

CHAPITRE II

PENURIE DE LOGEMENTS, CONTRADICTIONS SOCIALES ET

DEVELOPPEMENT URBAIN A DUNKERQUE

Avant d'examiner les formes prises, ces dernières années, par le développement urbain à Dunkerque, et les contradictions sociales qu'un tel développement traduit, il convient de retracer brièvement, les options retenues en matière d'urbanisme par le SDAU de Dunkerque, pour répondre à la croissance industrielle et mettre fin à la pénurie de logements sur l'agglomération.

I. LE TYPE DE DEVELOPPEMENT URBAIN RETENU PAR LE SDAU ET LA CAMPAGNE DES "4000 LOGEMENTS PAR AN".

Le SDAU de Dunkerque, élaboré par l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération en 1972, reposé, peut-on dire, sur deux idées fondamentales que nous allons développer tour à tour :

- 1°) La nécessaire accélération du rythme de construction de logements, afin d'en finir avec le retard extraordinaire pris par Dunkerque dans ce domaine.
- 2°) La non moins nécessaire planification spatiale de l'urbanisation, afin de stopper "l'anarchie" qui se développe, notamment depuis l'implantation d'USINOR. Pour adapter la croissance urbaine à la crois-

sance industrielle, le développement de l'urbanisation doit se faire selon un schéma bien défini et programmé.

1 - Mettre fin à la pénurie de logements : l'objectif de 4.000 logements/an

Dunkerque a dû faire face successivement à deux facteurs qui expliquent qu'au début des années 1970, le parc de logements sur l'agglomération est loin de répondre aux multiples demandes de la population, tant ancienne que nouvelle.

Le premier de ces facteurs tient aux destructions massives de la dernière guerre. La ville est pratiquement rasée et les travaux de reconstruction concerneront de manière prioritaire l'outil de travail de la bourgeoisie dunkerquoise, à savoir le port. En 1975, la construction des logements repart mais à un rythme très faible. De 1955 à 1961, le rythme moyen de construction dans l'agglomération s'élève à peine à 1.600 logements par an.

Ce n'est qu'en 1963 que prend fin, officiellement la période de reconstruction : à cette date, les 9.400 logements anéantis pendant la guerre ont été reconstruits ou réparés.

Mais, à peine cette reconstruction du parc immobilier est-elle assurée qu'un autre des facteurs, le démarrage de la croissance industrielle, suscite à nouveau une forte pression dans la demande de logements.

Or, à part l'année 1962 qui coïncide avec l'implantation d'USINOR et le démarrage de la ZUP des Nouvelles Synthés (2.200 logements construits au total en 1962), le rythme de construction de logements demeure faible ; il diminue même de 1962 à 1970 (moins de 1.500 logements/an en moyenne durant cette période, dans le périmètre du SDAU), par rapport à la période 1955-1961 (1.600 logements/an moyenne).

Les grands bouleversements entraînés sur le marché de l'emploi à partir de 1969, le manque criant de main-d'oeuvre dont on rend de plus en plus responsable la pénurie de logements, le développement des conflits relatifs au logement (on voit successivement les grévistes d'USINOR en 1967, de Creusot-Loire en 1972 réclamer une indemnité logement pour faire face aux hausses de loyer) aboutissent à faire émerger ce problème

ainsi que celui de l'urbanisation et du cadre de vie aux premiers rangs des préoccupations politiques locales.

Dès 1970, la commission chargée de préparer le PME, dans le cadre du VI Plan, s'appuyant sur les besoins estimés des industries en matière de création d'emplois de 1970 à 1975, et sur des hypothèses de migrations définitives correspondantes, lance l'objectif de 4.000 logements par an.

Dès l'année suivante, les élections municipales renforcent les positions de la gauche (notamment PS-SFIO) au sein de la communauté urbaine. Cette transformation du rapport de forces au niveau local se traduit notamment par la nomination, à la tête de la commission d'urbanisme de la communauté urbaine, et par là même à la tête de l'AGUR, du nouveau maire de Grande Synthe, militant CFDT à USINOR.

C'est dans ce contexte que la CUD, en accord avec la CCI, reprend à son compte l'objectif de construire 4.000 logements par an. Le SDAU élaboré par l'AGUR qui paraît en 1972, et sera définitivement approuvé en 1974, place un tel objectif au rang des priorités : "Atteindre le rythme de 3.700 logements prévus au PME (4.000 pour l'ensemble du SDAU)".*

On peut s'interroger sur la rapidité avec laquelle l'estimation des besoins en logements s'accroît. Rappelons qu'en 1967, l'OTAM les estimait à 1.400 logements par an ; le C.E.D.E.S. (Service d'étude de la CCI, dissous au début des années 1970), parlait un peu plus tard de 1.830 logements par an.

En 1970, l'OTAM révisé ses estimations et aboutit à un chiffre souhaitable de 3.000 logements par an. A la fin de la même année, la Chambre de Commerce formulé une estimation nouvelle : "ce sont en réalité 5.300 logements par an qu'il faut construire pendant les quatre années à venir ... Ces estimations restent des hypothèses basses". Enfin en Juin 1971, l'agence d'urbanisme et la Chambre de Commerce publient conjointement uné note où l'on peut lire : "Pour accueillir cette nouvelle population, il faut envisager

* SDAU p. 99

un programme de construction très important : 4.000 logements par an d'une part, et des foyers de célibataires offrant environ 2.000 lits d'autre part".

H. COING dans sa recherche sur "La planification urbaine à Dunkerque" note : "Il est certain que s'est produit en 1971 un réveil brutal, comme si l'on s'apercevait seulement de l'existence d'une pénurie pourtant prévisible. Il faut noter qu'effectivement la prise de conscience des ordres de grandeur nouveaux (doublement d'USINOR, extension du port, nouvelle ZIP) a été lente, en partie parce que le port lui-même ne l'a perçue que tardivement, et a peu et mal coordonné ses études avec celles des responsables de l'urbanisme. Il faut souligner aussi la rétention d'information de la part des entreprises, voire la sous-estimation volontaire de leurs projets et de leurs besoins (par crainte des réactions des autres entreprises du point de vue du marché du travail, par crainte aussi des réactions dans leurs établissements à Denain et à Valenciennes)".*

Ainsi, aux raisons d'ordre social et politique, s'ajoute une prise de conscience de l'ampleur de la croissance industrielle de Dunkerque, et cela seulement à la fin des années 60.

2 - Le type de développement urbain retenu par le SDAU

Si le SDAU retient donc l'objectif de 4.000 logements par an, il le fait en liaison avec une certaine conception du développement urbain à promouvoir. Parmi les grandes orientations qu'il retient, trois éléments nous paraissent importants à souligner. Il s'agit de :

- l'idée d'un développement hiérarchisé entre l'agglomération et la couronne des bourgs, séparées par des coupures vertes.
- la volonté d'organiser la croissance urbaine en la canalisant dans des opérations d'urbanisme définies, qui sont seules susceptibles de permettre le respect et le contrôle de la planification, aux yeux des auteurs du SDAU.

* H. COING - Op. cité p. 101-102

- la préservation du cadre de vie par une politique volontaire d'espaces verts et d'équipements de loisirs.

a) Le développement hiérarchisé retenu par le SDAU : priorité accordée à la croissance de l'agglomération.

Pour faire face aux effets du développement industriel, le SDAU considère qu'il faut accorder la priorité à la concentration urbaine au sein de l'agglomération : "Seule une structure urbaine solide et diversifiée pourra encaisser un tel choc (de l'industrialisation)"*. Mais un tel parti d'aménagement ne signifie pas que d'autres types de développement urbain, notamment une urbanisation dispersée dans les zones rurales soit à rejeter pour autant. L'essentiel pour les auteurs du SDAU, c'est de parvenir à une "urbanisation hiérarchisée".

Pour cela, il faut partir du centre de l'agglomération qui doit se renforcer notablement : "L'accent est mis sur Dunkerque en tant que centre fédérateur de la région urbaine du SDAU"**. Ce centre qui doit concentrer des équipements nouveaux et divers, qui est un lieu privilégié d'animation, doit être d'une grande accessibilité pour tous les secteurs périphériques.

C'est autour de lui que finalement tout s'articule pour répondre à cette fonction, il doit être en grande partie rénové et restructuré. Des opérations de prestige comme celles de "l'Agora" ou du "Bassin de commerce" sont prévues.

Autour du centre, l'agglomération doit se développer selon un axe prioritaire Nord-Sud ; en effet, une croissance Est-Ouest, également envisagée, doit être limitée, à l'ouest tout d'abord (il faut éviter que le mouvement de l'urbanisation s'effectue parallèlement au mouvement de l'industrie,

* SDAU p. 13

** Idem p. 53

c'est-à-dire vers l'ouest*, mais aussi à l'est : "L'idée d'une limitation dans la progression Est peut être admise."

De fait, le compromis réalisé dans le choix de ces deux axes, dont, en définitive, aucun ne demeure exclusif de l'autre, confère à la ZAC des Sept Planètes, un rôle de clé de voûte du système urbain, par sa situation de pivot de l'urbanisation nouvelle.

Cette priorité accordée à la croissance de l'agglomération s'accompagne de restrictions apportées au nombre et à la taille des opérations purement villageoises. Toute la croissance suburbaine qui n'est pas rejetée dans le SDAU, doit se regrouper autour d'un petit nombre de noyaux existants capables de la supporter. (Il s'agit essentiellement de Gravelines, Bourbourg et Bergues) : "Il s'agit, en somme d'équilibrer le poids de la croissance globale en répartissant une fraction de 20 à 25% de celle-ci sur les bourgs, en veillant à ce que leur extension demeure compatible avec leurs possibilités de polarisation urbaine, et que ces voies et moyens de communication avec les zones industrielles et le centre ville demeurent adaptés".**

Ainsi entre l'agglomération et les bourgs, il n'y a pas, dans le SDAU, place pour une urbanisation nouvelle. Il faut empêcher que ne se poursuive, dans ces zones, "la formation d'un tissu mi-urbain, mi-rural, n'ayant aucune des qualités requises pour s'appeler une ville".*** C'est pourquoi des coupures vertes sont prévues entre l'agglomération et les bourgs ; il s'agit du Bois de Bergues (370 ha) et du "poumon" Gravelines-Bourbourg.

b) La canalisation de la croissance urbaine dans des zones aménagées définies

La deuxième grande idée contenue dans le SDAU est que l'essentiel de l'urbanisation nouvelle, notamment dans l'agglomération, doit se faire dans le cadre d'opérations d'urbanisme réglementées et contrôlées. Toutes

* SDAU p. 53

** SDAU p. 62

*** Idem p. 63

les ZAC ne sont bien sûr pas citées dans le SDAU, mais les projets de la communauté urbaine concernent :

Pour le Vie Plan

Les ZUP des Nouvelles Synthés	(6.100 logements au total)
et de Malo-les-Bains	(1.600 logements au total)
Les ZAC de Banc Vert	(1.040 logements au total)
et de Saint Pol-sur-Mer	(2.520 logements au total)

Pour le Ville Plan

La ZAC du Méridien	(800 logements au total)
La ZAC du Chapeau Rouge	(1.300 logements au total)
La ZAC du Courghain	(5.060 logements au total)

et en dehors de l'agglomération les ZAC du village d'Armbouts-Cappel (400 logements) ; du Polder à Gravelines (1.250 logements) ; de Leffrinckoucke (1.000 logements) et des Sept Planètes (3.000 logements).

Ce sont ainsi plus de 9.500 logements qui sont prévus dans des opérations programmées à l'ouest, au cours du Vie Plan (contre 1.600 logements à l'Est) et 5.060 à l'ouest au cours du Ville Plan (contre 11.000 à l'Est). L'objectif affirmé de la CUD est d'opérer très progressivement le rééquilibrage de l'urbanisation à l'Est, après avoir rempli les ZAC de l'ouest.

Compte tenu de ces grandes options, la répartition de la croissance à long terme dans le SDAU est prévue de la manière suivante :

REPARTITION DE LA CROISSANCE DANS LE S.D.A.U. (long terme)

		LOGEMENTS NEUFS	ACCROISSEMENT POPULATION	POPULATION 1968	POPULATION LONG TERME
AGGLOMERATION	Capacité résiduelle	15.000	55.000	145.000	200.000
	Les Synthés Sud	6.000	21.000		
	Cappelle-la-Grande	4.000	14.000		
	Sept Planètes	6.500	23.000		
	Zone Est : Tétéghem - Chapeau Rouge Leffrinckoucke	15.000	52.000		
	Zone Sud Coudekerque-Village	3.500	12.000	600	
BOURGS	Bergues - Hoymille - Bierne	2.100	7.500	5.800	13.300
	Bray-Dunes - Chyvelde	1.500	5.000	5.700	10.700
	Bourbourg	2.500	8.500	6.000	14.500
	Gravelines - Grand-Fort-Philippe	2.500	8.500	12.900	21.400
	Hondschoote	600	2.000	2.700	4.700
	Watten	600	2.000	3.000	5.000
VILLAGES	Ambouts-Cappel - Spycker - Brouckerque	1.200	4.000	2.400	6.400
	Autres villages	1.200	4.000		

N.B. - Canton de Wormhout: l'incorporation tardive du canton de Wormhout au périmètre du S.D.A.U. de Dunkerque n'a pas permis de l'inclure dans le champ d'étude du SDAU.

Source S.D.A.U.

ESSAI DE PHASAGE DE L'OCCUPATION DES ZONES RESIDENTIELLES A L'HORIZON 1980*

	Capacité en log.	71				76				81			
Agglomération Capacité résiduelle	15.500	2.000	3.000	3.500	2.500	2.500	1.000	500	500				
Les Synthés Sud	6.000			500	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	500			
Armbouts - Cappel et Cappelle-la-Grande	4.000					500	500	500	500	500	500	500	500
Sept Planètes	6.500						500	500	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Zones Est	15.000				Chapeau Rouge	500	500		1.000	1.500	1.000	1.000	
Les Bourgs et la dispersé	12.000			500	500	500	500	500	500	500			
Nombre de logements par an		2.000	3.000	4.000	4.000	4.000	4.000	3.500	3.500	3.500	3.500		

VIe Plan : 17.000 logements

VIIe Plan : 18.000 logements

TOTAL : 35.000 logements

* Source : SDAU

c) La préservation du cadre de vie

Le SDAU retient cet objectif comme l'une de ses préoccupations prioritaires. Préserver le cadre de vie, c'est essentiellement lutter contre la pollution industrielle, ne pas privilégier les relations habitat-travail au détriment des relations habitat-centre ville-loisirs. C'est pourquoi l'axe Est-Ouest est abandonné comme axe privilégié de l'urbanisation : les industries se sont déjà concentrées à l'ouest, et il importe de ne pas y développer trop l'habitat. D'autre part, à l'est, "le voisinage de l'usine Creusot-Loire, source de pollution atmosphérique sensible certains jours" recommande de considérer Leffrinckoucke comme la commune limite de l'extension à l'Est.

L'amélioration du cadre de vie, telle que souhaitée par le SDAU, passe aussi par le développement systématique de zones boisées et de parcs urbains autour de tous les nouveaux ensembles d'habitation.

Comment interpréter du point de vue des forces sociales en présence un tel schéma ? Il ne s'agit pas ici de développer cette question, largement traitée par H. COING et M. CASTELLS, F. GODARD. Disons simplement que le SDAU élaboré par l'AGUR, après les élections municipales de 1971, traduit le double souci de conférer aux institutions locales, notamment à la CUD - et derrière elle aux forces sociales dominées- le contrôle de l'urbanisation afin de créer, en face des intérêts puissants de l'industrie, un interlocuteur de poids : "Face au "décalage entre l'industrie et la ville", à leur évolution dissymétrique, il s'agit d'affirmer spatialement la primauté et la domination de la seconde sur la première ... Ce dessin - cette carte - n'est que la projection sur l'espace du discours de l'appareil politique local, la forme géographique du mythe qui exprime et cimente une tentative d'alliance sociale. Le rôle fondamentalement idéologique de cette image spatiale se fait manifeste lorsqu'on met en regard le peu de moyens mis en oeuvre pour les réaliser!"*

En résumé, on peut dire que les grandes orientations retenues par le SDAU, à savoir :

- la priorité de la concentration urbaine sur l'agglomération,

* H. COING op. cité p.65

- l'impératif du contrôle de cette urbanisation au moyen d'opérations programmées,
- la lutte contre la ségrégation sociale et contre l'opposition entre l'est et l'ouest,

traduisent une certaine logique visant à l'unification du marché du travail, à une certaine homogénéisation des conditions de consommation au sein de l'agglomération et à la réduction du sous-équipement qu'une urbanisation "anarchique" ne pourrait qu'accroître.

Il importe de voir à présent quelles ont été, au cours de la dernière période, les suites concrètes données à la volonté exprimée dans le SDAU.

II. LES FORMES CONCRETES DE L'URBANISATION RECENTE

Quatre aspects intéressent notre étude dans la mesure où ils ont des répercussions sur les conditions de la mobilisation de la main-d'oeuvre comme sur celles de la reproduction de la force de travail. Il s'agit des aspects concernant :

- la quantité de logements construits ces dernières années : l'objectif de construire 4.000 logements par an a-t-il été réalisé et si oui, a-t-il contribué à réduire les migrations alternantes ?
- l'organisation spatiale du développement urbain : l'urbanisation nouvelle a-t-elle concerné de manière prioritaire l'agglomération ? L'axe est-ouest a-t-il été freiné au profit de l'axe nord-sud ? Le centre de Dunkerque s'est-il renforcé ?
- la canalisation de l'urbanisation vers des zones réglementées (ZAC ou ZUP), ce fait ayant des incidences quant à la réalisation des équipements.
- la ségrégation sociale : assiste-t-on à une réduction des différences entre l'est et l'ouest quant au type de logements construits (type de financement, type d'habitat, statut d'occupation, type de promoteurs) ?

1°) La construction de logements : aspects quantitatifs et aspects économiques

L'examen de l'évolution de la construction de logements à Dunkerque ces dernières années montre que l'objectif de réaliser 4.000 logements par an a été très rapidement atteint et même dépassé. Le rythme de construction est passé de :

	2.280 logements livrés en 1972 dans le SDAU		
	à 3.143	"	" en 1973
	à 4.333	"	" en 1974
	et à plus de 5.000	"	" en 1975

De 1968 à 1975, le parc immobilier de l'agglomération s'agrandit de près de 10.000 nouveaux logements, passant de 43.250 logements en 1968 à 54.203 en 1975.

Si l'on retient le périmètre plus large de la communauté urbaine, ce n'est pas 10.000, mais 12.000 logements nouveaux qui sont construits entre ces deux dates, le total atteignant 61.800 logements en 1975.

A cela, il faut ajouter les quelques 2.600 logements construits hors communauté urbaine dans le périmètre du SDAU pour obtenir le nombre total de logements neufs réalisés dans le périmètre du SDAU de 1968 à 1975.

La situation du logement paraît donc s'être considérablement améliorée durant la dernière période.

Si l'on retient non pas le chiffre de logements livrés, mais le chiffre de logements financés, on obtient :

- 3.635 logements aidés en 1971 dont 1792 HLM loc.
- 3.672 logements aidés en 1972 dont 1742 HLM loc.
- et 4.160 logements aidés en 1973 dont 1.760 HLM loc.

Dans le rapport, en date de 1974, édité par la CUD sur la politique urbaine à Dunkerque, les auteurs notent : "Ce n'est vraiment qu'à partir du VI^e Plan que l'Etat a consenti à faire l'effort nécessaire, en termes de logements financés, pour assainir la situation. Avec la construction non

aidée, plus faible à Dunkerque qu'en d'autres régions, l'objectif des 4.000 logements engagés chaque année a été atteint, voire même dépassée au cours des trois premières années du VIe Plan.

En 1974, la dotation initialement réservée à Dunkerque (contingent régional + apport de la DATAR au titre de l'industrialisation) avoisinait également les 4.000 logements ".

Or, à peine cet objectif de 4.000 logements par an est-il atteint que déjà des problèmes nouveaux se posent : contrairement à toute attente, des logements restent sans preneur. Alors qu'on parlait quelques années auparavant de la forte pénurie de logements à Dunkerque, le nombre de logements vacants a aujourd'hui considérablement augmenté.

Le recensement INSEE de 1975 fait apparaître une augmentation considérable du nombre de logements vacants : de 1926 en 1968, ils passent à 5.137 en 1975 dans le périmètre de la CUD ; hors de ce périmètre, ils passent de 701 en 1968 à 953 en 1975.

Certes, parmi ces logements vacants se trouvent des logements nouvellement terminés dont le délai "normal" de commercialisation n'est pas encore écoulé. Mais l'ampleur même du phénomène exclue qu'il s'agisse là d'une raison unique.

En outre, de nombreux logements locatifs, notamment HLM, font partie de ces logements vacants.

Une enquête réalisée en avril 1975 conclut à l'existence de 1.900 HLM vacants.

Le contrôle économique organisé par la Préfecture auprès des organismes conclue à un nombre de logements vacants bien moins important (527 au 30 Juin 1975), mais néanmoins supérieur au taux normal de rotation technique.

Dans un article de la revue "Nord-économique"* , on pouvait lire, à propos

* Nord-Economique n° 26 - 27 Juin 1975

de la situation du logement à Dunkerque : "Avec l'année 1975, semble s'ouvrir une époque nouvelle. Les objectifs fixés pour les années précédentes ont été atteints. La pression des demandeurs s'est quelque peu atténuée."

Et pourtant , l'office d'HLM reconnaît qu'il y a encore près de 2.500 inscrits sur les listes d'attente de logements HLM. Mais ces 2.500 personnes sont, nous a-t-on dit, pratiquement toutes insolubles.

Or, d'une manière générale, la solvabilité de larges couches de la population dunkerquoise a, pendant très longtemps, constitué l'une des raisons fondamentales de la faiblesse de la construction de logements à Dunkerque.

En 1970, l'OPHLM estimait que 50% de ses locataires avaient un revenu inférieur à ce que l'office considérait comme "normal" pour accéder à ses logements. Certes, un effort certain de construction a eu lieu, notamment à partir de 1972.

Mais cet effort de construction ne suffit pas, à lui seul à transformer les structures économiques de la population dunkerquoise. Or ces structures se caractérisent par deux éléments déterminants :

D'une part, la faiblesse des salaires masculins, notamment dans certaines branches comme la construction et réparation navale. De même, dans la sidérurgie, la supériorité relative des salaires tient en grande partie à l'existence du travail posté et des feux continus. Le salaire moyen d'un sidérurgiste s'établit autour de 2.500 F.

L'importance de l'industrie dans l'économie dunkerquoise, et notamment de l'industrie lourde, confère à ces données un caractère de grande ampleur.

Or, à cette situation s'ajoute un second facteur explicatif de la faible solvabilité des ménages : c'est le manque d'emplois féminins caractérisé à Dunkerque, du fait de l'importance de l'industrie lourde et de la faiblesse du secteur tertiaire (lui-même résultant en partie de la faible solvabilité de la population dunkerquoise).

La crise économique dont les aspects ont commencé à se faire sentir à

Dunkerque à partir de 1974, la mise au chômage partiel de larges secteurs de la sidérurgie en 1975, n'ont certes pas contribué à améliorer cette situation.

2°) L'organisation spatiale du développement urbain

a) Croissance dans l'agglomération et hors de l'agglomération

Le SDAU prévoyait que dans une première phase, la croissance se ferait essentiellement dans l'agglomération. Ce n'est que dans la quatrième et dernière phase que la couronne des bourgs accueillerait les constructions nouvelles.

Or, de 1968 à 1975, l'urbanisation s'est répartie de la façon suivante, selon les recensements INSEE :

	Nombre de logements 1968	Nombre de logements 1975	Evolution	
			Nombre	%
Agglomération	43.434	54.203	+ 10.770	+ 24,8
Périmètre de la CUD hors aggro*	6.409	7.595	+ 1.186	+ 18,5
Reste du SDAU**	16.118	18.713	+ 2.595	+ 16,1
TOTAL	65.961	80.511	+ 14.550	+ 22,0

Sur les 14.550 logements supplémentaires par rapport à 1968, l'agglomération en absorbe 10.770 soit 74%. Plus du quart de l'urbanisation s'est donc reportée, durant cette période, sur les bourgs et sur les villages.

Certes, la période prise en considération démarre à une date bien antérieure à celle du SDAU. Mais une grande partie des constructions nouvelles dans les villages et dans les bourgs ont été réalisés surtout au cours des quatre dernières années comme le montre le tableau suivant :

* Le périmètre de la CUD hors aggro peut être assimilé à la zone des "villages".

** Le périmètre du SDAU hors CUD peut être assimilé à la zone des bourgs.

CONSTRUCTION ANNUELLE DE LOGEMENTS HORS AGGLOMERATION DE 1968 à 1975*

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Nombre de logements construits hors agglomération	190	162	142	150	304	1.044	726	780
Part de la construction hors agglomération dans la construction totale (%)	26	18	14	11	26	36	25,30	25,30

La publication du SDAU n'est donc pas parvenue à ralentir cette urbanisation en zone suburbaine et semi-rurale. Bien au contraire, celle-ci s'est considérablement développée au cours de ces dernières années.

b) Urbanisation nouvelle et axes Nord-Sud et Est-Ouest

Là encore, nous retiendrons les résultats des deux recensements INSEE de 1968 et de 1975 (résultats provisoires pour 1975).

* Etabli d'après les données fournies par l'AGUR.

EVOLUTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN DE 1968 à 1975

SELON LES AXES NORD-SUD ET EST-OUEST

SECTEURS GEOGRAPHIQUES	Nombre de logements 1968	Nombre de logements 1975	Evolution	
			Nombre	%
<u>I - AXE NORD-SUD</u>				
TOTAL	15.718	18.842	+ 3.124	+ 19,8
<u>Agglomération :</u>				
COUDEKERQUE-BRANCHE	6.714	7.919	+ 1.205	+ 17,8
CAPPELLE-LA-GRANDE	1.363	1.891	+ 528	+ 38,7
COUDEKERQUE VILLAGE	184	221	+ 41	+ 22,2
<u>Sous-total</u>	<u>8.261</u>	<u>10.031</u>	<u>+ 1.770</u>	<u>+ 21,4</u>
<u>CUD hors agglo :</u>				
ARMOBOUTS-CAPPEL	324	376	+ 52	+ 16
<u>SDAU hors CUD :</u>				
BERGUES	3.592	4.303	+ 711	+ 19,7
WORMHOUDT	3.541	4.132	+ 591	+ 16,6
<u>Sous-total</u>	<u>7.133</u>	<u>8.435</u>	<u>+ 1.302</u>	<u>+ 18,2</u>
<u>II - AXE EST-OUEST</u>				
TOTAL	41.370	52.850	+ 11.480	+ 27,2
<u>1°) EST</u>	<u>18.897</u>	<u>22.582</u>	<u>+ 3.685</u>	<u>19,5</u>
<u>Agglomération :</u>				
MALO	5.748	7.349	+ 1.601	+ 27,8
ROSENDAEL	6.383	6.842	+ 459	+ 7,2
LEFFRINCKOUCKE	788	1.423	+ 635	+ 80,5
TETEGHEM	545	820	+ 275	+ 50,4
<u>Sous-total</u>	<u>13.464</u>	<u>16.434</u>	<u>+ 2.970</u>	<u>+ 22,0</u>
<u>CUD hors agglo :</u>				
BRAY DUNES	1.881	2.300	+ 419	+ 22,2
ZUYDCOOTE	346	440	+ 94	+ 27,1
<u>Sous-total</u>	<u>2.227</u>	<u>2.740</u>	<u>+ 513</u>	<u>23</u>

SECTEURS GEOGRAPHIQUES	Nombre de logements 1968	Nombre de logements 1975	Evolution	
			Nombre	%
<u>SDAU hors CUD :</u>				
HONDSCHOOTE	3.206	3.408	+ 202	+ 6,3
<u>2°) OUEST</u>	<u>22.473</u>	<u>30.268</u>	<u>+ 7.795</u>	<u>+ 34,6</u>
<u>Agglomération :</u>				
GRANDE SYNTHÉ	3.055	3.728	+ 673	+ 22,2
PETITE SYNTHÉ	3.314	7.166	+ 3.852	+ 116,2
SAINT POL-SUR-MER	5.473	6.733	+ 1.260	+ 22,9
FORT MARDYCK	994	1.292	+ 298	+ 29,9
<u>Sous-total</u>	<u>12.836</u>	<u>18.919</u>	<u>+ 6.083</u>	<u>+ 47,4</u>
<u>CUD hors aggro :</u>				
CRAYWICK	106	120	+ 14	+ 13,2
MARDYCK	107	111	+ 4	+ 3,7
GRAVELINES	2.332	2.714	+ 382	+ 16,3
LOON PLAGE	1.235	1.462	+ 227	+ 13,3
SAINT-GEORGES-SUR-AA	78	72	- 6	- 7,7
<u>Sous-total</u>	<u>3.858</u>	<u>4.479</u>	<u>+ 621</u>	<u>+ 16,1</u>
<u>SDAU hors aggro :</u>				
BOURBOURG	4.482	5.340	+ 858	+ 19,1
GRAVELINES (Grd Fort Philippe)	1.297	1.530	+ 233	+ 17,9
<u>Sous-total</u>	<u>5.779</u>	<u>6.870</u>	<u>+ 1.091</u>	<u>+ 18,8</u>

Si les options du SDAU tendaient à privilégier le développement de l'urbanisation selon un axe Nord-Sud dans la réalité, cet objectif n'est pas atteint. L'augmentation du parc immobilier le long de cet axe n'a été que de 19%, de 1968 à 1975, contre 27% pour l'axe Est-Ouest. La part des logements du secteur Nord-Sud dans l'ensemble du parc immobilier de la zone du SDAU a même légèrement régressé entre les deux recensements, puisqu'elle passe de 27% en 1968 à 26% en 1975.

Quant à l'axe Est-Ouest, la volonté affirmée dans le SDAU de rééquilibrer vers l'est le développement urbain n'a pas été suivi d'effet spectaculaire. Sur les 11.480 logements nouveaux depuis 1968, le long de cet axe, seulement 3.685 (soit 32%) sont localisés à l'Est.

En outre, l'objectif était de limiter à Leffrinckoucke la croissance vers l'Est. Or, avec plus de 500 logements supplémentaires par rapport à 1968, la zone de Bray-Dunes et Zuydcoote connaît un rythme d'accroissement plus important que celui constaté dans les communes de l'Est de l'agglomération (23% contre 22%).

En fait, c'est l'ouest qui concentre l'essentiel de l'urbanisation nouvelle : plus de la moitié des logements construits depuis 1968 l'ont été à l'ouest, et cela, principalement dans l'agglomération. Mais par rapport à la période de 1962-1968, ce n'est plus la commune de Grande Synthe qui connaît la plus grande poussée d'urbanisation de 1968 à 1975, mais celle de Petite Synthe.

Le SDAU, en même temps qu'il retenait le principe d'une articulation du développement urbain sur l'axe Nord-Sud (prioritaire) et sur l'axe Est-Ouest, autour du pivot constitué par la ZAC des Sept Planètes, misait sur le renforcement du centre de Dunkerque. Or, la plupart des grandes opérations programmées dans la commune centre (Agora, bassin du commerce, etc) n'ont pas été réalisées. Qui plus est, la commune de Dunkerque est la seule commune à connaître un solde négatif du point de vue de la construction de logements.

Elle passe, en effet, de 8.873 logements en 1968 à 8.819 logements (- 54) en 1975. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de construction de logements neufs. On sait notamment que trois opérations de rénovation urbaine ont été lancées fin 1974.

La première est l'opération des "Glacis" au sein de laquelle 1.300 logements sur un total de 1.365 prévus étaient lancés à cette date. La seconde est l'opération de "l'Île Jeanty" dans laquelle 530 logements sont prévus. Enfin, la troisième est l'opération "Jeu du Mail".

Mais le solde négatif qui apparaît sur Dunkerque traduit l'importance des destructions de logements réalisés au cours de la même période. Il faudra attendre la fin des opérations de constructions de logements en cours dans la commune centre, pour savoir si les résultats du recensement de 1975 traduisent un simple décalage entre les destructions et les constructions

dans les opérations de rénovation urbaine, ou bien s'il s'agit réellement d'un desserrement de la construction hors de la commune centre.

Mais si l'on ne s'en tient pas au seul découpage géographique et si l'on prend en compte le découpage administratif, on voit que la commune de Dunkerque fusionnée avec Malo-les-Bains, Rosendaël et Petite Synthe concentre à elle seule 5.860 logements neufs, soit 40% de la croissance totale du SDAU et plus de la moitié de la croissance de l'agglomération.

c) Urbanisation nouvelle en ZAC et hors ZAC

Le SDAU posait le principe d'un contrôle de l'urbanisation par le biais des ZAC, cet élément devant contribuer à éviter un développement anarchique et à empêcher le sous-équipement des nouveaux ensembles d'habitation.

Or, en 1974, le degré d'avancement des opérations de ZUP ou de ZAC était le suivant :

ETAT D'AVANCEMENT DES ZAC AU 31.12.1974*

OPERATIONS	DE L'ORIGINE AU 31.12.1974				
	Mis en chantier	En cours	Terminés	A lancer	TOTAL
ZUP des Nouvelles Synthés (Grande Synthe et Petite Synthe)	5.793 (dont 2.740 déjà réalisés de 1962 à 1967)	10	5.783	237	6.030
ZAC du Banc-Vert (Petite Synthe)	1.040	262	778		1.040
ZAC du Courghain (Grande Synthe)				5.063	5.063
ZAC de Saint-Pol Mairie et jardin (St Pol-sur-Mer)	901	518	383	1.619	2.520
ZUP de MALO (Malo-les-Bains)	1.602	231	1.371	31	1.600
ZAC du Chapeau Rouge (Tétéghem)	321			1.179	1.500
ZH des Glacis (Dunkerque)	1.207	137	1.070	58	1.265
R.U. Jeu du Mail (Dunkerque)	480		480	438	918
ZAC du Méridien	109	109		647	756
ZAC du Village (Armbouts CAPPEL)	55	55		322	377
ZAC du Polder (Gravelines)					1.250
ZAC Victor Hugo (Coudekerque Branche)					220
T O T A L	11.471 (dont 8.731 depuis 1968)	1.322	9.865 (dont 7.125 depuis 1968)	9.594	20.500

* Renseignements relevés auprès de l'AGUR.

Si l'on considère, grosso modo, que ces données relevées en fin décembre 1974 n'ont pas profondément varié jusqu'à la date du recensement de Mars 1975, on voit que sur les quelques 14.600 logements supplémentaires de 1968 à 1975, 7.125 soit un peu moins de la moitié ont été réalisés en ZAC ou en ZUP.

Or, il apparaît très clairement que ce sont les ZUP des Nouvelles Synthés et de Malo-les-Bains, les ZAC du Glacis à Dunkerque, du Banc Vert à Petite Synthe et de Saint-Pol-jardins qui concentrent l'essentiel de la construction réalisée dans des opérations réglementaires.

d) La ségrégation sociale entre l'Est et l'Ouest

Constata-t-on, au cours de ces dernières années, un rapprochement entre les types de logements réalisés à l'Est et ceux réalisés à l'Ouest ?

Nous avons déjà vu que la construction à l'Ouest représente le double de celle qui a eu lieu à l'Est depuis 1968.

Nous avons vu aussi, en examinant la liste des ZAC que la majeure partie des opérations se situaient à l'Ouest. Dans ce secteur géographique, on peut d'ailleurs dire que l'essentiel des constructions se sont faites dans des opérations du style ZUP ou ZAC, tout au moins en ce qui concerne l'agglomération.

En revanche, à l'Est, la ZUP de Malo-les-Bains représente à peine plus de la moitié des constructions nouvelles. En dehors de la ZAC de Tétéghem, actuellement en cours de réalisation - toutes les autres réalisations se sont faites en dehors du régime ZAC ou ZUP.

Il y a donc là, une première différence à noter entre la façon dont s'est réalisée la construction de logements à l'Est et à l'Ouest. Cet élément, avons-nous dit, est important dans la mesure où il a des implications sur le niveau d'équipements.

Mais les différences entre les constructions à l'est et à l'ouest ne s'arrêtent pas là. Elles touchent aussi bien le type de financement des logements, le type d'habitat, et le type de promoteurs.

Or, les deux premiers éléments notamment, ont des répercussions sur le mode d'organisation de la consommation que l'on peut relever à l'Est, à l'Ouest et au Centre.

1 - Type de financement du logement dans les différents secteurs de l'agglomération*

OPERATIONS	TYPE DE FINANCEMENT DU LOGEMENT									
	HLMO PSR PLR PRI	%	HLM access.	%	PIC PSI ILN ILM	%	Non aidés	%	TOTAL	%
<u>QUEST</u>										
ZUP des Nouvelles Synthés	4.081	69,3	411	6,9	1.291	21,8	120	2,0	5.893	100
ZAC du Banc Vert	808	77,6	136	12,8	103	9,6	-	-	1.040	100
ZAC de St Pôl Mairie	901	100							901	100
<u>Sous-total</u>	<u>5.790</u>	<u>74,0</u>	<u>547</u>	<u>6,8</u>	<u>1.384</u>	<u>17,6</u>	<u>120</u>	<u>1,6</u>	<u>7.387</u>	<u>100</u>
<u>CENTRE</u>										
Z.H. des Glacis	1.147	87,8			63	4,8	97	7,4	1.307	100
Jeu du Mail	538	100							538	100
<u>Sous-total</u>	<u>1.685</u>	<u>91,3</u>			<u>63</u>	<u>3,4</u>	<u>97</u>	<u>5,3</u>	<u>1.845</u>	<u>100</u>
<u>EST</u>										
ZUP de Malo	<u>239</u>	14,9	<u>47</u>	2,3	<u>1.073</u>	70,0	<u>244</u>	15,2	<u>1.602</u>	100
T O T A L	7.714	71,1	594	5,3	2.520	23,1	461	4,1	10.834	100

* Nous ne traitons ici que des logements réalisés en ZUP ou en ZAC car ce n'est que pour eux que nous possédons des renseignements précis, ainsi que pour quelques autres opérations.

Si les logements HLM, PSR, PLR, PRI, en locatif, constituent l'énorme majorité de la construction neuve à l'ouest (74%) et dans le centre de Dunkerque (91%), pour les opérations examinées, ils ne représentent que

14,9% - soit un peu moins que les logements non aidés - dans la ZUP de Malo-les-Bains.

2 - Types d'habitat dans les divers secteurs de l'agglomération

L'essentiel de l'habitat réalisé à l'ouest est un habitat en immeubles collectifs et en cités. Dans la ZUP des Nouvelles Synthés, toutefois, les maisons individuelles construites jusqu'en fin 1975 représentaient environ 20% de l'ensemble des logements.

A l'est, en dehors de la ZUP de Malo-les-Bains, composée essentiellement d'immeubles collectifs - en accession à la propriété - la majorité de l'habitat est un habitat individuel : par exemple, ce sont, pour l'essentiel, des maisons individuelles qui ont été réalisées, au cours des dernières années, à Leffrinckoucke ou à Tétéghem. Mais, il importe de souligner que nombre de ces maisons individuelles bénéficient d'un financement HLM accession.

Quant à l'urbanisation des secteurs, des bourgs, elle prend essentiellement la forme de maisons individuelles groupées en lotissements.

3 - Types de promoteurs

La faible solvabilité de la majorité de la population dunkerquoise explique aussi bien l'importance des logements sociaux dans l'ensemble du parc immobilier que la nature des principaux promoteurs : ODHLM et CIL.

Le maître d'ouvrage le plus ancien et le plus important à Dunkerque est sans conteste l'ODHLM du Nord dont relèvent 13.000 logements de l'agglomération. Le président de cet organisme est aussi l'actuel président de la communauté urbaine de Dunkerque. Il est également à la tête de deux sociétés d'HLM qui construisent beaucoup à Dunkerque, les sociétés "Notre cottage" et le "Cottage social des Flandres".

A côté de l'ODHLM, le CIL construit à Dunkerque, par l'intermédiaire de ses deux filiales : la "Maison dunkerquoise", spécialisée dans l'habitat

en accession à la propriété, et la "Maison Flamande", spécialisée dans le locatif. La production du CIL s'est très nettement accrue ces dernières années.

Au total, le CIL a réalisé dans l'agglomération dunkerquoise plus de 5.000 logements (près de 3.000 pour la "Maison Flamande" et un peu plus de 2.000 pour la "Maison dunkerquoise").

Il est intéressant de constater que l'ODHLM construit essentiellement à l'ouest et plus spécialement à Grande Synthe et Petite Synthe. Les réalisations en cours de l'ODHLM sur Tétéghem, dans le cadre de la ZAC de "Chapeau Rouge", constituent en tout cas depuis 1970, le premier programme important de l'ODHLM à l'est ; il est d'ailleurs à noter que sur les quelque 500 logements de ce programme, plus de la moitié (265 logements) sont des maisons individuelles, alors que l'essentiel des constructions de l'office, à l'ouest, sont des immeubles collectifs.

Quant au CIL, la construction à l'ouest représente environ 40% de l'ensemble de ses réalisations. Cette construction concerne essentiellement les communes de Saint-Pol-sur-Mer (en partie dans la ZAC Saint-Pol-Jardins) et de Petite Synthe (en partie dans la ZAC de Banc Vert).

Mais le CIL construit aussi au Sud et à l'est de l'agglomération (respectivement 22% et 14% de ses réalisations totales). L'essentiel des logements construits par le CIL à l'est sont localisés à Malo-les-Bains, et surtout à Leffrinckoucke.

Dans la commune centre, ODHLM et CIL construisent aussi. Les réalisations du CIL concernent surtout la ZAC du Glacis et l'opération de l'île Jeanty ; celles de l'ODHLM concernent l'opération de rénovation urbaine du Jeu de Mail.

Si on note donc une certaine prédilection de l'ODHLM pour la construction à l'ouest de l'agglomération, et une certaine prédilection du CIL pour la construction à l'est, au sud et au centre de l'agglomération, il faut aussi remarquer l'importance des sociétés privées de construction à l'est par rapport à l'ouest. La ZUP de Malo-les-Bains en est un bon exemple.

Ainsi, le développement de l'urbanisation à Dunkerque, ces dernières années, contredit en de nombreux points les options du SDAU. A l'idée d'une forte concentration urbaine planifiée s'articulant autour d'un "centre fédérateur", bien équipé et accessible, s'oppose la réalité d'un développement urbain beaucoup plus diffus, marqué par le renforcement de la ségrégation sociale au niveau de l'espace. Cette réalité se rapproche, en définitive, davantage du schéma de développement de l'OREAM qui misait essentiellement sur une urbanisation polycentrique le long de la couronne des bourgs. Ce schéma, contradictoire à celui de l'AGUR, notamment dans sa première version - car en 1972, l'urbanisation dans les bourgs n'est plus totalement rejetée par l'AGUR bien qu'elle continue d'être programmée en dernière phase après le renforcement de l'agglomération - ne représentait pas simplement une simple proposition d'alternative possible à l'aménagement de Dunkerque et de sa région. Il constituait bien, de fait, la traduction d'intérêts économiques politiques et sociaux opposés à ceux qui s'exprimaient au travers du projet de l'AGUR.

Dans le schéma de l'OREAM, ce ne sont plus les intérêts de la petite et moyenne bourgeoisie locale, alliée aux couches moyennes qui s'expriment au travers d'une revendication politique de contrôle urbain. Mais ce sont les intérêts de l'Etat et des grandes entreprises, pour qui Dunkerque ne constitue qu'un des éléments, mais un élément important, d'un processus qui se déroule à l'échelle nationale et internationale : "A l'image d'une ville cherchant à faire équilibre à son port, il faut substituer celle d'un grand port - dans lequel des intérêts locaux mais surtout régionaux, nationaux et même internationaux sont impliqués - face à un ensemble de villes, anciennes et nouvelles".

Cette préoccupation traduit aussi un objectif de maintien de l'ordre social et politique à Dunkerque, que risquerait de compromettre une trop forte concentration de la classe ouvrière, favorisant la conjonction des luttes urbaines et des luttes industrielles.

"Le problème du logement est dangereux... Il n'est pas douteux que, dans un avenir relativement proche, l'agglomération se trouvera soumise à des convulsions et à des soubresauts permanents ... Cette urbanisation mal maîtrisée porte en soi les germes d'un mécontentement", disait il y a

quelques années, un responsable de la majorité.

Le projet d'un éclatement de la croissance urbaine entre les différents bourgs, situés à 25 ou 30 km de Dunkerque, qui permettrait la dispersion de la main-d'oeuvre ouvrière - en même temps qu'un ramassage facile - reçoit l'appui explicite d'USINOR.

En mars 1975, Jérôme MONOD délégué à l'aménagement du territoire, propose à son tour, à la suite de sa visite à Dunkerque, un réexamen de la politique d'urbanisme et de logement menée par la communauté urbaine de Dunkerque : il suggère un ralentissement des ZUP et un report de la croissance sur l'arrière-pays, aussitôt vivement critiquée par le président de la communauté urbaine.

A la suite de ces données, il est difficile de ne pas faire le rapprochement entre les formes prises par le développement urbain et les exigences des grandes entreprises quant aux zones de résidence de leur main-d'oeuvre.

Mais se contenter de faire ce rapprochement ne résoud rien. Encore faut-il analyser les éléments qui, dans les lieux de résidence du personnel, importent aux entreprises, dégager les enjeux du recours à telle zone plutôt qu'à telle autre.

Encore faut-il aussi analyser les moyens utilisés par les entreprises pour parvenir à ces fins.



C H A P Î T R E I I I

STRUCTURES URBAINES ET FILIERES DE CONSOMMATION

De l'examen des formes prises par la croissance urbaine dans la région dunkerquoise, au cours des dernières années, il ressort des différenciations importantes quant au type d'habitat et quant au type d'urbanisation selon les divers secteurs. Malgré les intentions affirmées des auteurs du SDAU, l'espace dunkerquois demeure un espace extrêmement ségrégué.

Si nous avons mis l'accent, dans le chapitre précédent, sur les caractéristiques du logement dans les diverses zones de l'agglomération et hors agglomération, il importe de souligner qu'au delà du logement, c'est de fait toute l'organisation de la consommation qui est susceptible de variations d'un secteur spatial à l'autre.

Dans la mesure où les entreprises sont amenées à prendre en compte, de manière directe ou indirecte, cette organisation de la consommation, pour la reproduction de la force de travail de leur main-d'oeuvre, dans la mesure aussi où elles peuvent tenter de jouer, par leur propre politique de gestion du personnel, sur ces conditions de consommation, il ne nous paraît pas inutile d'établir une sorte de typologie de l'organisation de la consommation qu'autorise chacun de ces grands secteurs spatiaux.

De fait, cette typologie ne présente d'intérêt réel que dans la mesure où l'on établit le lien entre l'organisation de la consommation attaché à tel ou tel secteur, et les couches sociales pour lesquelles cette organisation de la consommation constitue le cadre et les conditions de la reproduction de leur force de travail.

Or, la répartition des différentes couches sociales - auxquelles on peut assimiler, grossièrement les différentes catégories de main-d'oeuvre - dans l'espace urbain et dans les conditions différenciées d'organisation de la consommation qu'on peut y repérer n'est pas le fruit du hasard. M.CASTELLS et F. GODARD * émettent l'hypothèse que la place occupée par chaque classe et chaque couche sociale dans les rapports de consommation est fondamentalement déterminée par la place qu'occupe cette classe ou cette couche sociale dans les rapports de production. Autrement dit, ce sont les nécessités de la production qui déterminent les nécessités de la reproduction d'une classe ou d'une couche sociale donnée, ainsi que les formes et les conditions de cette reproduction. Cette détermination des conditions de consommation par les conditions de production et pour les besoins de la production, fonde l'existence de ce que M. CASTELLS et F.GODARD appellent les "filiales de consommation". Les différentes catégories de main-d'oeuvre sont de fait, canalisées, par tout un ensemble de processus économiques et sociaux, vers de véritables "filiales" de consommation.

Il ne faut pas pour autant conclure à une unicité des filiales pour une même couche sociale. Divers éléments peuvent faire varier ces filiales : Parmi eux, la composition du ménage, - différente selon que le travailleur est ou non célibataire, vit ou non en famille - est importante car l'unité de base dans la consommation n'est pas l'individu mais bien précisément le ménage.

Nous nous proposons, dans ce chapitre, de décrire, dans leurs aspects matériels et spatiaux, les filiales de consommation les plus facilement repérables dans l'agglomération ; puis nous tenterons de dégager ce qui, dans les formes récentes de l'urbanisation (depuis 1970) supprime ou renforce les anciens modes de consommation, et ce qui correspond à la création de modes nouveaux de consommation, en essayant de dégager les catégories de la main-d'oeuvre auxquels correspondent ces différents modes.

* *Op. cité.*

I. LES FILIERES "TRADITIONNELLES" DE CONSOMMATION A DUNKERQUE

Pour étudier les filières de consommation de la main-d'oeuvre à DUNKERQUE, notamment de la main-d'oeuvre industrielle, avant 1968-70, trois grands types d'espaces urbains doivent être distingués :

- Le centre de l'agglomération, à savoir la commune de DUNKERQUE,
- les communes de banlieue traditionnelle,
- les nouveaux grands ensembles qui marquent la période du début des années 60, avec notamment la ZUP des Nouvelles Synthèses.

1° - Le centre de DUNKERQUE

Du point de vue de l'organisation de la consommation de la main-d'oeuvre, le centre de DUNKERQUE offre deux particularités :

- la première c'est que, à l'inverse de la plupart des villes françaises, le centre ancien de DUNKERQUE est extrêmement réduit. Les vastes destructions de la dernière guerre en sont la cause. Et la ville comporte peu de quartiers vétustes qui, bien souvent ailleurs, permettent une reproduction de la force de travail à des coûts amoindris. De très rares quartiers relèvent de ce type à DUNKERQUE : il s'agit essentiellement du quartier de la basse ville près de la gare et du quartier du Mail. A ces vieux quartiers qui sont pratiquement les seuls à être restés en place après la guerre, se sont longtemps ajoutés les cités de baraquements et les chalets américains, aujourd'hui disparus.

Dans ces vieux quartiers, vivent encore aujourd'hui des travailleurs peu qualifiés (OS et manoeuvres) et leur famille.

- la deuxième caractéristique du centre de DUNKERQUE, liée d'ailleurs à la précédente, est l'importance du parc ancien HLM, construit depuis la guerre. La faible solvabilité de la main-d'oeuvre à DUNKERQUE, que nous avons déjà examinée, explique la part très grande représentée par les logements sociaux, locatifs, groupés en cités, dans l'ensemble du parc immobilier de la ville.

Ces quartiers abritent aussi bien une main-d'oeuvre ouvrière qu'une main-d'oeuvre composée d'employés de l'industrie, du commerce et des divers services (banques, assurances, administrations, etc...). Compte-tenu de l'ancienneté relative de ces logements HLM et de l'absence de péréquation de loyers dans le parc HLM, les logements sociaux anciens du centre ville connaissent des loyers moins élevés que les logements HLM plus récents.

On pourrait penser que ces deux types de quartiers : quartiers vétustes datant d'avant la guerre, et logements HLM relativement anciens, se différencient de ceux que l'on rencontre dans les communes de banlieue traditionnelle, précisément par leur localisation centrale qui signifie, dans de nombreuses villes, la proximité avec les équipements en général et l'équipement commercial en particulier, dont le niveau est la plupart du temps très supérieur dans le centre-ville à celui des communes périphériques.

Or, DUNKERQUE présente cette autre spécificité de ne pas constituer un centre ville puissant. Les commerces du centre attirent dans de faibles proportions la population des communes avoisinantes : en 1971, par exemple, DUNKERQUE ne captait que 20 % des dépenses banales du reste de l'agglomération et 49 % des dépenses anormales (Le chiffre d'affaires de DUNKERQUE ne représentait que 24 % de celui de l'agglomération). Cette faiblesse du développement du tertiaire est en fait liée au type d'activités économiques que connaît l'agglomération et au faible niveau des revenus.

Toutefois, cette faiblesse du centre ville n'est pas contradictoire avec la présence de certains équipements, notamment d'équipements de loisirs que l'on ne trouve pas ailleurs dans l'agglomération. Ainsi en est-il de la patinoire géante, ou de la piscine olympique, etc..

Mais ces équipements ne sont pas pour autant plus fréquentés par la population ouvrière qui vit au centre ville que par la population ouvrière du reste de l'agglomération.

La ville de DUNKERQUE, loin de constituer un espace homogène du point de vue de la consommation, est aussi fortement marquée par les rapports sociaux.

Toutefois, la localisation au centre de l'agglomération des deux types de

quartiers examinés plus haut, permet une meilleure desserte en transports.

Du point de vue de la place de ces deux types de quartiers dans les filières de consommation, il est à noter que l'occupation des logements est souvent une occupation de longue date. On peut supposer que la main-d'oeuvre industrielle qui y réside se compose essentiellement des travailleurs des industries implantées depuis longtemps à DUNKERQUE, et notamment des industries portuaires.

2° - Les communes de banlieue traditionnelle

Trois éléments nous paraissent importants à dégager pour définir la place de la banlieue dunkerquoise traditionnelle dans les filières de consommation :

- d'une part, l'extrême fractionnement du marché de l'emploi à DUNKERQUE se traduisait au niveau spatial par l'existence de zones de recrutement privilégiées, pour chacune des grandes entreprises, avec la présence de cités d'usine (BP à ST POL, Lesieur à CAPPELLE-LA-GRANDE et COUDEKERQUE BRANCHE, l'usine des Dunes à LEFFRINCKOUCKE).
- A ce fractionnement économique et social de l'espace s'ajoute un fractionnement administratif : l'agglomération se compose d'une multitude de communes de petite taille, juxtaposées les unes aux autres, et un véritable fractionnement physique : l'ensemble de l'agglomération est traversé par tout un réseau de canaux et de voies ferrées, qui constituent de véritables entraves à la circulation et contribuent à renforcer la séparation, l'isolement des différents secteurs spatiaux.
- Enfin, l'opposition entre la banlieue ouest, essentiellement industrielle et ouvrière et la banlieue est, résidentielle et mieux équipée, n'est pas un fait récent mais existait bien depuis longtemps.

Cette ségrégation sociale inscrite dans l'espace se traduit, notamment, dans l'inégalité pour le logement : le nombre de personnes par pièce est inférieur à l'Est par rapport à l'Ouest ; ou dans l'inégalité pour la scolarisation en 1966, le taux de scolarisation au niveau de la sixième était de 80% à MALO, 60 % à ROSENDAEL, 48 % à ST POL.

Les communes formant la banlieue traditionnelle de DUNKERQUE ne constituent donc pas vraiment un tout socialement homogène.

A cet égard, on peut prendre pour exemple trois cas typiques :

- le cas de MALO-LES-BAINS, commune résidentielle par excellence, qualifiée par M.CASTELLS et F.GODARD de "ghetto pour cadres".
- le cas de communes à prédominance ouvrière comme ST POL SUR MER
- le cas de communes regroupant employés, ouvriers, cadres moyens, petite bourgeoisie urbaine et agriculteurs dont l'exemple type est fourni par ROSENDAEL

a) - MALO-LES-BAINS OU LE "GHETTO POUR CADRES"

S'étirant en longueur face à la mer, MALO-LES-BAINS est une station balnéaire traditionnelle et constitue la commune résidentielle par excellence. Aux pavillons bourgeois d'architecture flamande, s'ajoutent aujourd'hui des immeubles de standing. C'est sur cette commune que sont concentrés les principaux équipements de loisirs et de détente, au premier rang desquels le casino.

Non loin de la plage, sont situés hôtels et restaurants de luxe, bars et commerces divers.

Lieu de résidence privilégié de la bourgeoisie locale, MALO-LES-BAINS est aussi la commune de prédilection des cadres nouveaux venus à DUNKERQUE.

C'est à MALO-LES-BAINS qu'est concentrée la plus grande proportion de cadres supérieurs, cadres moyens et professions libérales. Ces couches constituaient 26,3 % de la population totale (15 220 ha) de la commune au recensement INSEE de 1968, contre 18,7 % à DUNKERQUE. C'est aussi à MALO-LES-BAINS que la proportion d'ouvriers est la plus faible (35,6 % contre 36,1 % à DUNKERQUE en 1968).

Rappelons que depuis 1970, la commune de MALO-LES-BAINS est fusionnée à celle de DUNKERQUE.

Cette ségrégation sociale très fortement marquée au niveau de l'espace est encore renforcée par la politique patronale à l'égard des cadres. Citons seulement l'intervention de l'union patronale interprofessionnelle locale en matière d'organisation de l'accueil des cadres : Cet accueil prend aussi bien la forme de visites d'usines à DUNKERQUE que de présentation de la ville, d'aide et de conseil pour trouver un logement, d'organisation de "partys" ou de petites réunions où l'on présente les nouveaux arrivants.

Cette politique patronale correspond à une double préoccupation : à la fois intégrer les cadres à la vie politique et sociale à DUNKERQUE, et en même temps préserver le caractère d'un milieu fermé : clubs privés, organisation de rallies, utilisation privilégiée des complexes sportifs de l'Est de l'agglomération (gymnase, tennis, piscine...) contribueront à ce second souci.

b) - LES COMMUNES A PREDOMINANCE OUVRIERE

Parmi les communes à prédominance ouvrière, le cas de ST POL SUR MER (61 % de la population totale de 18 800 habitants étaient composés d'ouvriers d'après le recensement INSEE de 1968) est assez caractéristique.

Fief traditionnel des dockers, la commune regroupe de nombreuses cités ouvrières, le plus souvent constituées par des maisons individuelles adossées les unes aux autres : cités dockers (les cités "Liberté", "Egalité" et "Fraternité"), cités des cheminots, cités des ouvriers de la BP, etc... La commune de ST POL SUR MER, comme la majorité des communes de la banlieue traditionnelle de DUNKERQUE connaît ses propres réseaux d'équipements et de commerce qui la rendent relativement indépendante de la commune centre. Cela ne signifie d'ailleurs pas pour autant que le niveau d'équipement soit satisfaisant.

M. CASTELLS et F. GODARD décrivent le mode de vie de la population ouvrière ancienne de DUNKERQUE, et notamment des dockers, comme fortement marquée par ce qu'ils appellent la "sous-culture ouvrière". Cette "sous-culture" s'articule autour de deux éléments : "un élément proprement ouvrier, la tradition de lutte, de solidarité, d'entraide, d'auto-reconnaissance de classe... ; d'autre part, un certain maintien de la tradition communautaire rurale, centrée sur la famille étendue et sur un niveau semi-villageois de relations

primaires, avec l'amitié et le voisinage comme fondement des rapports sociaux"*

L'importance du maintien de la famille étendue s'explique en grande partie par le fait que cette dernière constitue "un instrument privilégié de solidarité en cas de coup dur (grève ou répression patronale par exemple). C'est elle qui constitue la base des relations sociales et amicales représentant le principal loisir du travailleur... La formule de ces relations familiales et de voisinage se perpétue d'autant plus fortement que résidence et travail sont liés et que les deux (la maison et le travail) passent de père en fils" **.

On peut se demander si cette insertion du travailleur dans la famille étendue dans une sorte de "tradition communautaire rurale" est spécifique à la main-d'oeuvre docker ou si elle concerne l'ensemble de la classe ouvrière implantée de longue date à DUNKERQUE.

Quoiqu'il en soit, un élément semble bien intéresser une grande partie de cette population ouvrière ancienne : il s'agit de la relation étroite entre résidence et travail.

L'occupation d'un emploi "de père en fils" dans un même secteur d'activité était réelle non seulement pour les dockers, mais pour les ouvriers des chantiers navals ou pour ceux de l'usine des dunes.

Mais l'un des éléments importants de différenciation entre la main-d'oeuvre docker, que l'on trouve de manière privilégiée à ST POL SUR MER et COUDEKERQUE BRANCHE *** et la main-d'oeuvre industrielle des grandes entreprises implan-

* M. CASTELLS et F. GODARD. *op. cité.* p. 292

** *idem.*

*** En 1974, la répartition géographique des lieux d'habitation des 1557 dockers recensés était la suivante :

ST POL SUR MER	: 386	soit 24,79 %
DUNKERQUE	: 237	soit 21,64 %
COUDEKERQUE BRANCHE	: 264	soit 16,96 %
PETITE SYNTHÉ	: 185	soit 11,88 %
ROSENDAEL	: 129	soit 8,28 %
CAPPELLE-LA-GRANDE	: 95	soit 6,10 %

Les autres se répartissent entre les autres communes de l'agglomération.

tées de longue date à DUNKERQUE est que dans le premier cas, les travailleurs connaissent une multiplicité d'employeurs alors que dans le second il n'y a qu'un employeur. A cet égard la comparaison entre le mode de vie des dockers de ST POL SUR MER et les ouvriers de l'usine des Dunes à LEFFRINCKOUCKE serait intéressante ; En effet, ce dernier cas constitue un exemple typique de "Company Town". Par l'intermédiaire de la cité d'usine, l'entreprise contrôle non seulement la vie dans le travail mais aussi différents aspects de la vie hors travail de ses ouvriers.

On peut supposer que cette forte influence de l'usine par rapport à une commune ou à un quartier donné ne manque certainement pas d'avoir des répercussions sur l'organisation de la consommation et de la vie quotidienne des ouvriers de cette usine.

c) - LES COMMUNES CONCENTRANT UNE FORTE PROPORTION DE PETITE BOURGEOISIE : L'EXEMPLE DE ROSENDAEL

Un autre type de structures urbaines que l'on rencontre dans l'agglomération dunkerquoise est celui qui assure une forte concentration de la petite bourgeoisie dans un cadre immobilier vieillissant. ROSENDAEL en constitue un bon exemple, avec la caractéristique supplémentaire d'une quasi absence de logement social. Cette commune connaît, en outre, une forte autonomisation commerciale par rapport à la commune-centre. Cette autonomisation est le produit de facteurs économiques et sociaux déterminés. Par exemple, le fait que ROSENDAEL ait été pendant longtemps une zone essentiellement maraîchère où résidait une population rurale très spécialisée, n'est pas sans incidence sur les formes prises ultérieurement par le développement de la commune. En effet, lorsque s'est développée la fonction résidentielle de ROSENDAEL, cela s'est fait dans une certaine continuité avec le passé avec un fort pourcentage de maisons individuelles appartenant à de petits propriétaires et à des retraités. La zone maraîchère, par suite du développement de l'urbanisation est devenue une enclave dans la ville. Si pendant longtemps, les maraîchers contrôlant la mairie, ont réussi à sauvegarder leurs terrains en obtenant classement en zone protégée, ils constituent encore aujourd'hui une certaine force sociale qui, bien qu'amoindrie, contraint les planificateurs à une grande prudence quant au développement futur de la commune. On peut considérer

qu'à cet égard, les agriculteurs ont l'appui d'une partie de la petite bourgeoisie urbaine désireuse de préserver son cadre de vie - en s'opposant notamment à l'implantation d'HLM - symbole de sa résistance à l'expansion industrielle.

La commune s'est installée depuis plusieurs années - et bien avant l'implantation d'USINOR - dans une position défensive : protection de la zone maraîchère, blocage de la construction et particulièrement du logement social, stagnation démographique, délabrement du patrimoine immobilier - accentué par la loi de 1948 - vieillissement de la population, baisse de la capacité commerciale du centre, isolement croissant par rapport aux nouveaux centres nerveux de l'agglomération.

ROSENDAEL constitue un bon exemple de la domination d'une vieille élite locale constituée par la petite bourgeoisie urbaine et rurale appuyée sur une base ouvrière, pour contre-balancer la bourgeoisie locale, "bourgeoisie de robe", ou bourgeoisie maritime et les monopoles industriels. Après les élections municipales de 1971, ROSENDAEL, fief socialiste traditionnel, fusionne avec la commune de DUNKERQUE.

Si les trois cas ainsi examinés traduisent des différences très importantes et une forte ségrégation entre les divers secteurs de la banlieue traditionnelle de DUNKERQUE, il n'en demeure pas moins que la structure urbaine de la plupart de ces communes (hormis les cas les plus extrêmes comme celui de MALO-LES-BAINS et dans une certaine mesure de ROSENDAEL) se caractérise par certains traits communs susceptibles de fonder des filières de consommation spécifiques : cités ouvrières composées de maisons individuelles, ou quartiers HLM construits après la guerre paraissent destinés en priorité à la main-d'oeuvre locale des industries traditionnelles. En outre, l'existence d'un petit commerce périphérique important, principal support du CID-UNATI, confère à ces communes de banlieue traditionnelle une relative autonomie vis-à-vis du centre quant à l'organisation de la consommation.

3° - Les nouveaux grands ensembles : la ZUP des SYNTHES

Nous ne reviendrons pas sur les conditions de réalisation de ce grand ensemble qui s'est faite parallèlement à l'implantation d'USINOR. Ce qu'il importe

ici de souligner tient aux conditions spécifiques que traduisent ces nouveaux grands ensembles en termes d'organisation de la consommation et de "fillière de consommation". Fortes densités, sous-équipement, éloignement du centre - ville et d'une manière générale du reste de l'agglomération, isolement renforcé par le système de transport en commun - confié à un transporteur différent du concessionnaire officiel de l'agglomération et qui pratique des horaires dissuasifs - caractérisent ces nouveaux grands ensembles. De fait,

l'espace urbain ainsi produit ne connaît qu'une fonction, celle du logement, au sens le plus réducteur du terme. La réalité quotidienne des Synthés, c'est celle de la cité-dortoir. Alors que près de 400 logements sont occupés dès 1962, 1200 en 1963, le premier centre commercial ne sera construit qu'en 1964. Au début, les écoles aussi manquent. Les transports sur DUNKERQUE sont très mal assurés. Les défauts de construction sont extrêmement nombreux. C'est ainsi par exemple, que les premiers pavillons s'avèrent peu adaptés au climat de la côte. A la suite de revendications, les premiers acquéreurs seront indemnisés. La construction pavillonnaire est toutefois minoritaire aux SYNTHES. L'essentiel de l'habitat est constitué par une centaine de barres et de tours, en majorité HLM locatives. Les conditions d'insonorisation des appartements sont déficients et se révèlent de fait, incompatibles avec le repos réel exigé par le travail de nuit. Très tôt, des luttes sont menées par les habitants pour obtenir l'insonorisation d'au moins une pièce par appartement.

La municipalité d'union de la gauche élue en 1971 a réalisé ces dernières années, un certain nombre d'équipements : des équipements scolaires, sportifs de loisirs et de jeux, un centre social (le plus grand centre social de France pour un ensemble de cette taille), une grande salle de spectacle, 3 centres commerciaux, 4 cafés existent aujourd'hui aux SYNTHES.

Malgré une amélioration incontestable des conditions de vie dans le grand ensemble, les difficultés demeurent. "Une manifestation générale de ces difficultés est la tendance à situer la vie sociale hors de la ZUP des SYNTHES : c'est le cas de la jeunesse, par manque de structures autonomes, appropriables sur place (si l'on excepte les caves !) et qui fuit, pour ses loisirs vers la côte belge. C'est le cas des familles qui, quand elles le peuvent, retournent le week-end dans leur région d'origine.

Ce sont les femmes des SYNTHES qui subissent le plus fortement ces difficultés... Elles ont peu de possibilités d'emploi (11 % des femmes ont une activité professionnelle). Elles sont donc à la fois confinées dans leur logement et dans la ZUP. Tout au long de la journée, les femmes vivent les contradictions de leur logement, supportant le bruit ou l'obligation de silence et la proximité des voisins.

A l'extérieur, elles ne trouveront pas non plus les conditions d'une vie sociale équilibrée et diversifiée : l'absence de lieux de rencontre usuels, de tout ce qui constitue la richesse sociale d'une ville, limite les possibilités d'épanouissement.

En réaction se produisent des phénomènes d'alcoolisme féminin, de dépression nerveuse... les jeunes également vivent mal leur situation ; l'importance des vols et des déprévaluations sans autre motif que l'acte lui-même, la fréquence des petits délits sexuels, le climat de racisme qui semble se développer en sont les preuves les plus directes".*

On retrouve dans cette description les maux dénoncés comme "maux des grands ensembles". Ce qu'il importe de souligner, c'est que ces conditions de vie sont en fait celles que connaît en grande partie la "nouvelle classe ouvrière" à DUNKERQUE, c'est-à-dire celle qui s'est installée dans l'agglomération après l'implantation d'USINOR. D'ailleurs la population de la ZUP DES SYNTHES est composée essentiellement de travailleurs d'USINOR et de leurs familles. Rappelons qu'à l'origine, la plupart des travailleurs du groupe, transférés de DENAIN ou de VALENCIENNES, ont été logés aux GRANDES SYNTHES. Il s'agissait aussi bien d'ouvriers qualifiés que de techniciens. Puis des travailleurs venant du bassin minier ou de Calais les ont rejoints.

Ainsi, jusqu'en 1970, coexistent plusieurs filières de consommation, bien distincts dans l'agglomération pour la main d'oeuvre ouvrière :

- celle des OS et manoeuvres, vivant en famille, dans les anciens quartiers non rénovés du centre ville,

* OREAM NORD "Cadre de vie et Economie" n° 1 - oct. 1975 : "Vivre aux SYNTHES"

- celle de la main-d'oeuvre ancienne à DUNKERQUE - et le plus souvent qualifiée - dans les cités d'usine, le cadre bâti ancien - pour ce qu'il en reste - et les cités HLM construites après la guerre.

-celle de la main-d'oeuvre ouvrière nouvelle à DUNKERQUE, composée en majorité de migrants, déracinés de leur secteur d'origine et qui viennent habiter dans les nouveaux grands ensembles construits à partir des années 60.

A ces filières de consommation dans l'agglomération, il convient d'ajouter la filière des ouvriers, le plus souvent OS - résidant en zone rurale, le plus souvent dans les bourgs et venant travailler à DUNKERQUE.

Avant que le phénomène prenne l'ampleur qu'il a connue à partir de l'implantation d'USINOR, il existait déjà pour la main-d'oeuvre des chantiers navals et pour celle de Creusot-Loire.

II. FORMES RECENTES D'URBANISATION A DUNKERQUE (depuis 1970) ET FILIERES DE CONSOMMATION

Il convient de voir, dans les formes récentes d'urbanisation, celles qui prolongent des tendances anciennes et celles qui, au contraire, correspondent à des transformations plus ou moins profondes, dans les filières de consommation de la main-d'oeuvre dunkerquoise.

1° - Le prolongement de tendances anciennes

La comparaison entre les filières de consommation "traditionnelles" ainsi dégagées sur l'agglomération et les récentes opérations d'urbanisme, permet de dégager une certaine continuité dans l'organisation de la consommation au sein de l'agglomération.

Nous avons déjà longuement insisté sur la séparation entre l'Est et l'Ouest. Nous avons montré notamment comment, malgré les discours et les prises de position pour freiner l'urbanisation à l'Ouest, celle-ci s'était poursuivie, ceci du fait de tout un ensemble de contraintes foncières et financières.

Il importe d'ailleurs, à cet égard, de souligner que l'opération la plus importante qui doit être réalisée au cours des prochaines années, à savoir l'opération du COURGHAIN revient, de fait, à doubler la ZUP DES NOUVELLES SYNTHES, à l'ouest de l'agglomération.

Pour illustrer cette continuité relative des tendances anciennes dans l'organisation de la consommation à DUNKERQUE, nous ne prendrons que 3 exemples :

a) La construction et l'équipement dans le centre de DUNKERQUE

Nous avons déjà vu que les opérations du type "bassin du commerce" ou "agora" n'ont pas encore été réalisées. En dehors de l'opération du "forum", l'équipement de DUNKERQUE ne s'est pas beaucoup renforcé ces dernières années. Aujourd'hui, le centre-ville n'est pas parvenu à jouer ce rôle de "centre fédérateur" qui lui était dévolu dans le SDAU.

En matière de construction de logements, les opérations du "Glacis" et de "l'île Jeanty", avec leur fort pourcentage d'HLM locatifs en collectifs, semblent s'inscrire dans la droite ligne des réalisations traditionnelles des logements à DUNKERQUE. Cette tendance ne doit certes pas masquer les opérations ponctuelles de logements de standing qui ont aussi vu le jour dans le centre-ville et à MALO-LES-BAINS ces dernières années.

b) La construction à l'ouest : l'exemple des ZAC du BANC-VERT et de ST POL-SUR-MER.

Les réalisations en matière de logements dans les ZAC DU BANC-VERT et de ST POL-SUR-MER rappellent aussi les constructions traditionnelles de l'ouest de l'agglomération : immeubles collectifs, en totalité location HLM et PLR à ST POL, en partie accession HLM et pour le reste location ILM à PETITE SYNTHE, traduisent en dehors d'une certaine distinction quant au mode de financement et donc quant au coût du logement, une certaine continuité quant au cadre de vie que l'on trouve dans le secteur ouest.

c) La construction à l'Est : l'exemple de LEFFRINCKOUCKE

Enfin, le dernier exemple que nous prendrons pour illustrer cette continuité est celui constitué par les quelques 300 logements réalisés par le CIL à LEFFRINCKOUCKE : il s'agit de maisons individuelles en accession à la propriété dans lesquelles logent essentiellement des travailleurs de CREUSOT-LOIRE. Bien qu'indirectement, et avec des processus quelque peu différents, se trouve reproduite "la cité d'usine".

2° - L'apparition de tendances nouvelles dans l'organisation de la consommation*

Trois types d'habitat, apparus ces dernières années pour la main-d'oeuvre dunkerquoise, nous semblent constituer en fait, trois nouvelles filières de consommation :

- Il s'agit :
- des foyers pour travailleurs célibataires, relativement récents dans l'agglomération dunkerquoise,
 - des lotissements et maisons individuelles en périphéries de l'agglomération
 - de l'habitat de villes du Bassin Minier ou de CALAIS.

a) Les foyers de travailleurs célibataires.

Il s'agit d'un type de logement destiné en priorité aux travailleurs étrangers, dont le nombre augmente avec les grands travaux de construction de la période 1969-70. Mais l'on trouve aussi, à DUNKERQUE, dans les foyers beaucoup de travailleurs français célibataires, notamment des jeunes.

Le programme de construction de foyers qui est lancé en 1970 avec l'appui de la Préfecture de région, et qui aboutit à la réalisation de 7 foyers, se caractérise à DUNKERQUE, par trois aspects fondamentaux :

* Nous ne traiterons pas ici de l'habitat en caravane ou en baraques de chantiers car il s'agit ici d'un type d'habitat spécifique aux travailleurs du BTP et qui se caractérise par son aspect temporaire.

D'une part, la dispersion de ces foyers entre les différentes communes de l'agglomération. A cet égard l'action de la Préfecture a été déterminante pour contraindre les communes concernées à accepter des foyers sur leur territoire. Rappelons que ces foyers se localisent de la façon suivante :

Foyers ADATARELLI : 2 foyers à PETITE SYNTHÉ

1 à TETEGHEM

1 à LOON PLAGE

1 à COUDEKERQUE-BRANCHE

Foyers SONACOTRA : 1 à ST POL-SUR-MER

1 à ROSENDAEL

D'autre part, le second élément spécifique de ces foyers à DUNKERQUE est leur caractère Inter-entreprise . Sur ce point, la pression d'USINOR auprès des autres entreprises, par le biais de la Chambre de Commerce et d'Industrie (dont le président à partir de 1971 est l'ancien directeur d'USINOR DUNKERQUE) n'a pas été négligeable : l'objectif, d'ailleurs atteint, était bien d'éviter que chaque entreprise possède son propre foyer, ce qui pouvait constituer pour elle un risque d'aggravation des tensions sociales.

Enfin, ces foyers ne dépassent jamais 300 places, l'objectif poursuivi par les entreprises et par l'appareil d'Etat étant de réduire au maximum leur importance pour éviter une trop grande concentration de travailleurs célibataires. Sur ce point, l'appareil d'Etat est entré en conflit avec les constructeurs de foyers pour qui la rentabilité de la construction comme de la gestion passe par la densification des places dans les foyers.

La formule du foyer présente, pour le patronat, le grand avantage de permettre un véritable contrôle sur les travailleurs célibataires. Il s'agit là d'un véritable enjeu social pour les entreprises, et cet enjeu concerne le plus souvent les travailleurs qui occupent les emplois les moins qualifiés et les plus mal rémunérés.

Nous avons déjà évoqué, dans notre première partie, l'existence d'associations et d'organismes divers, contrôlés par le patronat (ACARD, ADOGEC, etc...) pour l'accueil et la surveillance de cette main-d'oeuvre. Elle fait,

plus que toute autre, l'objet de mesures de contrôle social. Face à ces mesures, les travailleurs célibataires et notamment les travailleurs étrangers sont en position de faiblesse : les menaces de toutes sortes qui pèsent sur eux (non renouvellement de la carte de travail, retrait de la carte de séjour, expulsion pour les étrangers, etc...) leur isolement, leur permettent difficilement d'échapper à ce contrôle. Du fait de ces mesures, et du fait aussi de la composition particulière du ménage (à une unité), l'organisation de la reproduction de la force de travail de cette main-d'oeuvre est très spécifique. Il y a là une véritable filière de consommation, distincte de celle des autres couches sociales. Or, rappelons-le, cette filière est relativement récente à DUNKERQUE.

b) Les lotissements et les "villages" périphériques de maisons individuelles.

Nous avons vu que plus du quart de l'urbanisation nouvelle de 1968 à 1975, s'était portée en périphérie de l'agglomération. Or, cette urbanisation périphérique revêt, dans la plupart des cas, la forme de lotissements ou d'opérations de maisons individuelles groupées, bien souvent réalisées par le même promoteur.

Les exemples se sont multipliés ces dernières années :

Ainsi la Maison familiale de CAMBRAI réalise :

	160	logements	à	BOURGOURG
	170	"	à	WORMHOUDT
	220	"	à	BRAY-DUNES

- la Maison dunkerquoise réalise :

	70	maisons	à	MONDSCHOOTE
	30	"	à	HONDSCHOOTE

- la société BATIR construit à LEFFRINCKOUCKE , à LOON-PLAGE

- la société CARPI réalise 165 maisons à SPYCKER.

212	"	à	WORMHOUDT.
-----	---	---	------------

Rappelons que c'est surtout à partir de 1969-70 que le ramassage s'est étendu à la main-d'oeuvre de ces villes. En recourant à cette main-d'oeuvre, les entreprises bénéficient aussi des conditions de la reproduction de sa

force de travail et notamment de ses conditions de logements, le tissu urbain ancien de CALAIS, ST OMER ou BETHUNE supplée à l'absence de tissu urbain ancien à Dunkerque.

Le fait que la main-d'oeuvre recrutée dans ces secteurs est souvent une main-d'oeuvre déjà logée, apparaît comme une économie au niveau social, mais aussi au niveau de l'entreprise.

Certaines des contradictions portant sur le logement et sur les équipements sont alors déplacées au niveau des transports.

Mais il est évident que seules les entreprises qui ont les capacités financières suffisantes pour mettre en place de vastes réseaux de ramassage - en l'absence de transports publics adéquats - ont accès à ces conditions de logement et d'équipement.

Il nous paraît à la fois possible et important de considérer la réutilisation par certaines entreprises dunkerquoises du capital bâti des villes en crise, comme une nouvelle "filière de consommation" qui viendrait s'ajouter aux "filières de consommation" repérables sur l'agglomération.

Compte-tenu de la durée particulièrement importante du temps de transport nécessaire pour se rendre de ces villes à DUNKERQUE (plus de deux heures aller-retour de CALAIS à DUNKERQUE) et quatre heures aller-retour de BETHUNE à DUNKERQUE) et de la fatigue supplémentaire qui s'en suit, on peut penser que la main-d'oeuvre qui accepte cette contrainte est celle là qui n'est pas assurée, compte-tenu de ses ressources, de trouver de meilleures conditions de vie à DUNKERQUE. On peut donc penser qu'il s'agit d'une main-d'oeuvre qui occupe les emplois les moins qualifiés ou tout au moins d'une main-d'oeuvre qui ne dispose pas de ressources supérieures à la moyenne dunkerquoise.

A côté de ces "villages" construits par un même promoteur, les lotissements proprement dits (ventes de parcelles de terrains constructibles) voient le jour à COULOGNE, à WORMHOUDT, à GRAVELINES, à ST FALQUIER, à OYE-PLAGE etc...

Du fait que la majorité de ces opérations n'offre que de l'accession à la propriété, et du fait du coût de cette acquisition (terrain et construction) cette forme d'habitat n'est compatible qu'avec les ressources des cadres

moyens et dans une certaine mesure avec celles d'ouvriers qualifiés.

Du point de vue de l'organisation de la consommation, on peut supposer que l'accès à ce type d'habitat, s'il entraîne dans de nombreux cas une certaine amélioration des conditions de logement, s'accompagne aussi d'une augmentation du "taux d'effort" financier. Outre les répercussions que l'on imagine au niveau des transports - notamment pour les déplacements quotidiens domicile-travail - et qui peuvent se traduire par l'obligation de l'acquisition d'une voiture, on peut supposer qu'il y a également des répercussions au niveau des équipements. Si beaucoup de ces opérations se greffent sur des bourgs déjà existants, afin de profiter de la présence d'équipements déjà réalisés, la saturation des capacités de ces équipements peut être vite atteinte. Or, le fait que beaucoup de ces opérations se réalisent hors de la procédure ZAC laissent penser que le niveau des équipements ne suit pas le niveau de la construction: Ce fait a aussi des répercussions importantes sur l'organisation de la consommation des habitants, pour ne pas parler des répercussions sur la vie familiale et l'ensemble des relations sociales.

c) L'habitat à CALAIS ou dans les villes de bassin minier

Il ne s'agit pas là à proprement parler de formes récentes de l'urbanisation, car dans la plupart des cas, l'habitat concerné est un habitat ancien.

Mais on peut voir dans le recours par les grandes entreprises dunkerquoises, et notamment par USINOR, à la main-d'oeuvre calaisienne ou à celle du bassin minier, l'appropriation, par ces entreprises, de conditions de consommation différentes de celles que l'on trouve dans l'agglomération dunkerquoise, dans la mesure où cette main-d'oeuvre continue à résider dans son secteur d'origine.

Si certaines formes récentes de l'urbanisation correspondent à l'émergence de nouvelles filières de consommation, il convient de souligner qu'elles peuvent aussi entraîner la suppression d'autres filières plus anciennes. C'est ce qui se passe avec les opérations de rénovation urbaine, et, plus précisément à DUNKERQUE, avec l'opération du jeu de Mail. Avec elle, l'un des derniers quartiers de DUNKERQUE datant d'avant la guerre disparaît. Comme dans la plupart des rénovations urbaines, le maintien sur place de la population ancienne reste problématique. Car même si les logements vétustes

sont remplacés par des logements sociaux, les nouveaux loyers sont souvent incompatibles avec les ressources de cette population ancienne.

La même question se pose avec les opérations de réhabilitation de l'habitat ancien dont certaines sont d'ores et déjà programmées pour le Ville Plan :

Ainsi en est-il de la cité des cheminots à ST POL SUR MER, (ODHLM).

- de la cité des cheminots à CAPPELLE-LA-GRANDE (PACT)
- du quartier situé au sud de la mairie à COUDEKERQUE-BRANCHE
- du quartier du DOOD WEG à PETITE SYNTHÉ,
- du quartier de la basse ville à DUNKERQUE et de certains autres quartiers de ST POL et de ROSENDAEL.

Dans ces trois derniers cas, la réhabilitation est confiée soit à une ARIM, soit au PACT, soit aux deux à la fois.

Les développements relativement succincts de ce chapitre sont certes loin de rendre compte, de manière exhaustive, de l'organisation de la consommation et de ses différenciations au sein et hors de l'agglomération dunkerquoise. Néanmoins, les quelques données qu'ils font apparaître constituent une première base à partir de laquelle il est possible de voir quelle organisation spatiale de la reproduction de la force travail s'impose aux entreprises et sur quels éléments elles peuvent tenter de jouer.



C H A P I T R E I V

FILIERES DE CONSOMMATION ET POLITIQUE DES ENTREPRISES

LA PLACE DU RAMASSAGE DANS CETTE POLITIQUE

L'analyse de la structure spatiale en terme d'organisation de la consommation confère un intérêt supplémentaire à l'examen des zones de recrutement du personnel des grandes entreprises. En effet, il est possible d'émettre l'hypothèse suivante : la répartition spatiale de la main-d'oeuvre des grandes entreprises n'est pas seulement fonction des critères retenus pour sa mobilisation, mais aussi de critères relatifs à certaines conditions de consommation, en liaison avec la reproduction de la force de travail de cette main-d'oeuvre et en liaison avec les préoccupations des entreprises dans la gestion des rapports sociaux.

L'examen de la politique suivie par les entreprises pour la reproduction de leur main-d'oeuvre, qui se manifeste notamment au travers des actions relatives au logement du personnel (par le biais de l'affectation de la taxe du 1% patronal pour le logement par exemple), doit nous permettre de vérifier une telle hypothèse.

Aussi, nous proposons nous d'étudier la politique suivie par chacune trois grandes entreprises (USINOR, FRANCE DUNKERQUE et CREUSOT-LOIRE) quant aux conditions de reproduction des différentes couches de leur main-d'oeuvre, et de situer la place du ramassage dans cette politique.

I. LA POLITIQUE D'USINOR

1° - Les actions de l'entreprise en matière de logement

La politique d'USINOR en matière d'habitat de son personnel est marquée par deux grandes étapes : avant et après 1968.

Rappelons brièvement les grands traits de l'attitude d'USINOR dans la première étape : à son arrivée à Dunkerque, USINOR a négocié directement avec l'office d'HLM départemental* la création de la ZUP des Nouvelles Synthés, destinée à accueillir une bonne proportion des ouvriers du complexe industriel.

Une bonne partie de la ZUP fut construite par la SCIC (27% de la première tranche), produisant ainsi une brèche dans le monopole de la construction, mais de manière concertée (avec l'argument de l'urgence), non en court-circuitant l'appareil local.

L'exemple de la ZUP des Nouvelles Synthés illustre la rupture qui s'opère par rapport à la politique traditionnelle d'USINOR à Denain ou à Valenciennes. Ce n'est plus l'usine qui prend directement en charge le logement de son personnel. Elle s'en remet désormais à l'intervention des pouvoirs publics.

Au cours de cette première étape, la ZUP sert surtout à loger les travailleurs qualifiés. Pour ses cadres, USINOR agit soit indirectement soit directement à travers une société civile immobilière qu'il contrôle à 95%.

Pour les ouvriers non qualifiés, USINOR mise essentiellement sur le ramassage en zone rurale d'une main-d'oeuvre que l'entreprise ne cherche pas à reloger sur Dunkerque.

**Mais le sous-préfet jouera un rôle essentiel dans ce processus.*

A partir de 1968, la politique de l'entreprise va considérablement se modifier. La longue grève menée par les ouvriers d'USINOR en Mai 1968 (l'une des plus longues), de même que les luttes revendicatives sur le logement à Grande Synthe, ne sont certainement pas étrangères à ces transformations.

La nouvelle orientation de cette politique est résumée, peut-on dire, dans le "memorandum sur l'habitat" de la société USINOR* rédigé en 1970, et qui constitue un accord entre la direction d'USINOR et le comité d'établissement de l'usine de Dunkerque.

On peut dégager ainsi les grands points de cet accord :

- . dispersion de l'habitat du personnel USINOR à la fois dans l'agglomération et hors agglomération, dans un rayon qui ne saurait toutefois pas dépasser 15 km par rapport à l'usine.
- . priorité à la construction de maisons individuelles (75% des programmes à réaliser doivent l'être sous forme de maisons individuelles) avec insonorisation d'une chambre.
- . développement de l'accession à la propriété (qui devrait concerner entre 1/4 et 1/3 des logements programmés).
- . branchement des programmes sur des communes existantes afin d'assurer dès l'occupation des premiers logements un minimum d'équipement social, culturel, commercial et scolaire.

Ces grands points du memorandum USINOR sur l'habitat définissent une position qui est totalement à l'opposé de ce qui s'est fait jusqu'ici sur Grande Synthe.

Quant aux logements en collectif, qui doivent désormais être en minorité dans les nouveaux programmes, ils doivent aussi être dispersés dans l'agglomération et comporter peu de logements pour familles nombreuses.

* *Partie en annexe*

Enfin, pour les travailleurs célibataires, le memorandum prévoit la construction soit de studios insérés dans des bâtiments abritant des logements familiaux, soit des centres de célibataires avec chambres individuelles ou à plusieurs lits. Mais, "pour ne pas exclure les célibataires de la vie collective", ces centres de devront pas être implantés hors agglomération.

Les motivations relatives à la gestion des rapports sociaux sont évidentes : la dispersion de l'habitat, l'accession à la propriété, la possession d'une maison individuelle sont autant d'éléments qui visent à "l'intégration" du travailleur, en même temps qu'à son isolement par rapport aux autres travailleurs de l'entreprise, aussitôt le travail terminé.

D'autre part, la dispersion du personnel sur plusieurs communes vise aussi à éviter que les travailleurs expriment au travers de l'instance municipale, le prolongement de leurs luttes. L'exemple de Grande Synthe, qui passe à l'opposition aux élections municipales de 1971, et dont le maire est un ouvrier d'USINOR, militant CFDT, constitue le cas typique de ce qu'il faut éviter.

La nouvelle politique ainsi définie va se traduire au niveau des moyens d'action utilisés par l'entreprise en matière de logement :

- 1 - Il s'agit tout d'abord du développement de l'attribution de prêts au personnel, pour l'accession à la propriété. Ces prêts comportent un prêt principal (13.500 F.) sans intérêt, et un prêt complémentaire du même montant assorti d'un intérêt dégressif de 3%.

A partir de 1970, l'attribution de ces prêts connaît une certaine ampleur. En 1974, ce sont 550 prêts qui sont accordés, portant à 2.300 le nombre total de prêts accordés au personnel d'USINOR depuis le démarrage de l'usine (20% du personnel en 1974)*.

* Pour USINOR Mardyck, les chiffres sont inférieurs (120 prêts accordés au total, représentant 13% du personnel) mais non comparables puisque l'usine a été inaugurée en 1972.

Par l'attribution de ces prêts, l'entreprise favorise l'accession de son personnel à une certaine forme d'habitat, mais elle oriente aussi, partiellement les formes du développement urbain : c'est ainsi par exemple que les prêts sont refusés pour des projets de construction localisés au-delà du périmètre de ramassage.

Mieux, les constructions nouvelles réalisées à l'aide de ces prêts doivent se situer sur le trajet des lignes de car. A ces prêts directs de l'employeur peuvent s'ajouter des prêts CECA, lorsque c'est au tour d'USINOR d'en bénéficier.

- 2 - Cet encouragement à l'accession à la propriété et à la dispersion spatiale s'est également accompagné d'une certaine diversification des organismes bénéficiaires du versement de la taxe de 1% sur les salaires pour le logement du personnel.

Alors que dans les premières années d'implantation d'USINOR, la quasi-totalité du 1% était versé à l'ODHLM, depuis quelques années. USINOR répartit ces sommes entre l'ODHLM, le CIL et le "Cottage social des Flandres", filiale de l'ODHLM.

En 1974, la plus grosse partie était versée à ces deux derniers organismes (qui font de l'accession à la propriété et davantage d'individuels que l'ODHLM).

Mais, par le biais des prêts directs au personnel, ce sont, de fait, un nombre plus important encore de constructeurs qui sont intéressés. Si l'on examine par exemple, l'utilisation des prêts logements accordés en 1974 au personnel d'USINOR, on sait que :

- 30 prêts seulement sont allés à une réalisation du CIL à Dunkerque,
- 16 " " " du CIL de Calais,
- 45 " " " de "Notre Cottage",
- 134 " " " de la "Maison Familiale de Cambrai",
- une quarantaine se sont répartis entre trois constructeurs "Bâtir", "Chacun chez soi" et le "Crédit Immobilier",

- une soixantaine ont été utilisés par leurs bénéficiaires pour construire ou faire construire eux-mêmes leur maison.

Cette diversification des bénéficiaires du versement du 1% et des constructeurs est d'ailleurs affichée par la direction de l'entreprise comme le résultat d'une volonté délibérée : "Notre politique vise à ne privilégier aucun organisme spécifique".

- 3 - Ces actions de l'entreprise en faveur de la maison individuelle et de l'accession à la propriété se sont accompagnées d'une campagne d'information et de publicité très importante de la part de la direction d'USINOR. Par exemple, dans les trois dernières années, la revue patronale d'USINOR : "Dunkerque Informations", qui est destinée au personnel et dont la création date de 1972, comprend un supplément sur "l'accession à la propriété", où sont présentés les différents programmes en cours, le coût des différents types de maisons, les modalités de remboursement des emprunts, le montant de l'apport personnel, etc...

Pendant toute une période, c'est une véritable campagne d'encouragement et de promotion qui a été menée très explicitement par l'entreprise en faveur de l'habitat individuel et de l'accession à la propriété.

- 4 - Cette politique en faveur de l'accession à la propriété n'a pas supprimé pour autant les actions de l'entreprise en matière de logements locatifs.

Un service spécialement créé à cet effet, et aujourd'hui commun à USINOR Dunkerque et USINOR Mardyck, gère l'attribution de logements locatifs.

En fait, la quasi-totalité de ces logements sont concentrés aux Grandes Synthés, aujourd'hui comme hier.

L'un des principes d'ailleurs affirmé par l'entreprise est de ne faire de réservation en locatif que dans l'agglomération.

Les règles d'attribution de ces logements accordent la priorité au personnel que l'usine fait venir de l'extérieur et aux jeunes mariés, ce qui, en fait, revient à attribuer à l'habitat aux Grandes Synthés un caractère de solution immédiate mais aussi de mesure provisoire.

- 5 - Les actions d'USINOR relatives au logement de son personnel (tant en accession à la propriété qu'en location) ont amené l'entreprise à investir dans les actions des sommes bien supérieures aux obligations légales. De fait, la gestion du 1% se fait au niveau du groupe tout entier, qui répartit ensuite les sommes disponibles entre les différents établissements.

Il est incontestable que les efforts du groupe ont, de 1970 à 1974, essentiellement porté sur Dunkerque, au détriment des autres usines. Selon l'un des responsables que nous avons rencontré les sommes investies à Dunkerque de 1970 à 1974 ont représenté de 14 à 15 fois le montant des obligations légales de l'usine de Dunkerque. De gros moyens ont donc été dégagés ces dernières années par USINOR, pour le logement de sa main-d'oeuvre, traduisant par là l'importance reconnue à ce problème par l'entreprise.

Cette action financière de l'entreprise s'est également accompagnée d'une action très importante auprès des pouvoirs publics : c'est ainsi qu'USINOR participera aux discussions à la suite desquelles le gouvernement acceptera de relever les prix-plafonds HLM à Dunkerque, pour surmonter le blocage de la construction. De même, l'influence d'USINOR ne sera pas négligeable pour que Dunkerque obtienne des programmes HLM supplémentaires, hors enveloppe régionale, pris sur les contingents de la DATAR.

Enfin, USINOR parvient à faire triompher son point de vue, par rapport aux autres entreprises dunkerquoises, sur le principe du caractère inter-entreprise des foyers de célibataires.

La nouvelle politique d'USINOR - et ses moyens de réalisation - étant ainsi exposée, il convient de voir plus précisément la manière dont

elle s'applique aux différentes couches de la main-d'oeuvre de l'entreprise et ce qu'elle recouvre en terme de "filière de consommation".

2° - Différenciation des actions d'USINOR envers les diverses couches de

 main-d'oeuvre et "filières de consommation"

Les différents éléments que nous avons dégagés pour définir la politique de logement suivie par USINOR, ne s'appliquent bien sûr pas de la même manière aux différentes catégories de main-d'oeuvre.

a) Ingénieurs et cadres

Nous avons déjà vu comment dès le départ, USINOR a pris un soin particulier pour le logement de ses cadres, notamment de ses cadres supérieurs. Des réservations de logements dans la ZUP de Malo, à la prise en charge, par l'intermédiaire d'une société immobilière filiale du groupe, d'une cité de grand luxe en bordure de la nouvelle ZUP de Courghain, composée de logements en accession à la propriété, les interventions sont nombreuses ; cela d'autant plus qu'elles peuvent être en même temps source de profit pour le groupe (cas de la société immobilière construisant des logements en accession à la propriété pour les cadres).

Mais l'intérêt économique direct éventuel ne doit pas masquer la motivation majeure de l'entreprise à l'endroit des cadres : il s'agit non seulement de les faire venir à Dunkerque, mais aussi de les conserver ; derrière les différentes actions entreprises à cet égard, les préoccupations idéologiques ne sont bien sûr pas absentes ; comme le notent M. CASTELLS et F. GODARD : "Dans les conditions de luttes de classes, telles qu'elles se déroulent à Dunkerque, il est indispensable de donner une cohésion à cette filière (des ingénieurs et cadres) et de créer une solidarité de groupe parmi les personnes d'encadrement".*

* M. CASTELLS - F. GODARD - *Op.cité* p. 339

b) Techniciens, employés, ouvriers qualifiés

A côté des mesures spécifiques destinées aux cadres supérieurs, la politique d'USINOR d'encouragement à l'accession à la propriété d'une maison individuelle s'adresse, en fait, essentiellement aux cadres moyens et aux ouvriers qualifiés. La revue "Dunkerque Informations"* nous en fournit d'ailleurs confirmation, en dressant ainsi le "portrait type" du bénéficiaire des prêts de l'entreprise :

Situation professionnelle : P1

Secteur de travail : Services électro-mécanique (entretien)

Ancienneté : 5 ans dans la société

Age : entre 26 et 30 ans

Situation de famille : marié et 2 enfants

Sur les 368 membres du personnel d'USINOR qui ont acquis un logement en 1974 :

1 est M2	28 sont employés
1 " OS1	6 sont employés
30 sont OS2	11 " agents de maîtrise (bureaux)
<u>119 sont P1</u>	27 " " " (ateliers)
70 " P2	53 " techniciens
21 " P3	

Pour fixer un ordre de grandeur aux revenus de ces catégories de personnel, rappelons que le salaire mensuel d'un OP1, en 1975, varie de 2.000 à 2.250 F. s'il ne travaille pas en feux continus et de 2.200 à 2.500 s'il travaille en feux continus.

Les caractéristiques, du point de vue des qualifications et du point de vue des revenus, des "accessionnaires" appellent certaines observations.

La place occupée par les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés dans le procès de production d'USINOR Dunkerque revêt une

* "Dunkerque Informations" - USINOR n° 69 - Janvier 1975

importance tant quantitative* que qualitative.

La situation spécifique du marché de l'emploi à Dunkerque, marqué, même encore aujourd'hui, par une certaine pénurie de ces catégories de travailleurs qualifiés, renforce encore ce dernier aspect.

Ces premières données montrent déjà l'importance d'une prise en compte, par l'entreprise, de ces catégories, dans sa politique de gestion des rapports sociaux.

En outre, l'expérience des premiers mouvements revendicatifs sur le logement, à Grande Synthe (dès 1963) a montré la part active prise dans ces luttes par la main-d'oeuvre ouvrière qualifiée. La politique de dispersion du personnel et d'isolement dans des petits ensembles intégrés, va donc viser particulièrement ces catégories.

Mais, à ces considérations d'ordre politique autant qu'idéologique s'ajoutent des considérations d'ordre économique. Le degré de qualification de cette force de travail et les nécessités de sa reproduction, notamment de sa reproduction physique (compte-tenu des exigences du travail à feux continus) amènent l'entreprise à reconsidérer les conditions d'habitat et de repos de ces couches de main-d'oeuvre.

Mais, cela est possible dans la mesure où le niveau des ressources de cette main-d'oeuvre le permet.

Or, ce niveau n'est pas très élevé. Il est aggravé, à Dunkerque, par le manque criant d'emplois féminins. Le prix des logements individuels proposés à ces couches ne peut donc être lui non plus très élevé.

Le supplément "accession à la propriété" de "Dunkerque Informations", nous fournit des éléments indicatifs de ces prix. En 1972, le prix d'une maison individuelle type V s'échelonnait de 88.000 à 122.000 F., la

* Rappelons que les ouvriers qualifiés représentaient en 1975 45,5 % de la main-d'oeuvre totale d'USINOR, mais 70 % de la seule main-d'oeuvre ouvrière.

moyenne se situant aux alentours de 90.000/100.000 F. En 1974, ces prix sont déjà plus forts : il faut compter de 110.000 F. à 160.000 F. pour l'achat d'une maison, non compris le prix du terrain.

Nous possédons des renseignements quant au montant de l'apport personnel exigé en 1972, compte tenu du prêt USINOR (de 23.000 F. à l'époque). Cet apport personnel va de 700 F. dans une opération de maisons individuelles HLM à Wormhoudt, à 9.100 F. dans une opération HLM à Grande Synthe, à 22.000 F. dans une opération Crédit Foncier à Hoyville et à 33.600 F. dans une opération Crédit Foncier à Grande Synthe.

Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif. Néanmoins, ils montrent bien le rôle joué par le prêt USINOR dans la réduction du montant de l'apport personnel, réduction nécessaire du fait de la faible solvabilité de la main-d'oeuvre concernée. En outre, ces exemples font apparaître les écarts dans les prix des logements, selon qu'ils sont situés dans l'agglomération ou hors agglomération, les prix fonciers étant plus faibles dans ce dernier secteur.

Au vu de ces exemples, on peut émettre l'hypothèse d'une certaine conjonction entre les intérêts de l'entreprise dans la gestion des rapports sociaux et ses intérêts économiques.

Si la dispersion de sa main-d'oeuvre dans des petites opérations greffées sur les villages et les bourgs ruraux répond à un souci de gestion politique du personnel, elle revient aussi à s'approprier des prix fonciers moins élevés que dans l'agglomération, tout en profitant des équipements déjà existant dans les communes concernées.

En outre, si la politique d'attribution des prêts par l'entreprise est rendue nécessaire par le bas niveau relatif des salaires, elle permet aussi le maintien de ce bas niveau des salaires. On peut, à cet égard, l'interpréter comme un palliatif à une réévaluation des salaires, qui présenterait l'inconvénient, aux yeux de l'entreprise d'être une mesure générale et permanente.

Certes, le remboursement du prêt USINOR par les bénéficiaires, viendra

en ponction sur leurs revenus (et se répercutera donc sur le coût de reproduction de leur force de travail) ; mais, outre le fait que ce remboursement s'échelonne sur plusieurs années, il est intéressant de noter que dans tous les exemples cités par la revue d'USINOR quant au remboursement des prêts, figure la prise en compte de l'allocation logement. Cette indication donne à penser que nombre de ménages concernés par les prêts USINOR bénéficient de cette aide de l'Etat.

Il est évident que ces données mériteraient une analyse plus approfondie. Néanmoins, les observations que nous avons faites tendent à relativiser l'idée selon laquelle la politique de prêts au personnel suivie par USINOR traduirait un "gros effort" de l'entreprise, ou encore que cette politique aurait pour seul fondement une volonté d'intégration du personnel et de gestion politique.

Il est bien certain que ce dernier aspect n'est pas à négliger. Avec la politique des prêts au personnel, USINOR cherche en effet à s'attacher cette main-d'oeuvre, à la lier à l'entreprise. Les prêts au logement jouent, à cet égard, un peu le même rôle que la formation maison.

c) Les ouvriers non-qualifiés vivant en ménage

USINOR a deux attitudes vis-à-vis de cette catégorie de main-d'oeuvre : le maintien sur place des ouvriers recrutés en zone rurale ou dans les villes en crise (ce qui signifie en clair l'absence d'une action spécifique) et d'autre part, la réservation de logements locatifs .

En ce qui concerne le premier point, l'attitude d'USINOR tient à la fois à des raisons de gestion des rapports sociaux : maintenir la dispersion de cette main-d'oeuvre hors agglomération. A cet égard, l'exemple du refus d'un logement à DUNKERQUE aux ouvriers ramassés à BETHUNE est significatif - et à des raisons de reproduction de la force de travail.

Reproduction physique : le travail en feux continus exige pour le travailleur des conditions de repos spécifiques que la vie en cité assure difficilement. A cet égard, le logement en zone rurale ou semi-rurale,

assure des conditions bien meilleures. Or, les conditions de repos du travailleur intéressent l'entreprise, dans la mesure où elles ont un impact sur la productivité ; voire sur la fréquence des accidents du travail.

Coût financier de la reproduction : les dépenses de logement sont souvent minorées dans le cas d'une main-d'oeuvre d'origine rurale qui dispose déjà d'un logement et qui, d'autre part, peut dans certains cas couvrir partiellement ses besoins par l'autofourniture.

A Béthune, les ouvriers, anciens mineurs, sont propriétaires de leur logement et disposent de divers avantages comme la gratuité du charbon.

A Calais, l'existence d'emplois féminins permet dans de nombreux cas la rentrée d'un deuxième salaire dans les revenus familiaux. Le versement par USINOR d'une partie de son 1% logement au CIL de Calais constitue un autre exemple d'une action de l'entreprise en faveur du maintien sur place de sa main-d'oeuvre calaisienne.

La deuxième attitude d'USINOR vis-à-vis de sa main-d'oeuvre non qualifiée consiste, en une action de réservation de logements locatifs, notamment à Grande Synthe.

A cet égard, nous formulons davantage une hypothèse qu'une affirmation, faute de vérifications : les Grandes Synthes, au départ, étaient essentiellement occupées par des ouvriers qualifiés ou des techniciens venus à Dunkerque à la suite de l'implantation d'USINOR. Avec le développement de la seconde phase de la politique de l'entreprise en matière de logements, une grande partie de cette main-d'oeuvre a quitté les Grandes Synthes pour une maison individuelle. Le passage "obligé" à Grande Synthe apparaît dans toutes les interviews des nouveaux "accessionnaires" figurant dans la revue d'USINOR (1972). Ce mouvement de départ du grand ensemble, qui se traduit aussi par une diminution du nombre absolu des travailleurs d'USINOR dans cette cité* libère des logements. "Aujourd'hui,

* Le nombre de travailleurs d'USINOR habitant à Grande Synthe étaient de 1.775 en 1972 - 1.751 en 1975 - 1.676 en 1976

ce ne sont plus les maux de la surpopulation qui frappent les habitants de la ZUP des Synthés, mais au contraire, ceux dus à la rotation trop rapide d'une population qui cherche de nouveaux modes d'habitat, et laisse de plus en plus de logements vides" notait l'OREAM NORD en octobre 1975.*

L'hypothèse que nous formulons est que ce mouvement n'est pas d'ordre seulement quantitatif, mais qualitatif. Aujourd'hui, la population qui habite le grand ensemble des Nouvelles Synthés n'est pas la même qu'il y a dix ans.

Les ouvriers non qualifiés, à faibles revenus, qui ne trouvaient pas de logements au plus fort de la pénurie, peuvent aujourd'hui se loger à Grande Synthe. Toutefois, l'importance des logements vides indique aussi un autre problème : l'incompatibilité d'un loyer dans le grand ensemble et des ressources de cette population d'ouvriers peu qualifiés.

d) Les ouvriers célibataires et notamment les travailleurs étrangers

Après avoir joué un rôle dynamique pour faire construire des foyers et obliger les autres entreprises à passer par une organisation commune, USINOR aujourd'hui se dégage, résilie massivement ses réservations et projette, pour un futur incertain, la construction de "foyers horizontaux" juxtaposition de maisons individuelles.

Aux dires d'un responsable de l'entreprise, le foyer de Grande Synthe est en faillite, du fait même de la désaffectation des travailleurs pour ce type de logement : "Aujourd'hui, les célibataires préfèrent se louer un appartement à plusieurs. Ils reprochent aux foyers de faire trop de surveillance."

En fait, cette attitude de résiliation des réservations dans les foyers est à rapprocher de la réorientation de la politique d'USINOR en matière de logement, qui se traduit par un certain désengagement : en 1975, USINOR

* OREAM NORD - "Cadre de vie et économie" n°1

n'a pas versé un centime au CIL. Elle a, de la même façon, stoppé l'attribution de prêts à la fin de cette même année : "avec la conjoncture actuelle nous ne voulons plus inciter les personnes à accéder à la propriété ; nous cessons toute information, toute incitation à ce sujet".

Effet de la situation de "détente" sur le marché du logement ou menace sur le niveau d'emploi futur ? La politique d'USINOR entre aujourd'hui, semble-t-il dans une nouvelle phase.

3° - La place du ramassage dans cette politique

L'une des conclusions de notre première partie était que l'évolution du ramassage d'USINOR s'expliquait difficilement du seul point de vue de la mobilisation de la main-d'oeuvre. A cet égard, les chiffres sont parlants :

Alors que les effectifs de l'entreprise ont augmenté de 44 % entre 1972 et 1975, la part des effectifs ramassés a cru de 109 %. Les personnes ramassées en 1975 représentent 70 % de la main-d'oeuvre totale d'USINOR, contre 46 % en 1972.

La déduction que nous en avons tirée est que, non seulement les personnes ramassées en 1972 le sont toujours en 1975 - et il convient alors d'analyser quels éléments justifient, aujourd'hui comme hier, l'existence de ce ramassage - mais aussi que des personnes qui n'étaient pas ramassées en 1972 le sont en 1975. Il convient alors de voir quels éléments nouveaux justifient aujourd'hui le ramassage.

Les développements qui précèdent, relatifs à la différenciation de la politique d'USINOR vis-à-vis des diverses couches de sa main-d'oeuvre nous amènent à formuler l'hypothèse suivante :

Pour une grande partie de sa main-d'oeuvre non qualifiée, le ramassage constitue pour USINOR un palliatif à des actions positives en matière de logements : en étendant ses réseaux dans les zones rurales et jusqu'aux villes qui connaissent une forte crise de l'emploi, USINOR reporte, en fait, sur les transports les contradictions que ne manquerait pas de soulever la

venue de cette main-d'oeuvre dans l'agglomération, compte-tenu de sa faible solvabilité.

Pour une grande partie de sa main-d'oeuvre qualifiée, le mouvement de desserrement par rapport aux GRANDES SYNTHES, auquel on a assisté ces dernières années et l'installation dans des petits ensembles périphériques, poseraient en termes nouveaux, les problèmes du déplacement domicile-travail de cette main-d'oeuvre, du fait de l'éloignement par rapport au lieu de travail.

Certes, une telle hypothèse est à la fois grossière et insuffisante. Elle ne concerne que modérément l'agglomération. Néanmoins, sa vérification constituerait déjà un sérieux acquis dans notre problématique.

Or, il est possible de procéder à une telle vérification, dans la mesure où nous possédons la différenciation des réseaux de cars en fonction des trois horaires de travail :

- travail de jour
- travail en journée continue
- travail posté

Rappelons que le travail de jour ne concerne que le personnel administratif (soit 2 000 personnes en 1975).

Le travail en journée continue ne concerne que le personnel qualifié des services d'entretien (soit 800 personnes en 1975).

et le travail posté concerne tout le reste du personnel ouvrier plus une partie de la maîtrise (soit 7 400 personnes au total en 1975). Certes, le travail posté concerne aussi bien des ouvriers qualifiés que des ouvriers non qualifiés, et il ne nous est pas possible, compte-tenu des données que nous possédons, de différencier ces deux catégories d'ouvriers dans les cars de postés. Néanmoins, on sait que pratiquement tous les ouvriers non qualifiés (soit 1 985 personnes en 1975, auxquelles il faut ajouter 80 manoeuvres) travaillent en poste.

Malgré la grande imprécision qui demeure quant à la qualification des postés, il nous paraît intéressant de comparer la répartition spatiale de ces trois catégories de main-d'oeuvre (personnel administratif, personnel des services

d'entretien et personnel posté) et l'importance du ramassage mise en évidence par l'enquête de la société FREEMAN FOX- dans les différents secteurs spatiaux.

Compte-tenu du fait que nous ne possédons que le nombre total de personnes ramassées par catégorie d'horaires, ainsi que le nombre total de cars pour chacune de ces catégories, nous avons établi une moyenne théorique du nombre de personnes par car, soit :

- pour le personnel de jour :

$$\frac{1\ 400\ \text{personnes ramassées}}{32\ \text{cars}} = 44\ \text{personnes par car}$$

- pour le personnel de journée continue :

$$\frac{560\ \text{personnes ramassées}}{16\ \text{cars}} = 35\ \text{personnes par car}$$

- pour le personnel posté :

$$\frac{5\ 000\ \text{personnes ramassées}}{35\ \text{cars} \times 3} = 47\ \text{personnes par car}^*$$

En outre, nous ne prenons en compte que les points de départ des cars et nous raisonnons, de manière théorique, comme si les cars faisaient leur plein de main-d'oeuvre dès leur lieu de départ. Les renseignements que nous possédons ne nous permettent pas, en effet, de tenir compte du remplissage des cars au fur et à mesure de leur parcours.

Ces réserves ainsi faites, il est possible d'établir le tableau suivant :

* Il s'agit là d'un chiffre théorique car si le travail posté se fait en 3 x 8, et nécessite 3 allers-retours des cars en 24 h, il existe de fait 4 équipes. Il n'y a donc jamais réellement 47 personnes par car. Il s'agit là d'une moyenne entre les 4 équipes.

PART DU RAMASSAGE ET HORAIRES DE TRAVAIL DU PERSONNEL RAMASSE DANS LES DIFFERENTS SECTEURS D'HABITATION

*

SECTEURS D'HABITATION	Nb total personnel USINOR 1	Nombre de ramassés 2	%	Nombre de postés 3	%	Personnel de jour			Journée continue			POSTES			TOTAL		
						Nb de cars 4	Nb de personnes 5	% 6	Nb de cars 6	Nb de personnes 7	% 8	Nb de cars 8	Nb de personnes 9	% 10	Nb de cars 10	Nb de personnes 11	% 12
<u>AGGLOMERATION</u>	5 540	2 585	47 %	3 432	62 %	12	528	26 %	7	245	12 %	9 x 3	1 865	62 %	46	2 040	100 %
dont Ouest	3 900	1 747	44 %	2 680	68 %	6	264	20 %	5	175	13 %	6 x 3	845	66 %	29	1 285	100 %
Est	330	103	31 %	151	45 %	4	176	36 %	1	35	7 %	2 x 3	280	57 %	11	490	100 %
Sud	600	412	68 %	334	55 %	1	44	20 %	1	35	16 %	1 x 3	140	63 %	5	220	100 %
Centre	720	384	53 %	267	37 %	1	44	100 %	-	-	-	-	-	-	1	44	100 %
ZONE RURALE DUNKERQUOISE	1 810	1 420	78 %	1 320	73 %	7	308	21 %	4	140	9 %	7 x 3	990	69 %	32	1 440	100 %
ZONE RURALE CALAISIEENNE	805	755	94 %	595	74 %	6	264	16 %	2	70	4 %	9 x 3	1 265	79 %	35	1 600	100 %
RESTE DU DEPARTE- MENT DU NORD	-	-	-	-	-	2	88	24 %	-	-	-	2 x 3	280	75 %	8	370	100 %
<u>VILLE EN CRISE</u>																	
CALAIS	1 190	1 160	97 %	910	76 %	4	176	16 %	2	70	6 %	6 x 3	845	77 %	24	1 090	100 %
ST OMER	60			28	46 %	1	44	55 %	1	35	44 %				2	80	100 %
BETHUNE												2 x 3	280 ;	100 %	6	280	100 %
TOTAL	9 405	5 920	63 %	6 285	67 %	32	1 410	20 %	16	560	8 %	35 x 3	4 925	71 %	153	6 900	100 %

* Enquête FREEMAN FOX IP + 4

Compte-tenu de nos remarques préalables, les résultats de ce tableau sont à manier avec beaucoup de précaution.

Néanmoins, il est intéressant de noter une certaine similitude entre les colonnes 2 et 11 (c'est-à-dire le nombre de personnes ramassées dans les différents secteurs géographiques, d'après l'enquête FREEMAN FOX de 1974 (col.2) et nos propres données obtenues fin 1975 (col. 11). La seule différence notable concerne la zone rurale calaisienne où la main-d'oeuvre ramassée est beaucoup plus importante selon nos données et nos calculs.

En revanche, en ce qui concerne les travailleurs postés, l'enquête FREEMAN-FOX prend en compte l'ensemble des travailleurs postés, ramassés et non ramassés, alors que nos données ne concernent que les travailleurs postés ramassés (70 %). (D'où une différence de plus de 1 200 personnes au total, portant d'ailleurs essentiellement sur l'agglomération).

Néanmoins, on ne peut qu'être frappé par la similitude du pourcentage de présence de travailleurs postés dans les différents secteurs de résidence (enquête FREEMAN-FOX) et le pourcentage de travailleurs postés dans l'ensemble du personnel ramassé, selon ces mêmes secteurs. On peut voir là une confirmation de la répartition spatiale du personnel posté par rapport aux autres catégories de personnel.

Or, cette répartition spatiale met à l'évidence l'importance du personnel posté :

- à CALAIS (77 % selon nos données)
(76 % selon l'enquête FREEDMAN FOX)
- en zone rurale calaisienne (79 % selon nos données)
(74 % selon l'enquête FREEDMAN-FOX).
- dans le reste du département du Nord (75 % selon nos données)

et surtout à BETHUNE (100 % selon nos données)

Ces résultats comparés à ceux de l'agglomération (62 % selon les deux sources) et comparés à l'importance du personnel posté dans l'ensemble du personnel d'USINOR (70 %) montre à l'évidence l'existence d'une ségrégation spatiale

très marquée qui repousse - et maintient - les travailleurs postés dans les zones les plus éloignées par rapport à l'agglomération.

Mais, avons-nous émis comme hypothèse, ce n'est pas l'éloignement en tant que tel qui est à prendre en compte dans la répartition spatiale des travailleurs postés, mais bien les conditions de consommation que connaît la main-d'oeuvre, à BETHUNE, CALAIS, et en zones rurales (notamment la zone rurale calaisienne et la région de la Flandre).

La preuve a contrario d'une telle affirmation est fournie par le cas de ST OMER : A ST OMER, il n'y a pas de travailleurs postés. Le ramassage concerne pour 55 % du personnel administratif et pour le reste, du personnel qualifié travaillant dans les services d'entretien.

Quant à la zone rurale dunkerquoise, la différence constatée entre nos données relatives au personnel posté ramassé (69 % du personnel total ramassé dans ce secteur) et les résultats de l'enquête FREEMAN FOX sur l'ensemble des travailleurs postés habitant ce secteur (73 % du personnel total résidant dans cette zone), peut certes s'expliquer en partie par le manque de certaines données dans notre raisonnement (insuffisante prise en compte du remplissage du car le long de son parcours et notamment dans la zone rurale dunkerquoise). Mais elle nous semble aussi témoigner du fait :

- 1° - que les travailleurs postés sont moins nombreux dans ce secteur que dans les autres zones situées hors de l'agglomération,
- 2° - que parmi les travailleurs postés qui y résident, une moindre part utilise le ramassage. D'après nos développements précédents, nous savons que les nouvelles formes de développement urbain concernent en grande partie ce secteur - Rappelons que les prêts USINOR ne sont pas accordés pour une construction localisée à plus de 15 kms de l'usine, c'est-à-dire, de fait, localisée au-delà de la zone rurale dunkerquoise - or, le personnel directement concerné par des nouvelles formes de développement urbain est, peut-on penser, le personnel le plus qualifié et le mieux rémunéré.

Ce fait explique peut-être le recours à un autre mode de transport que le ramassage, de façon plus répandue que dans la zone rurale calaisienne ou dans le reste du département du Nord.

Mais cette part relative plus faible de personnel ramassé est toutefois supérieure à la part constatée dans l'agglomération. Et elle n'implique pas qu'en valeur absolue, le nombre de personnes ramassées n'ait pas augmenté au cours de ces dernières années. C'est bien d'ailleurs l'hypothèse que nous émettons pour rendre compte du développement du ramassage organisé par USINOR*.

Un bon exemple nous est fourni par la partie Est (BRAY-DUNES GHYVELDE) de la zone rurale dunkerquoise. Nous avons noté, dans notre première partie l'apparition récente du ramassage d'USINOR à l'Est de l'agglomération, c'est à dire dans le bassin d'emploi traditionnel de l'usine des DUNES. Ce constat était intéressant dans la mesure où il pouvait être la preuve de la violation, aujourd'hui, des accords tacites sur la répartition des zones de ramassage. Or, l'examen des programmes nouveaux d'individuels vantés par USINOR à son personnel semblerait, en fait, largement suffire à expliquer la présence récente de personnel USINOR dans cette zone ainsi que la mise sur pied d'un réseau de ramassage nouveau dans cette zone:

Enfin, dans l'agglomération, l'enquête FREEMAN FOX comme nos propres données font apparaître une concentration des travailleurs postés particulièrement forte à l'Ouest, et dans une moindre mesure au Sud. Mais ce n'est pas l'Ouest qui détient le taux le plus fort de personnel ramassé. Ce record est détenu par le sud et le centre, c'est-à-dire des secteurs où le personnel administratif et le personnel qualifié des services d'entretien occupent une part supérieure à leur part moyenne dans la composition du personnel d'USINOR.

Néanmoins, en nombre absolu, les effectifs d'USINOR ramassés à l'Ouest sont plus nombreux que partout ailleurs dans l'agglomération, et parmi eux les travailleurs postés occupent une place prépondérante.

Ces quelques développements montrent que le ramassage concerne apparemment toutes les catégories du personnel d'USINOR différenciées selon les horaires de travail, ce qui ne recouvre que très imparfaitement la distinction

* USINOR, bien sûr, ne prend pas directement en charge l'organisation du ramassage, mais le confie à divers transporteurs locaux.

en termes de couches sociales, ou plus simplement même, en termes de qualifications-Or, non seulement le ramassage concerne toutes les catégories de personnes, mais, nous a dit un responsable d'USINOR, elles les concernent dans les mêmes proportions ; c'est-à-dire à 70 % de chacune des catégories. Faut-il y voir une homogénéisation du rôle du ramassage, vis-à-vis de chacune de ces catégories, dans la politique de l'entreprise en matière de reproduction de sa main-d'oeuvre et de gestion des rapports sociaux ? Il semble bien que non.

Nous avons, par exemple, déjà souligné la différence dans le rôle du ramassage vis-à-vis de la main d'oeuvre peu qualifiée recrutée en zone rurale ou dans les régions en crise - où le ramassage permet d'éviter la venue de cette main-d'oeuvre dans l'agglomération et permet de réaliser des économies en matière de logements, tout en donnant accès à certaines conditions de reproduction de la force de travail différentes de celles de DUNKERQUE - et le rôle du ramassage vis-à-vis de la main-d'oeuvre qualifiée qui vient s'installer dans les nouveaux ensembles périphériques d'individuels.

Dans ce dernier cas, le ramassage a pour objectif de réduire l'inconvénient de l'accroissement des problèmes de transport - et notamment des coûts de transport - lié à ce nouveau type d'habitat.

Cet aspect du ramassage comme élément d'incitation ou tout au moins de réduction des problèmes de transport lié à une certaine localisation (à CALAIS, en zone rurale ou dans les bourgs) se traduit aussi dans le coût du ramassage pour le personnel.

Nous savons qu'en 1972, la part moyenne versée par chaque personne ramassée s'établissait autour de 10,50 F. par mois.

Aujourd'hui, la somme réclamée par l'entreprise à son personnel ramassé n'est plus que de 1,84 F. par personne et par mois. Comment expliquer une telle modification - alors que les dépenses d'USINOR pour le ramassage de son personnel n'ont pas cessé d'augmenter - si ce n'est en analysant le ramassage non pas comme une contrainte pour l'entreprise mais comme un élément précieux de sa politique de mobilisation, de reproduction et de gestion de son personnel ?

Maïs alors, pourquoi l'entreprise n'organise-t-elle pas tout simplement un ramassage gratuit ? S'il est vrai qu'un tel ramassage représenterait pour USINOR une perte de plus de 12 000 Frs par mois, il semble que ce ne soit pas là la raison principale du maintien de la participation financière demandée au personnel : "la somme demandée au personnel pour le ramassage est tout à fait symbolique" nous disait un responsable d'USINOR, "Mais il est important qu'elle existe : il ne faudrait pas que les gens aient le sentiment que le transport est gratuit, qu'il ne coûte rien à l'entreprise. Ce n'est pas non plus un droit sans contrepartie".

Ces réserves à la fois morales et politiques, faites à l'encontre d'une gratuité totale du ramassage, ne sauraient cacher l'attitude très favorable dont l'entreprise fait montre vis-à-vis du ramassage de son personnel.

En revanche, on sait que les quelques 50 personnes, membres du personnel de VALLOUREC (filiale du groupe USINOR) qu'USINOR ramasse en même temps que son propre personnel *, doivent acquitter une participation mensuelle de 39,00 F. Depuis longtemps ces personnes ont réclamé l'alignement de leurs conditions de transport sur celles du personnel d'USINOR, mais cette revendication est jusqu'ici restée sans effet.

II. LA POLITIQUE DES CHANTIERS NAVALS

La politique suivie par les chantiers navals en matière de reproduction de sa main-d'oeuvre et de gestion des rapports sociaux est, à bien des égards, très différente, voire opposée à celle suivie par USINOR.

Comptant parmi les entreprises industrielles les plus anciennes de la ville, les chantiers navals bénéficient, pour la reproduction de leur main-d'oeuvre, des conditions de consommation attachées aux quartiers traditionnels à DUNKERQUE : Vieux quartiers de l'agglomération, cités HLM construites après la guerre, habitat pavillonnaire ou en petits collec-

* Les 2 usines USINOR et VALLOUREC sont contiguës.

tifs des communes périphériques etc... En 1974, la main-d'oeuvre des chantiers navals résidait encore pour 80 % dans l'agglomération. La liste des communes de résidence privilégiées de cette main-d'oeuvre nous donne un aperçu de ses conditions d'habitation, et de leur gamme, compte-tenu de notre analyse des "filières de consommation" (chapitre III) : DUNKERQUE centre, COUDEKERQUE-BRANCHE, ROSENDAEL, MALO-LES-BAINS, PETIT SYNTHÉ, ST POL-SUR-MER, sont, par ordre décroissant, les communes où se concentre la main-d'oeuvre des chantiers navals : une localisation de l'habitat qui recouvre bien souvent celle des dockers.

Nous savons que la politique des chantiers navals quant au logement de sa main-d'oeuvre s'est toujours différenciée de l'attitude des autres grandes entreprises industrielles (BP, LESIEUR, Usine des Dunes) qui possédaient toutes leurs propres cités d'usine. Les chantiers navals, eux, n'intervenaient pas directement. En fait, une telle attitude était possible grâce à l'écho que rencontrait la bourgeoisie portuaire - auxquels les chantiers navals étaient en grande partie assimilés - auprès des instances politiques locales. Avant l'arrivée d'USINOR, la ville vivait à l'heure du port, et ce dernier vivait à l'heure de la Chambre de Commerce et d'Industrie, dominée par les portuaires. Cette collaboration entre la direction des chantiers navals et l'appareil institutionnel local se traduisait dernièrement encore par la présence de responsables de l'entreprise dans les instances municipales : par exemple, en 1972, le directeur local des chantiers navals était l'adjoint au maire de DUNKERQUE tandis que l'ancien chef du personnel était lui-même conseiller communautaire et membre de la commission logement.

C'est donc davantage par l'intermédiaire de l'appareil politique local, que par une action directe de l'entreprise, que les chantiers navals réglaient - et règlent encore aujourd'hui - une bonne partie de leurs problèmes de logement du personnel.

Pour la main-d'oeuvre recrutée en zone rurale, l'action de ramassage de l'entreprise vise, ici aussi, à reporter sur les transports les conséquences des contradictions relatives à l'accès de cette main-d'oeuvre à un logement dans l'agglomération, souvent plus cher.

Quand on compare la politique actuelle suivie par les chantiers navals à

leur attitude passée, avant l'arrivée d'USINOR, on est frappé par l'apparente continuité. Aujourd'hui encore le ramassage s'adresse essentiellement à des ouvriers habitant dans les bourgs ou les villages et qui ont été, à l'origine recrutés sans qualification. Aujourd'hui encore, l'entreprise n'a pas d'action propre spécifique en matière de logements, sauf, nous y reviendrons, en ce qui concerne les travailleurs célibataires.

Les chantiers navals s'en tiennent simplement à leurs obligations légales concernant le versement du 1 % pour le logement. Ils versent la totalité du montant de cette taxe au CIL de DUNKERQUE et obtiennent en échange des réservations pour des logements en location ou des prêts au personnel, en vue de l'accession à la propriété.

Les prêts du CIL sont de 13.500 F. (fin 1975) remboursables sur 20 ans, et à un taux d'intérêt de 1,5 %.

La moyenne des demandes de prêts du personnel s'établit à environ 40 demandes par an. Mais, nous a-t-on dit, ce chiffre ne laisse pas préjuger des désistements ultérieurs - 5 désistements sur 40 demandes en 1975 - qui interviennent, compte-tenu du prix élevé du logement - par rapport aux salaires.

Quant aux réservations pour la location, on sait qu'au cours des 10 premiers mois de 1975, sur 116 demandes, 44 seulement ont pu être satisfaites, dont 36 dans les programmes du CIL et du "cottage".

Fin 1975, l'entreprise remarquait qu'une personne sur 2 refusait le logement proposé. Est-ce en raison du coût du logement ?

Dans les programmes récents, les chantiers navals ont fait d'importantes réservations au "Glacis", opération du CIL.

Un responsable des chantiers navals nous décrivait ainsi les grandes tendances de la localisation de l'habitat du personnel et les problèmes rencontrés :

- Les cadres et ingénieurs n'ont aucun mal à se loger. Ils habitent dans leur grande majorité à MALO-LES-BAINS ou à l'Est. Très peu habitent le centre

de DUNKERQUE. Actuellement il y a un fort mouvement vers des constructions individuelles à la campagne, entre 7 et 15 kms de DUNKERQUE.

- Les techniciens et les agents de maîtrise sont disséminés dans l'agglomération et dans les zones périphériques. Ce sont ces catégories que l'on retrouve essentiellement dans les opérations du CIL. Parmi ces couches, nombreux sont ceux qui possèdent ou accèdent à la propriété d'une maison individuelle.
- Les OS ont des ressources qui ne sont compatibles qu'avec des loyers PLR.
- Ce sont les ouvriers qualifiés qui ont les plus grosses difficultés à se loger, nous disait-on, car, compte-tenu de leurs salaires, l'accession HLM leur est souvent refusée. Mais leurs salaires ne leur permettent pas d'accéder à la propriété non HLM.

Contrairement à USINOR, les chantiers navals n'ont entrepris aucune action spécifique pour le logement de ces ouvriers qualifiés. Et pourtant il s'agit là d'une main-d'oeuvre relativement stratégique pour cette entreprise où le taux de qualification est très élevé, la formation longue et coûteuse -. On peut donc s'étonner de voir les responsables de l'entreprise constater le mal sans chercher à y remédier. Or, n'a-t-on pas là un indice supplémentaire du fait que les chantiers navals ont pour objectif prioritaire le maintien des salaires de leur personnel à un bas niveau ?

Le turn-over des ouvriers qualifiés a été tel après l'arrivée d'USINOR que ce n'est pas une action de l'entreprise en matière de logement qui aurait pu transformer la situation. Une telle action n'aurait pas été rentable du point de vue de l'entreprise. Or l'entreprise n'a jamais manifesté non plus l'intention de s'attaquer aux causes mêmes de ce turn-over à savoir le niveau particulièrement bas des salaires. Sa préférence a toujours été vers un effort supplémentaire en coûts de formation, plutôt qu'à une quelconque revalorisation des salaires.

En fait, la main-d'oeuvre stratégique pour l'entreprise n'est pas tant la main-d'oeuvre qualifiée que la main-d'oeuvre la moins coûteuse : jeunes, travailleurs étrangers, travailleurs des zones rurales. A cet égard, la compa-

raison est instructive entre les ouvriers qualifiés, qui ne font l'objet d'aucune mesure spécifique de la part de l'entreprise, et les travailleurs célibataires (jeunes français ou travailleurs étrangers) qui sont, eux, entourés de la plus grande attention : de la réservation de chambres dans 3 foyers de l'agglomération au ramassage quotidien - effectué par la STDE concessionnaire du réseau de transport urbain - seul ramassage organisé par l'entreprise à l'intérieur de l'agglomération.

Aussi, on peut se demander si l'apparente continuité de l'attitude de l'entreprise en matière de ramassage et en matière de logements, ne masque pas en fait des transformations importantes quant à sa politique de reproduction de la main-d'oeuvre et de gestion des rapports sociaux : cette politique, autrefois fondée sur une très grande stabilité du personnel, une attitude paternaliste, un certain contrôle de la gestion urbaine, tous éléments qui permettraient le maintien du bas niveau des salaires n'est plus possible, aux mêmes conditions, dans une période de forte tension sur le marché de l'emploi, de forte tension sur le marché du logement, de turn-over élevé etc... Pour atteindre son objectif prioritaire, à savoir le maintien de bas niveaux de salaires, l'entreprise a dû recourir à diverses solutions qui s'analysent toutes en une substitution de groupes sociaux à d'autres, ces groupes sociaux étant caractérisés par leurs conditions de consommation et le faible coût de reproduction de la force de travail :

- travailleurs résidant en zone rurale. Mais le ramassage organisé par les chantiers navals se heurtait aux réseaux concurrents d'USINOR. Néanmoins cette possibilité a été exploitée.

- travailleurs étrangers. Mais là encore, les possibilités sont limitées par le niveau requis de qualification, et l'obstacle supplémentaire que représente l'alphabétisation souvent nécessaire de cette catégorie de travailleurs.

- femmes

- jeunes

Ces deux dernières catégories présentent l'avantage, pour les chantiers navals, de ne pas faire l'objet d'une forte concurrence de la part des autres entre-

prises. L'interdiction d'embaucher des femmes ou des jeunes de moins de 18 ans, pour le travail de nuit ou certains travaux dangereux, s'impose tant à USINOR qu'à CREUSOT-LOIRE, laissant cette frange du marché du travail au quasi-monopole des chantiers navals. C'est précisément sur ces couches et notamment les jeunes, que va porter l'essentiel du recrutement des chantiers navals. Si cette question a déjà été traitée dans notre analyse de la politique de mobilisation de la main-d'oeuvre de cette entreprise, il est évident qu'elle influe sur sa politique de reproduction de sa main-d'oeuvre. A cet égard, les chantiers navals ont réorienté la reproduction de leur main-d'oeuvre vers un renouvellement périodique des effectifs, assumant ainsi un report des contradictions sur les coûts de formation. Un tel processus de reproduction de la main-d'oeuvre ne peut manquer d'avoir des répercussions sur la politique de l'entreprise dans la gestion des rapports sociaux.

En effet, on peut s'interroger sur la pertinence du maintien d'une politique paternaliste dans un contexte de très forte instabilité du personnel.

L'exemple de la politique suivie par une autre entreprise de construction métallurgique pour le logement de son personnel est intéressant à rapprocher de celui des chantiers navals, car il s'agit, là encore, d'une entreprise dominée sur le marché de l'emploi.

Pas question pour elle d'envisager une quelconque action d'ampleur, compte tenu de la forte instabilité de son personnel. Aussi se limite-t-elle à ses obligations légales ; Encore faut-il souligner que la collecte de 1 % est centralisée au niveau du groupe dans son ensemble, qui le reverse ensuite aux différentes entreprises. La quantité de 1 % utilisée à DUNKERQUE en 1974 représentait 165 FRS par salarié, ce qui est très inférieur au montant total de la taxe. L'utilisation de ces sommes a servi à quelques réservations en locatif au moment de l'implantation de l'usine ; elles servent essentiellement aujourd'hui à financer des prêts au personnel. En 1975, le montant de ces prêts était de 8.500 FRS remboursables en 5 ans, sans intérêts : l'entreprise essaie d'éviter les immobilisations importantes, portant sur un long terme. En 1973, 18 prêts étaient ainsi accordés au personnel ; leur nombre se réduisait à 12 en 1974.

A côté des prêts, l'entreprise fait des réservations dans des foyers de

célibataires, pour un nombre représentant environ 10 % de ses effectifs. Mais la main-d'oeuvre n'y reste pas longtemps.

Cette entreprise, rappelons-le, recrute essentiellement sur l'agglomération et ne fait pas de ramassage.

III. LA POLITIQUE DE CREUSOT-LOIRE

De même que l'usine des Dunes n'a pas beaucoup souffert de la concurrence d'USINOR sur la main-d'oeuvre, de même elle a maintenu, pratiquement telle quelle sa politique de gestion des rapports sociaux et de reproduction de sa main-d'oeuvre.

La politique paternaliste qui a de tout temps caractérisé l'usine des Dunes, et qui dépassait le seul cadre de l'usine, pour s'étendre au logement de ses salariés, s'est maintenue à travers tous les bouleversements qu'a connus l'agglomération dunkerquoise ces dernières années.

Certes, les formes de cette politique ont quelque peu évolué.

C'est ainsi que l'entreprise a substitué à son ancienne politique de cités (qu'elle conserve encore et dans lesquelles elle loge une partie des cadres, la maîtrise, les employés et les ouvriers - 3 cités) une politique de construction de maisons individuelles par l'intermédiaire du CIL.

De fait, les opérations réalisées par le CIL pour le compte de CREUSOT-LOIRE se situent comme les anciennes cités aux portes de l'usine.

Elles ont d'ailleurs été construites sur des terrains appartenant à l'entreprise.

Mais, le CIL n'intervient pour CREUSOT-LOIRE que ponctuellement, à sa demande. Le 1 % dû par l'usine des Dunes pour le logement de son personnel est collecté au niveau du groupe qui en reverse une partie au CIL de DUNKERQUE avec une demande d'affectation précise.

C'est ainsi qu'en 1972-73 300 logements ont été construits près de l'usine à LEFFRINCKOUCKE par le CIL (48 en accession et 237 locatifs).

L'usine fait des réservations pour les logements locatifs. Elle accorde aussi des prêts pour l'accession ; il y a 3 sortes de prêts :

- les prêts de l'employeur : 13 000 F. à 1 % d'intérêts remboursables en 10 ans.
- 1 prêt bancaire complémentaire de 7 000 F. remboursable en 10 ans et à taux variable (de 8,5 % à 12 %)
- 1 prêt CECA qui peut remplacer, à concurrence de 10 000 F. le prêt employeur, le prêt CECA est remboursable en 20 ans, à raison du taux d'intérêt de 1 %.

De 1970 à 1974 : 350 prêts employeurs ont été accordés (moyenne de 80 à 100 prêts par an, avec un boom en 1974 : 140 prêts).

Ils ont été accompagnés de 15 prêts bancaires, et il y a eu 30 prêts CECA pour 1975.

La politique de logement du personnel concerne toutes les catégories de salariés : des cadres qui font l'objet d'une attention particulière, avec souvent l'attribution de logements de fonction ou d'une aide particulière, aux employés et ouvriers. Pour une partie de ses ouvriers, l'usine des Dunes mise aussi beaucoup sur le logement dans toute la zone rurale qui s'étend de l'usine à la frontière belge.

Cette politique de logement s'inscrit dans tout un contexte bien défini de gestion des rapports sociaux, qui vise essentiellement à sauvegarder le monopole de l'entreprise sur son bassin d'emploi et la stabilité du personnel avec perpétuation du recrutement de père en fils. Aussi la reproduction de la main-d'oeuvre s'étend, dans une conception élargie, aux enfants du personnel, dont l'entreprise suit - et assume en partie la formation : elle prend, par exemple directement en charge, une partie des frais de scolarité dès que les enfants entrent dans le technique.

"Il y a une vingtaine d'années, nous avions un centre d'apprentis. Les enfants y étaient sous contrat. Nous l'avons supprimé car ce n'était pas très efficace. C'était un vieux contremaître qui assurait la formation pratique et un vieil instituteur en retraite qui assurait la formation théorique. Quand on a supprimé ce centre d'apprentis, on a remplacé la participation de l'usine à la formation des enfants par une participation financière sous forme de bourse pour la scolarité technique. La seule condition pour l'attribution de cette bourse est que les élèves obtiennent au minimum 11/20. S'ils n'obtiennent pas cette moyenne, on les convoque à l'usine et on leur explique que s'ils ne travaillent pas mieux, l'usine ne versera plus la bourse aux parents. Croyez-moi, c'est bien plus efficace qu'une réprimande des parents et ça présente pour nous l'avantage qu'on connaît ces gosses ; on les suit depuis leur adolescence. Aujourd'hui, certes, aucun contrat ne les lie à nous pendant leur scolarité : ils ne sont plus obligés de venir ensuite travailler à l'usine, de même que nous ne sommes plus obligés de les embaucher. Mais nos salaires sont d'un niveau tel que tous les jeunes sont attirés par l'usine des Dunes".

Ces déclarations d'un responsable de l'entreprise soulignent la persistance de la politique paternaliste de l'entreprise et l'étendue de son champ d'application.

Cette politique paternaliste imprègne aussi tout le système de formation de la main-d'oeuvre qui mise essentiellement sur la promotion interne : *"On recrute très peu de gens au-delà des P1. On préfère réserver les postes de P2, de P3, et au-delà, d'agent de maîtrise à la promotion interne. Notre principe est d'embaucher toujours vers le bas, de constituer des "pépinières" comme on dit".*

Les dépenses de l'entreprise en matière de formation ne sont pas très élevées comparées à celles d'USINOR ou des chantiers navals. Elles représentaient 1,5 % de la masse salariale en 1974 ; mais surtout, l'objectif premier de la formation n'est pas de permettre le recrutement et de protéger la place de l'entreprise sur le marché de l'emploi ; il semble qu'il s'agisse d'une toute autre logique dont l'axe paraît être la gestion des rapports sociaux. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le fonctionnement du centre technique propre à l'usine, où les OS préparent le CAP en cours du soir,

sous la direction de techniciens et d'agents de maîtrise de l'usine, sans l'intervention d'enseignants extérieurs. La promotion n'est d'ailleurs pas automatique, et après 3 ans de préparation de CAP, l'obtention du diplôme ne garantit pas que l'on passe OP. Les OP suivent, à leur tour, des cours du soir pour le BP, au même centre technique, plus des cours de caractère technique au SIFOP.

En moyenne, le centre technique de l'usine assure chaque année :

9 000 heures pour les OP (dont 6 000 heures non rémunérées)
 10 300 " pour les OS (dont 7 000 " " ").

Toute cette politique de formation a donc bien pour caractéristique non de suppléer à une formation de base extérieure impossible à s'approprier pour des raisons de salaires, mais de s'attacher une main-d'oeuvre stable et fidèle par tout un système de formation interne et de promotion, qui perpétue le système antérieur et apparaît bien comme l'antithèse de la politique USINOR *"contrairement à USINOR, nous n'attachons pas forcément une qualification à une formation"*.

Cet aspect se traduit aussi par la recherche de la personnalisation de la carrière, au point de communiquer à chacun sa cotation annuelle, le jour de son anniversaire : *"l'avantage que les gens trouvent ici, c'est que tout le monde se connaît. A USINOR, ils sont 10 000, dans une usine presse-boutons où chacun est dans sa cabine. Chez nous, avec 3 000 salariés c'est une toute autre dimension"*.

C'est dans le cadre de cette "dimension", de cette "ambiance" qu'il convient de situer l'action de ramassage de l'entreprise. Si l'existence d'un réseau à BRAY-DUNES et d'un autre à HONDSCHOOOTE laisserait penser que le ramassage vise un but de mobilisation de la main d'oeuvre - et d'appropriation de conditions de consommation particulières en zone rurale - le fait que les trois autres réseaux (COUDEKERQUE et 2 lignes à MALO) concernent le centre de l'agglomération, où ne résident pratiquement pas d'ouvriers de l'entreprise, et le fait que le nombre de personnes ramassées n'a pas bougé depuis quatre ans - alors que les effectifs totaux ont cru - nous font pencher pour une autre explication de la fonction du ramassage : le

ramassage, dans la politique de l'usine des Dunes, ne serait-il pas une récompense, une sorte d'avantage social réservé à certaines catégories du personnel, ou encore le maintien d'un droit acquis ? Une telle signification pour surprenante qu'elle soit, n'est selon nous pas à écarter. Elle trouve une justification supplémentaire dans le fait que le ramassage ne concerne en aucune façon les travailleurs postés.

En outre, elle s'appuie sur le parallèle qui peut être fait entre la politique de CREUSOT-LOIRE et celle d'une entreprise de métallurgie située dans l'un des bourgs : A bien des égards les politiques de ces deux entreprises offrent des ressemblances ; nous les avons examinées pour ce qui concernait la mobilisation de la main-d'oeuvre. Il convient de le faire aussi pour la reproduction de cette main-d'oeuvre.

Ici, comme là, on passe d'une politique de cités à une politique de prêts au personnel ou de donations (avant la loi de 1972) d'un montant de 7 000 F. Aujourd'hui l'entreprise s'oriente vers le versement total de son 1 % au CIL de DUNKERQUE moyennant la construction de logements locatifs.

Une différence toutefois apparaît quant à la gestion du parc immobilier de l'entreprise représenté par ses cités : depuis une dizaine d'années, l'entreprise revend au personnel les maisons qu'elle lui louait auparavant : les prix de vente s'échelonnent de 15.000 à 20.000 F pour les masures et sont de 200.000 F. pour les maisons de cadres.

A la différence de CREUSOT-LOIRE, l'entreprise ne fait pas de ramassage. Il est vrai que le bassin de main-d'oeuvre de l'entreprise est encore plus resserré spatialement que celui de l'usine des Dunes. Cela n'empêche pas une partie du personnel de se rendre en voiture à l'usine. D'ailleurs cette dernière envisage de tripler la contenance de son parking (qui passerait de 30 à 100 places).



C O N C L U S I O N

Pour analyser la place du ramassage dans la politique des grandes entreprises à DUNKERQUE, nous avons opéré, dès le départ, une distinction entre les aspects du ramassage relatifs à la mobilisation de la main-d'oeuvre et les aspects relatifs aux conditions de reproduction de cette main-d'oeuvre ainsi qu'à la gestion des rapports sociaux.

Une telle distinction ne se fondait que sur des raisons analytiques et pouvait, en outre, se justifier par l'apparente succession chronologique de ces deux aspects dans le cas spécifique de DUNKERQUE.

Mais au terme de notre étude, il apparaît bien que chaque élément est impropre, à lui seul, à rendre compte de la cohérence interne des politiques d'entreprises vis-à-vis de leur main-d'oeuvre, tant il est vrai que cette cohérence se fonde, sinon sur la simultanéité, tout au moins sur l'imbrication étroite des aspects mobilisation/reproduction de la force de travail.

Aussi convient-il, en conclusion, de poser les jalons d'une lecture plus synthétique, unificatrice de nos deux approches.

Cette lecture peut nous être fournie par le rapport étroit qui lie l'organisation et le fonctionnement du marché du travail aux politiques d'entreprises et à l'existence ou à la constitution de bassins de main-d'oeuvre.

Tout d'abord il est apparu que l'organisation du marché du travail à la fois s'imposait aux entreprises, comme ensemble de contraintes extérieures, et à la fois était façonnée par les politiques d'entreprises. Les pénuries de main-d'oeuvre ou de types particuliers de main-d'oeuvre en constituent un bon exemple.

La situation héritée de l'ancien fonctionnement du marché de l'emploi à DUNKERQUE est à cet égard caractéristique : l'extrême fractionnement de ce marché en multiples sous-marchés dépendants chacun d'un nombre restreint d'entreprises, qui le sauvegardaient précieusement grâce à une gestion paternaliste très poussée, aboutissait concrètement à limiter la production des qualifiés aux seules formations d'entreprises, et à la rendre proportionnelle aux besoins immédiats de ces entreprises. La pénurie chronique de qualifiés sur le marché du travail, était, de fait, partie intégrante structurellement du marché de l'emploi.

Aujourd'hui, alors qu'on assiste à une certaine "détente" sur le marché du travail, qui se traduit concrètement par l'apparition et le développement du chômage, certaines pénuries persistent.

Par exemple : toutes les entreprises de métallurgie déplorent encore aujourd'hui "la pénurie de soudeurs". Mais alors que certaines souhaiteraient avoir à faire à un marché de soudeurs déjà formés, d'autres préfèrent les former elles-mêmes. Les préférences des unes ou des autres renvoient en fait à l'ensemble de leur politique respective de gestion de la main-d'oeuvre.

Et le recours continu aux entreprises de main-d'oeuvre temporaire répond à la fois à un souci d'approvisionnement en tels ou tels types de qualifications mais aussi à un souci de gestion des contradictions internes à l'entreprise. Par exemple, une entreprise peut manquer de soudeurs soit parce qu'elle offre des salaires jugés trop bas pour la qualification, soit parce qu'elle refuse d'engager une action de formation conséquente, ou pour les deux raisons à la fois ; le recours à une entreprise de main-d'oeuvre temporaire permet alors à l'entreprise de régler ponctuellement son problème sans avoir à remettre en cause l'ensemble de sa politique.

Mieux, le recours à la main-d'oeuvre temporaire peut même devenir partie intégrante de sa politique.

C'est ce que semblerait démontrer l'échec des mesures d'assainissement et de contrôle mises en place par le syndicat patronal interprofessionnel local à la demande des entreprises. Selon les responsables de ce syndicat, ce sont les entreprises les plus touchées par le recours aux entreprises de

travail temporaire et donc celles qui ont demandé le plus fermement ces mesures qui, de fait les ignorent et les bafouent le plus.

En fait, bien souvent, les pénuries de main-d'oeuvre ou d'une manière générale les contraintes qui résultent, pour les entreprises de l'organisation du marché du travail, en ce qui concerne leur "approvisionnement" en main-d'oeuvre, renvoient à la fois aux exigences des entreprises et, à la fois, à l'impossibilité qu'a le patronat de gérer les contradictions du marché du travail dans son ensemble. En effet, chacune des entreprises est soumise, dans la mobilisation de sa main-d'oeuvre, aux impératifs de son propre système d'exploitation. Et en ce sens, la concurrence que se mènent les entreprises sur telle ou telle catégorie de main-d'oeuvre n'est jamais réductible à des termes seulement quantitatifs, dont la solution apparaîtrait alors simple : par exemple, il suffirait de faire venir davantage de main-d'oeuvre à DUNKERQUE, ou d'améliorer notablement le système de transport, ou encore de produire plus de qualifiés, pour résorber ces pénuries. En fait, la concurrence entre les entreprises renvoie davantage à l'autonomie nécessaire de leur système de gestion de la main-d'oeuvre. Or cette autonomie se manifeste non seulement au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre, mais aussi au niveau de sa reproduction.

Le fonctionnement du marché du travail à DUNKERQUE est intimement lié, aujourd'hui comme hier, à l'existence de bassins de main-d'oeuvre, définis comme cadres spatiaux de l'organisation de la mobilisation et de la reproduction de la main-d'oeuvre. La notion de reproduction de la main-d'oeuvre renvoie à l'existence (ou à la production) d'éléments spatialisés de consommation appropriés à chaque catégorie de main-d'oeuvre en fonction de ses besoins, socialement déterminés, notamment, par sa place dans le procès de production. Or, deux obstacles apparaissent dans l'analyse de la gestion, par les entreprises, de la reproduction de leur main-d'oeuvre :

- . D'une part, les besoins ne sont pas déterminés seulement à l'échelle de l'entreprise,
- . D'autre part, ce lien qui existe pourtant de façon indubitable, n'est pas pour autant facile à établir au niveau individuel ni même statistique.

Les résultats de la recherche sur le ramassage organisé par les entreprises

de textile de ROUBAIX-TOURCOING, ont montré que le rôle évident de la main-d'oeuvre du bassin minier dans la division sociale du travail et dans la gestion des rapports sociaux ne signifie pas qu'on puisse établir une corrélation mécanique entre lieu d'habitat et place dans la production (il en est de même pour les étrangers).

Le lien s'établit par la médiation du fonctionnement global de l'entreprise et de l'agglomération ; il se reflète dans le niveau de salaire général, dans le taux d'émigration, dans l'organisation syndicale, etc...

A cet égard, il serait intéressant, dans le cas de DUNKERQUE de poursuivre la recherche pour tenter de cerner, de manière plus approfondie que ce que nous avons fait dans le cadre de ce travail, ce rapport médiatisé entre place dans la production et place dans la consommation ainsi que sa traduction spatiale, sa signification sociale.

. Enfin, et c'est le troisième élément à remarquer, ces liaisons sont à double sens ; on peut renverser toutes les propositions : dire à la fois que l'entreprise utilise et combine des modèles de reproduction existants, et qu'elle constitue ces modèles ; de même qu'on peut dire que la division technique du travail détermine les divers types nécessaires de reproduction, et en même temps que le choix par l'entreprise des types souhaitables de reproduction détermine le choix de division technique et sociale du travail facilitant la gestion des rapports sociaux (régie, intérim, sous-traitance s'ajoutant au statut normal ; organisation en filiales et filiales de filiales, utilisation de la technique pour une nouvelle définition des tâches, et une nouvelle division sociale du travail facilitant la gestion des rapports sociaux).

Cette réversibilité des raisonnements est essentielle dans notre domaine du ramassage, car elle permet d'éviter de réifier les rapports sociaux.

Cela permet aussi d'apercevoir des feed-back : par exemple, une urbanisation périphérique desservie par ramassage, et les modes de vie s'organisent en fonction de l'absence de desserte normale (utilisation exclusive de la voiture individuelle, femme au foyer, loisirs strictement limités à la maison, habitudes d'achats hebdomadaires en grandes surfaces, etc...). En termes de

transport, cela veut donc dire qu'on ne peut isoler le déplacement domicile-travail, mais qu'il faut étudier tout le système de mobilité, toute l'évolution des pratiques de transports.

Cela signifie aussi qu'il y a rapport dialectique permanent entre l'entreprise et le système urbain ; chacun modèle l'autre et se laisse modeler par lui. Le ramassage crée un système complexe de reproduction qui, à son tour, devient une donnée pour l'entreprise, qu'elle interprète et utilise sélectivement. Ainsi, loin de trouver tout faits des bassins de main-d'oeuvre et de se contenter de les utiliser simplement, les entreprises qui y recourent, en subordonnent le fonctionnement à leur propre politique, et, ce faisant, en transforment la logique interne antérieure.

Mais il est difficile de concevoir que le système de ramassage tel qu'il fonctionne à DUNKERQUE et l'organisation des filières de consommation qu'il soutend, puissent se reproduire par le seul fait de l'arbitraire patronal, s'il se heurtait au refus des salariés.

Qu'en est-il du côté de ces derniers ?

A cet égard, les travaux du G.S.U. sur les migrations de travailleurs à DUNKERQUE* nous fournissent en grande partie la réponse :

"L'une des conclusions essentielles de l'étude est que, sauf dans le cas des migrants alternants du bassin minier, les migrants alternants ne viendront pas à DUNKERQUE ; contrairement à ce qu'on aurait pu croire, ce n'est pas en raison d'une difficulté à se loger ou du coût du logement à DUNKERQUE, c'est que ni le type d'habitat (ex. grand ensemble...), ni le niveau de services, ni le genre de vie urbain (pour les ruraux du littoral) ne tentent ces migrants alternants... Par ailleurs, les tendances au desser-

* G.S.U. : "Enquête sociologique auprès des migrants définitifs et alternants à destination de l'agglomération de DUNKERQUE", pour le compte du G.C.A.L.- Septembre 1974.

rement depuis l'agglomération (notamment des migrants logés à leur arrivée dans les ZUP ou d'autres logements de l'agglomération) devraient accroître les migrations alternantes".

Ce qui fonde donc du côté des salariés l'acceptation des migrations alternantes c'est d'une part, l'absence de choix en matière d'emploi, et d'autre part le rejet du cadre de vie qui les attendrait à DUNKERQUE.

Pour la grande majorité des migrants alternants, le choix en matière d'emploi se limite à aller travailler à DUNKERQUE ou émigrer dans une autre région.

Dans le contexte de mobilité sociale et culturelle profonde qui est celui d'un grand nombre de migrants (fils d'agriculteurs devenant ouvriers, fils de mineurs devenant techniciens etc...), le maintien dans leurs anciennes conditions de vie, avec tout ce que cela implique quant à l'insertion sociale et culturelle, quant aux relations familiales et amicales, quant à l'organisation du mode de vie, mais aussi quant à la possession d'un logement et quant à l'emploi féminin dans des villes comme CALAIS, ST OMER, ou dans le bassin minier, représente un élément de sécurité, une garantie.

Dans le contexte économique et social qui est celui de la zone littorale Nord depuis quelques années, on assiste donc à une certaine cohérence entre les intérêts du patronat à recourir aux filières de consommation que représentent les anciens bassins de main-d'oeuvre et le refus de la population concernée d'émigrer pour des conditions de vie qui ne seraient pas meilleures et peut-être même pires encore.

En outre, dans les déplacements domicile-travail nécessités par l'éloignement de ces zones de résidence, le ramassage par car représente un coût moindre que l'usage d'un véhicule personnel, par exemple (quand un tel usage est rendu possible par le niveau des ressources du salarié) et une qualité de service supérieure à celle des transports en commun : desserte proche du domicile, adaptation aux horaires de travail etc...

Lorsque les responsables d'entreprises font état des préférences du personnel pour le système du ramassage, il s'agit là de propos non dénués de fondement. Il est vrai que, toutes choses égales par ailleurs, le système du ramassage

et l'accès qu'il implique à certaines conditions de consommation, représentent la moins mauvaise solution pour la plupart des salariés concernés.

Nous terminerons cette conclusion par une remarque plus générale sur l'important décalage qu'il y a entre l'ampleur du ramassage dans les déplacements domicile-travail quotidiens, et d'une manière plus globale dans le fonctionnement de la vie économique en France, et la faiblesse des informations disponibles à ce sujet.

Lors d'une enquête réalisée en 1975 à VALENCIENNES auprès des employeurs, l'un d'eux répondait ainsi à la question : pourquoi fait-on du ramassage ? "Cette question est dénuée de sens ; c'est la force des choses, toutes les entreprises font de même ; il a fallu aller chercher les agriculteurs dans les fermes, les mineurs dans leurs coronas, les "textiles" dans leurs courées, pour assurer le développement de l'industrie. La plupart sont attachés à leur maison, dont ils sont propriétaires, même s'il s'agit de taudis invendables. Et les enfants sont comme les parents, ils ne bougent pas" ; donc le ramassage est obligatoire, un ramassage qui dure depuis dix ans, sans autre changement que le détour ou le prolongement d'une ligne existante ; un ramassage immuable auquel on n'envisage pas de pouvoir mettre un terme, puisque de toute façon les autobus publics ont des horaires inadaptes.

Le ramassage apparaît en effet comme une nécessité évidente, c'est une des caractéristiques de cette pratique. Nécessité qui s'impose de l'extérieur à l'entreprise, fait accompli qui s'impose à l'aménageur ou au planificateur des transports. On le constate donc, et on ne l'étudie pas* ; comme nous le

* MATRA : Etude du Plan de Transport pour la région Lorraine : "Les statistiques concernant les transports routiers de voyageurs sont souvent incohérentes. Une des causes principales vient de ce que le ramassage ne fait l'objet d'aucune statistique officielle".

notions dans l'introduction de la recherche sur ROUBAIX-TOURCOING, l'ignorance à son sujet est phénoménale, même si depuis peu de temps des équipes locales d'aménagement commencent à s'y intéresser et à rassembler laborieusement une information qu'il leur faut construire de toutes pièces.

En 1967, c'était déjà une ronde de 170 millions de kilomètres par an, pour tout le pays, dont la plupart représentent des parcours importants ; la moitié environ d'entre eux couvre des distances en charge de plus de 25 kilomètres ; le phénomène semble peu dépendant de l'existence d'un service de transport urbain, puisque selon les régions le rapport des voyageurs transportés par les services urbains et suburbains réguliers à ceux transportés par des "cars ouvriers" varie de 22,5 (région parisienne) à 0,86 (Franche-Comté), et l'Auvergne (14,11) se trouve largement en tête devant La Lorraine (1,28). De même le lien semble faible avec la concentration ou dispersion de l'habitat : en effet, on ne trouve pas de rapport stable entre ramassage scolaire et ramassage ouvrier ; La Franche-Comté arrive au 15e rang pour le premier, au 7e rang pour le second, et dans ce département, le transport urbain et suburbain régulier ne représente que 86 % du transport ouvrier.

Ces chiffres datent déjà, et pourtant dans presque toutes les régions on constate une progression de ce phénomène ; les études plus récentes sur les transports donnent pourtant chaque fois moins de renseignements sur lui, et moins de possibilités d'information ; à titre d'amusement, nous donnons ci-après deux tableaux tirés de l'enquête sur les transports routiers de voyageurs en 1971, exécutée par le Département des Statistiques des Transports du Ministère des Transports ; dans ces tableaux, il faut entendre par transport public un transport pour compte d'autrui, et par transport privé un transport pour son compte propre ; on voit que le regroupement retenu efface toute possibilité d'information utile : dans le premier, c'est la ligne 08 qui regroupe l'essentiel des effectifs : il s'agit des entreprises ayant pour activité principale le transport routier (urbain exclu) et groupées dans la section 62 de la NAE ; quant aux transports urbains (section 63 de la NAE), ils sont groupés à la ligne 09 et donc confondus avec les transports ferroviaires ; on voit qu'on ne peut même pas connaître le chiffre total de transport ouvrier, encore moins bien sûr connaître les branches d'industries qui les utilisent ; dans le

second tableau, le gros des effectifs se trouve dans la ligne 06 intitulée tout simplement "autres industries" et regroupant la quasi-totalité de l'industrie. Enfin les services compétents nous ont informés qu'il n'était pas possible, à partir de cette enquête, d'obtenir une ventilation des transports ouvriers par région.

Et pourtant en 1971, nous dit cette même enquête, les transports ouvriers ont couvert 4,3 millions de kms par semaine, à comparer avec les 7,6 millions de kms couverts par les transports urbains totaux.

Classement des autobus et autocars selon l'activité principale de l'utilisateur et la nature du service effectué pendant une semaine moyenne.

Transports privés

Unité : voyageur

Activités	Urbains	Inter-urbains	Ecoliers	Couvriers	Occasionnels	Autres	Total
01 Pêches, culture, protection animale et activités annexes à l'agriculture	2 520	-	1 000	6 540	-	-	10 060
02 Mines et carrières, bâtiments et T.P.	4 320	-	13 940	186 370	3 740	2 500	210 870
03 Commerce et matériaux de construction et commerce de combustibles et carburants	160	6 920	80 750	122 700	36 220	5 460	252 210
04 Hôtellerie et commerce de boissons et autres commerces	2 750	360	23 940	41 480	5 200	7 130	80 860
05 Industrie de l'automobile	-	5 160	55 760	100 420	36 080	520	197 940
06 Autres industries	23 580	720	23 620	368 910	2 640	4 890	424 360
07 Services et administrations publiques	18 640	-	349 790	62 680	71 990	120 960	624 060
08 Activités de transports routiers	-	4 160	6 320	3 000	-	300	13 780
09 Activités de transports ferroviaires et autres	5 000	-	-	-	-	-	5 000
10 Auxiliaires de transports	-	-	-	5 400	-	2 420	7 820
00 Non déclarées	11 240	-	26 380	19 220	4 900	9 220	70 960

Classement des autobus et autocars selon l'activité principale de l'utilisateur et la nature du service effectué pendant une semaine moyenne.

Transports privés

Unité : kilomètre

Activités	Urbains	Inter-urbains	Ecoliers	Ouvriers	Occasionnels	Autres	Total
01 Pêches, culture, protection animale et activités annexes à l'agriculture	840	-	2 600	7 770	-	-	11 210
02 Mines et Carrières, bâtiments et T.P.	960	-	9 610	138 460	4 110	910	154 050
03 Commerce et matériaux de construction et commerce de combustibles et carburants	150	3 800	86 500	121 320	6 160	9 240	227 170
04 Hôtellerie et commerce de boissons et autres commerces	4 990	250	37 470	33 350	1 800	7 900	85 760
05 Industrie de l'automobile	-	1 170	72 080	99 920	50 980	650	224 800
06 Autres industries	29 010	5 730	61 390	549 520	1 860	4 320	651 850
07 Services et administrations publiques	58 470	-	575 730	79 470	33 970	97 260	844 900
08 Activités de transports routiers	-	10 400	6 170	1 500	-	400	18 470
09 Activités de transports ferroviaires et autres	43 340	-	-	-	-	24 040	67 380
10 Auxiliaires de transports	-	-	4 200	4 200	-	4 400	12 800
00 Non déclarées	9 970	-	34 480	22 360	5 780	8 250	80 840

S O U R C E S

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes appuyés à la fois sur les études et recherches déjà réalisées, y compris par notre équipe, et sur les résultats de notre propre travail sur le terrain.

TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ETUDE

- . M.CASTELLS - F.GODARD : "MONOPOLVILLE". Ed. MOUTON - 1974.
- . H.COING - R.BERCOFF : "La Planification Urbaine à DUNKERQUE" BETURE 1973.
- . H.COING : "Le rôle des organisations patronales dans l'aménagement urbain" COPEDITH 1976 (Chapitre sur DUNKERQUE).
- . J.P.SAVY : Recherche sur la formation permanente. BETURE 1976 (Chapitres sur DUNKERQUE)
- . Etude du CAD sur le marché de l'emploi à DUNKERQUE 1973
- . Enquêtes réalisées pour le compte du GCAL :
 - Société civile FREEMAN FOX : "Les migrations alternantes dans l'aire CALAIS-DUNKERQUE-ST OMER" 1974
 - G.S.U. : "Enquête sociologique auprès des migrants définitifs et alternants à destination de l'agglomération de DUNKERQUE" 1974.

TRAVAIL SUR LE TERRAIN

Le travail sur le terrain a essentiellement consisté en une série d'interviews auprès :

- des responsables d'entreprises (essentiellement chef du personnel, chef des services administratifs, responsables à la formation, responsables aux transports, lorsque ces deux dernières fonctions ne relèvent pas directement du chef du personnel).

Nous avons ainsi rencontré une douzaine de responsables pour 8 entreprises.

Si la majorité des entreprises nous ont réservé un bon accueil, deux entreprises parmi les 5 "grandes" de DUNKERQUE, ont, en revanche, catégoriquement refusé de nous recevoir. Il ne s'agit pas là d'un simple hasard : on sait par exemple que l'une d'elles connaît actuellement une restructuration importante qui se traduit par des menaces de suppressions d'emplois.

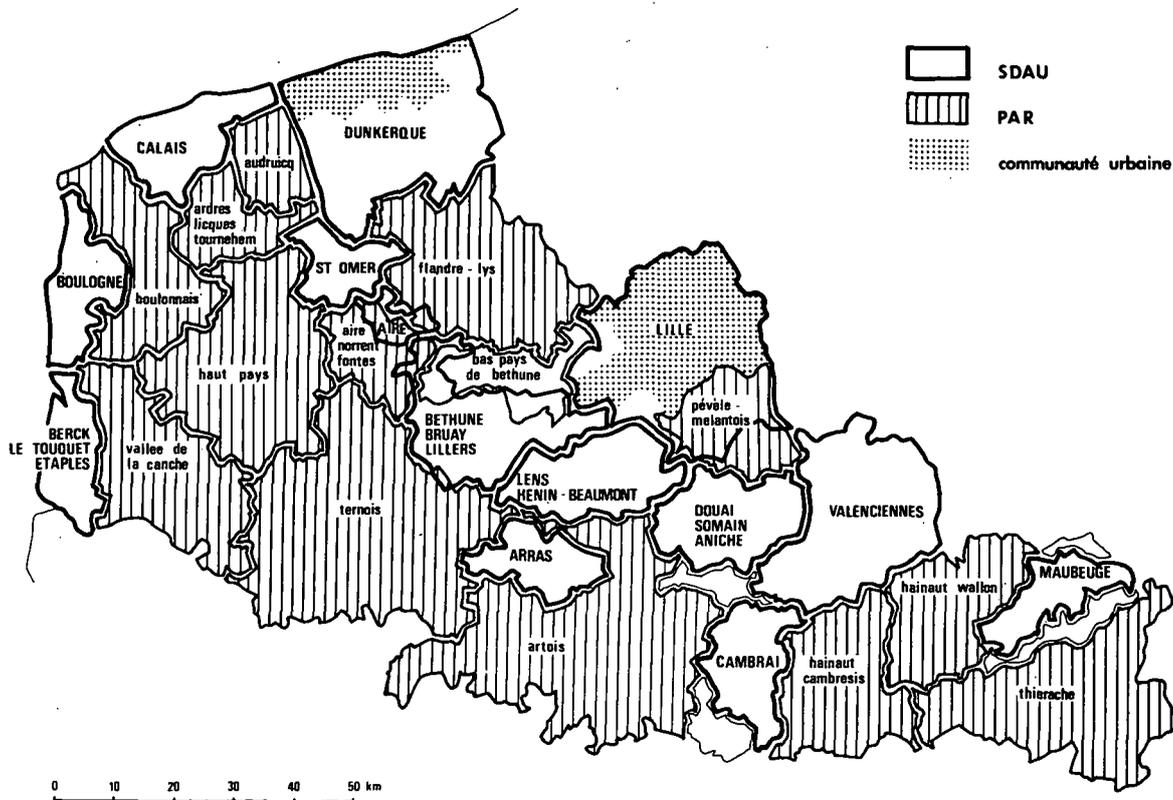
- des représentants d'organisations syndicales patronales (Union patronale interprofessionnelle de la région dunkerquoise, Chambre Syndicale de la métallurgie),
- des responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- des responsables d'organismes interprofessionnels pour la formation (SIFOP), le logement (CIL),
- des responsables de l'ODHLM
- " " de l'Agence d'Urbanisme

A ces interviews, il faut ajouter la collecte de documents divers auprès de nos différents interlocuteurs : données concernant la localisation géographique du personnel, l'évolution de l'emploi dans l'entreprise, le tracé des réseaux de ramassage, les journaux internes édités par l'entreprise etc..., documents les plus récents de la communauté urbaine, de l'Agence d'Urbanisme et de l'OREAM, ainsi que l'étude de la presse locale.

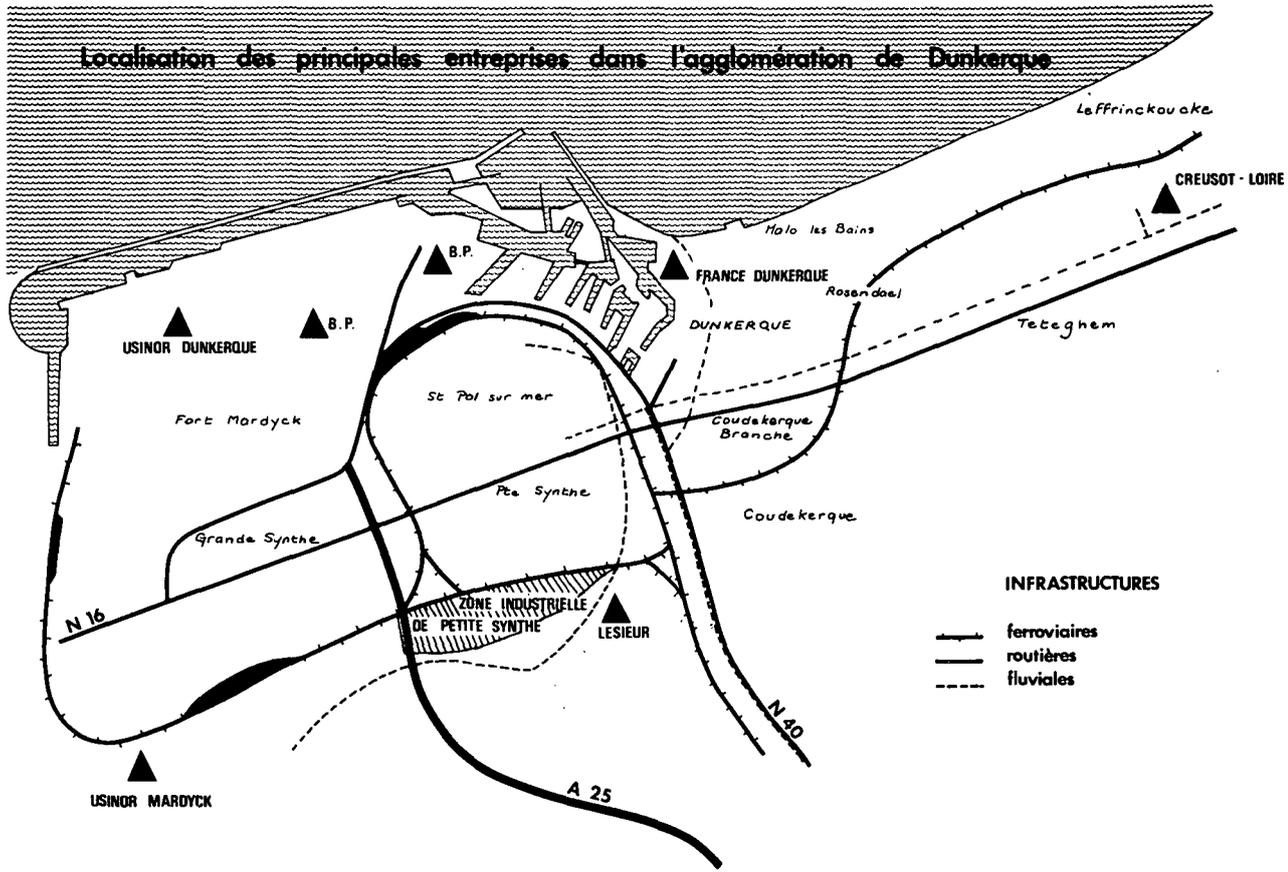
A N N E X E S

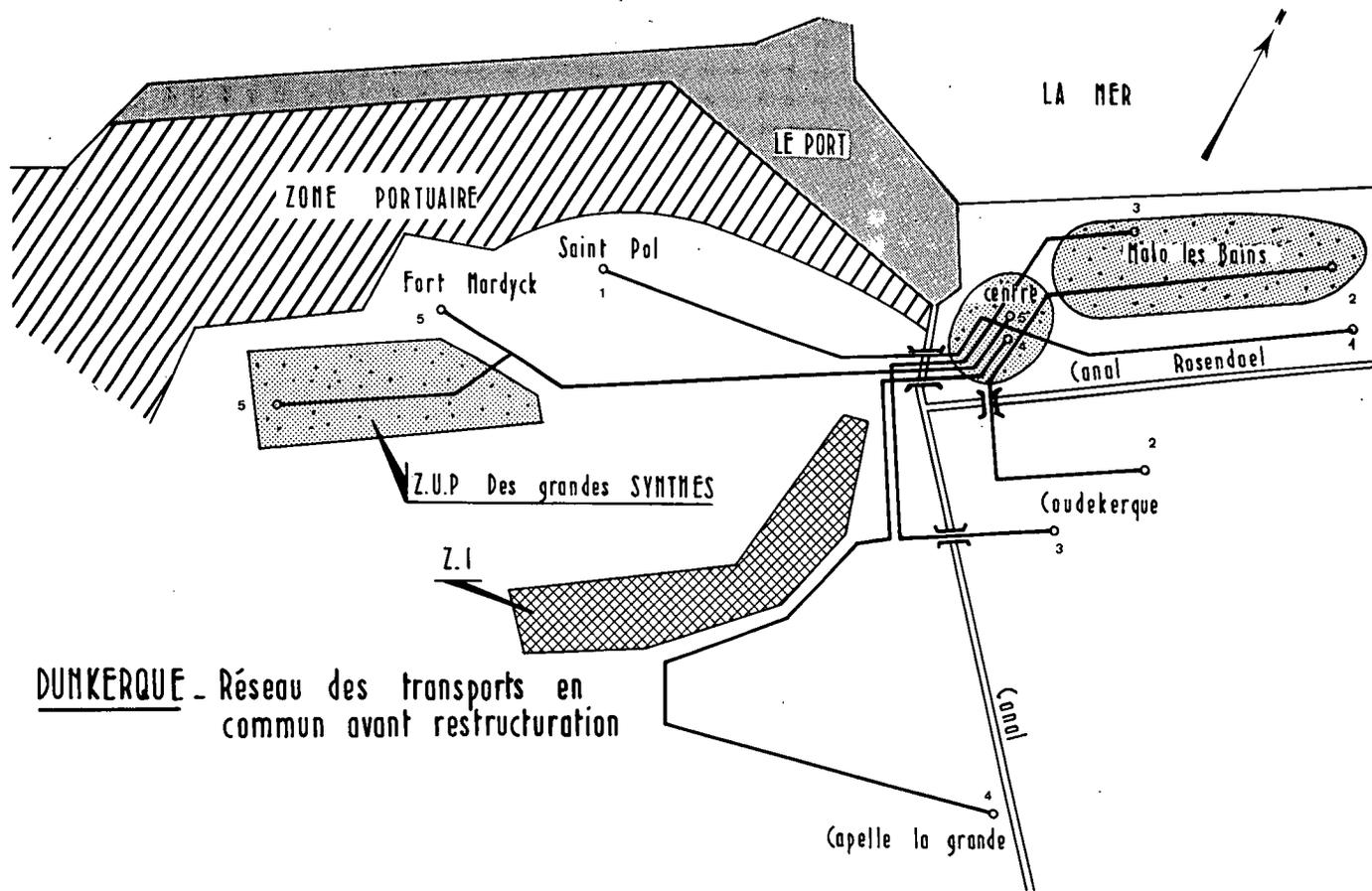
1. Plan de situation des grands secteurs (SDAU et PAR) du NORD-PAS DE CALAIS.
2. Localisation des principales entreprises dans l'agglomération de DUNKERQUE
3. Réseau des transports en commun (autobus urbains) avant restructuration.
4. Plan de situation des principales communes dans la zone de ramassage des entreprises de DUNKERQUE.
5. USINOR : Distribution spatiale du personnel utilisant les cars de ramassage
6. " : Réseau de ramassage pour le personnel de jour.
7. " : " " pour le personnel de journée continue
8. " : " " pour le personnel posté.
9. USINOR-MARDYCK : Distribution spatiale du personnel utilisant les cars de ramassage
10. " : Réseau de ramassage pour le personnel de jour
11. " : " " pour le personnel de journée continue
12. " : " " pour le personnel posté.
13. CHANTIERS FRANCE-DUNKERQUE : distribution du personnel utilisant les cars de ramassage et tracé des réseaux
14. CREUSOT-LOIRE : " " " "
15. USINOR-DUNKERQUE : Memorandum sur l'habitat - Février 1970.

PLAN DE SITUATION DES GRANDS SECTEURS (SDAU et PAR) DU NORD - PAS DE CALAIS



Localisation des principales entreprises dans l'agglomération de Dunkerque

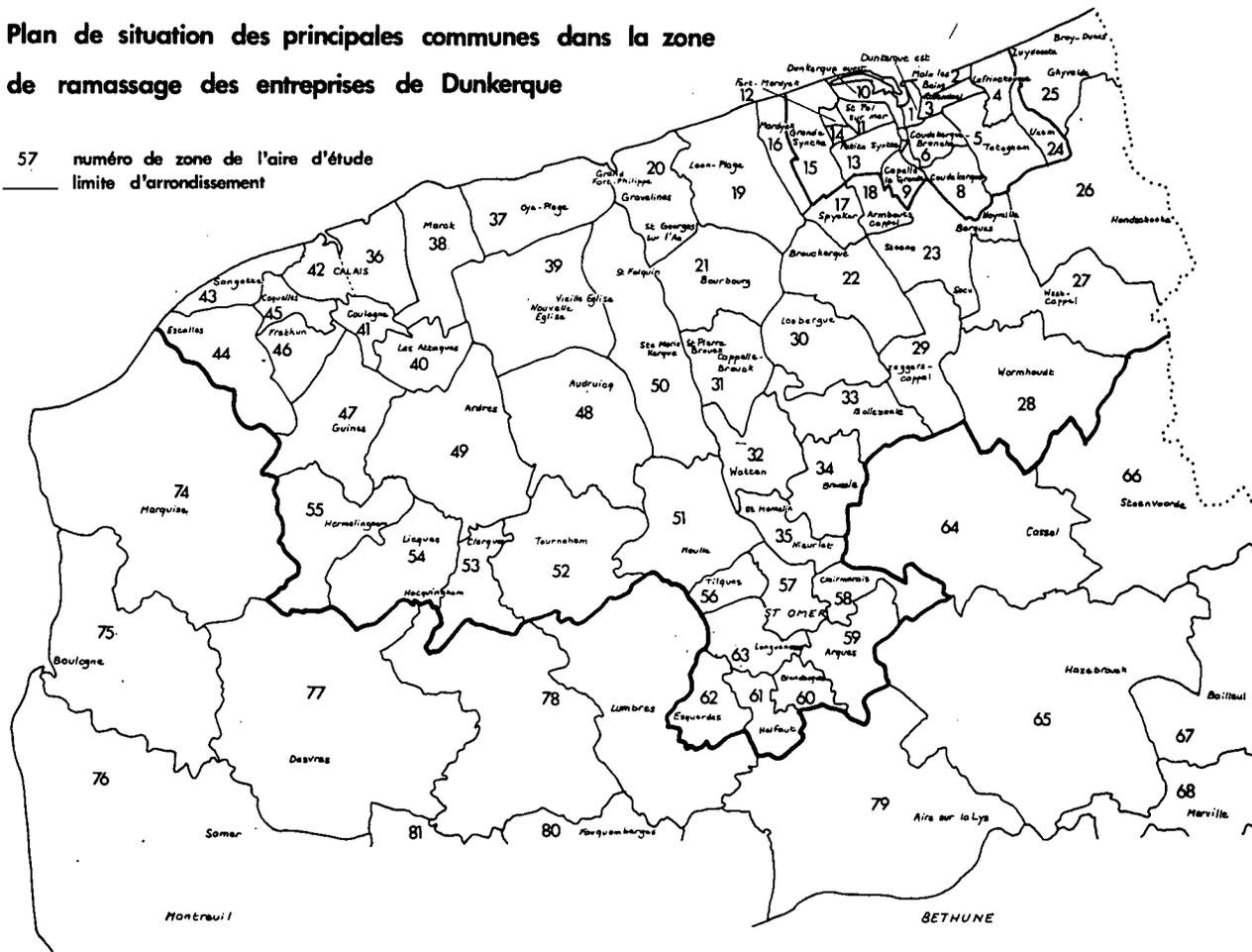




DUNKERQUE - Réseau des transports en commun avant restructuration

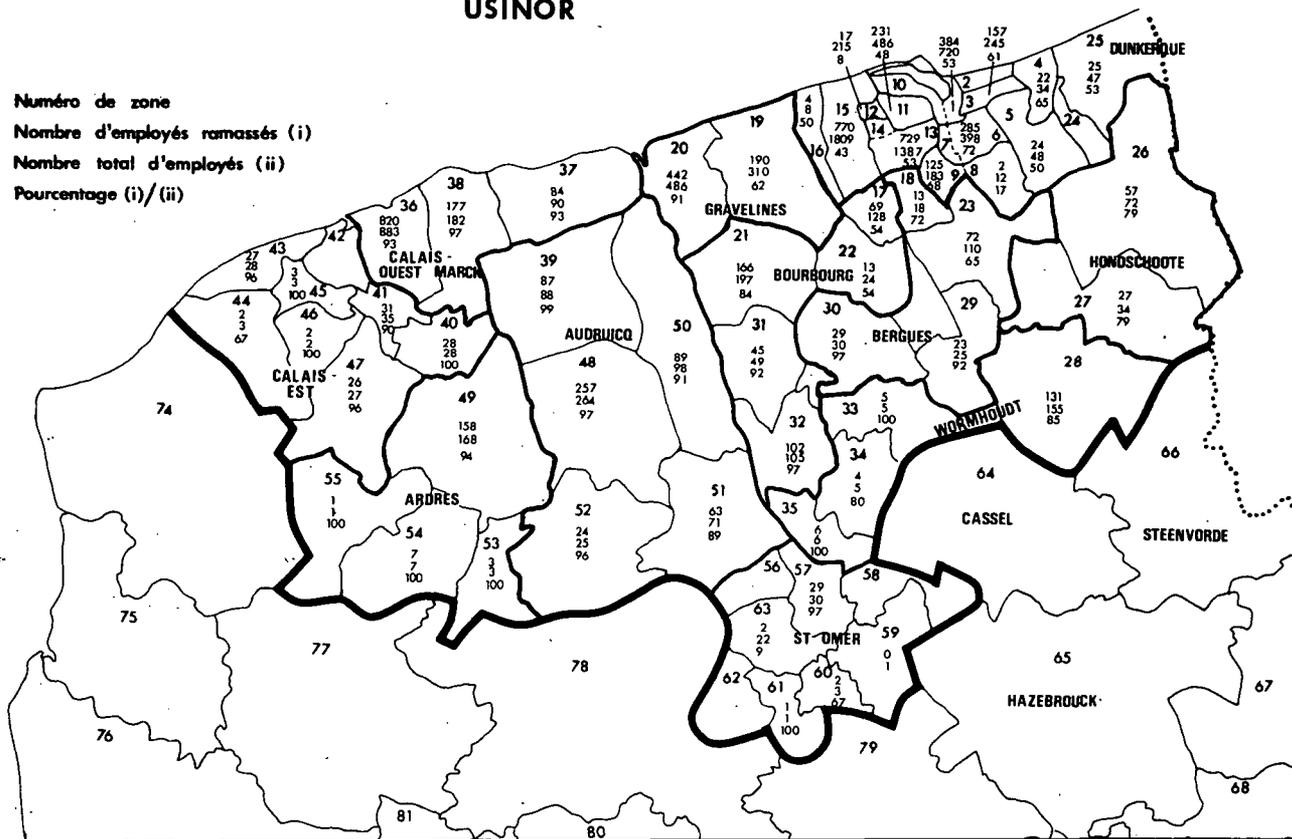
Plan de situation des principales communes dans la zone de ramassage des entreprises de Dunkerque

57 numéro de zone de l'aire d'étude
 ——— limite d'arrondissement



USINOR

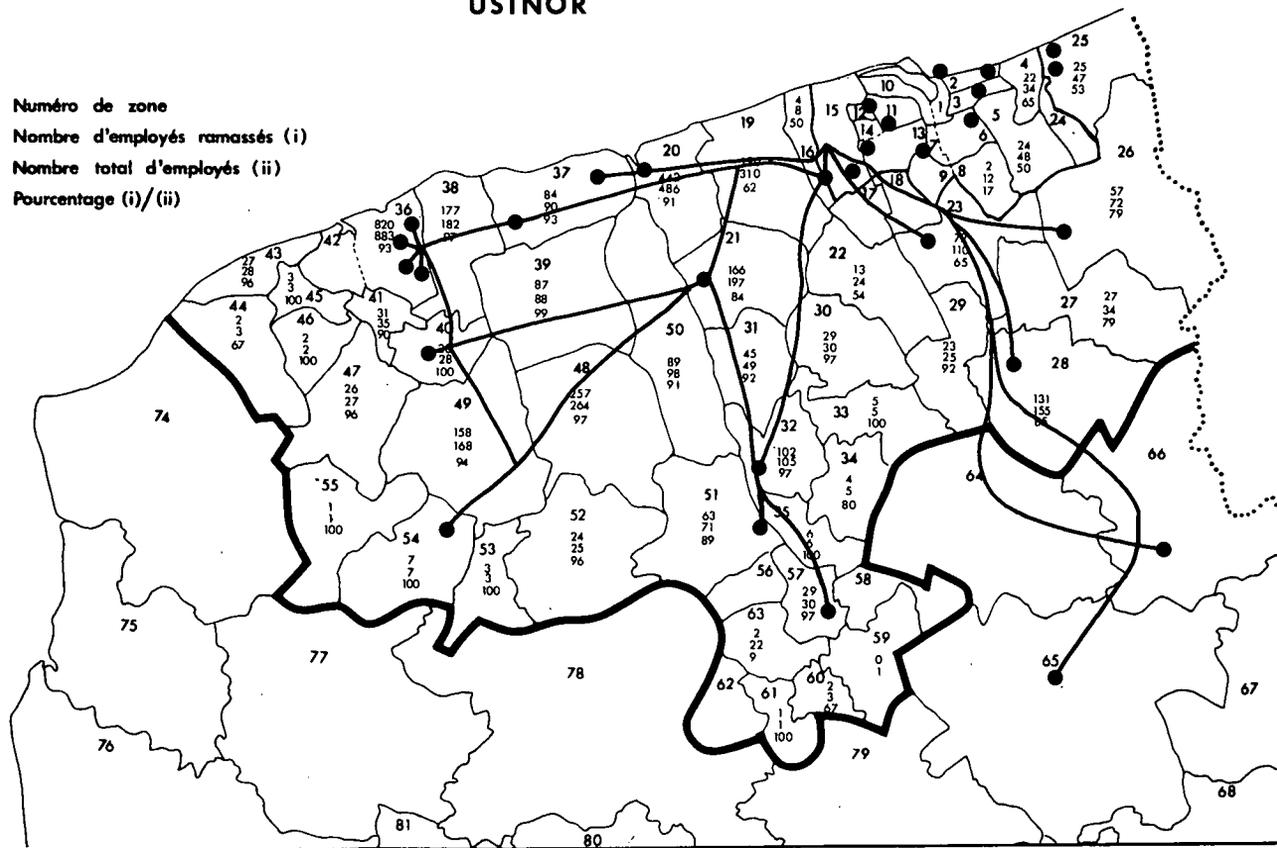
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Distribution du personnel utilisant les cars de ramassage dans les différents cantons du SDAU de Dunkerque et dans le P.A.R. de Calais

USINOR

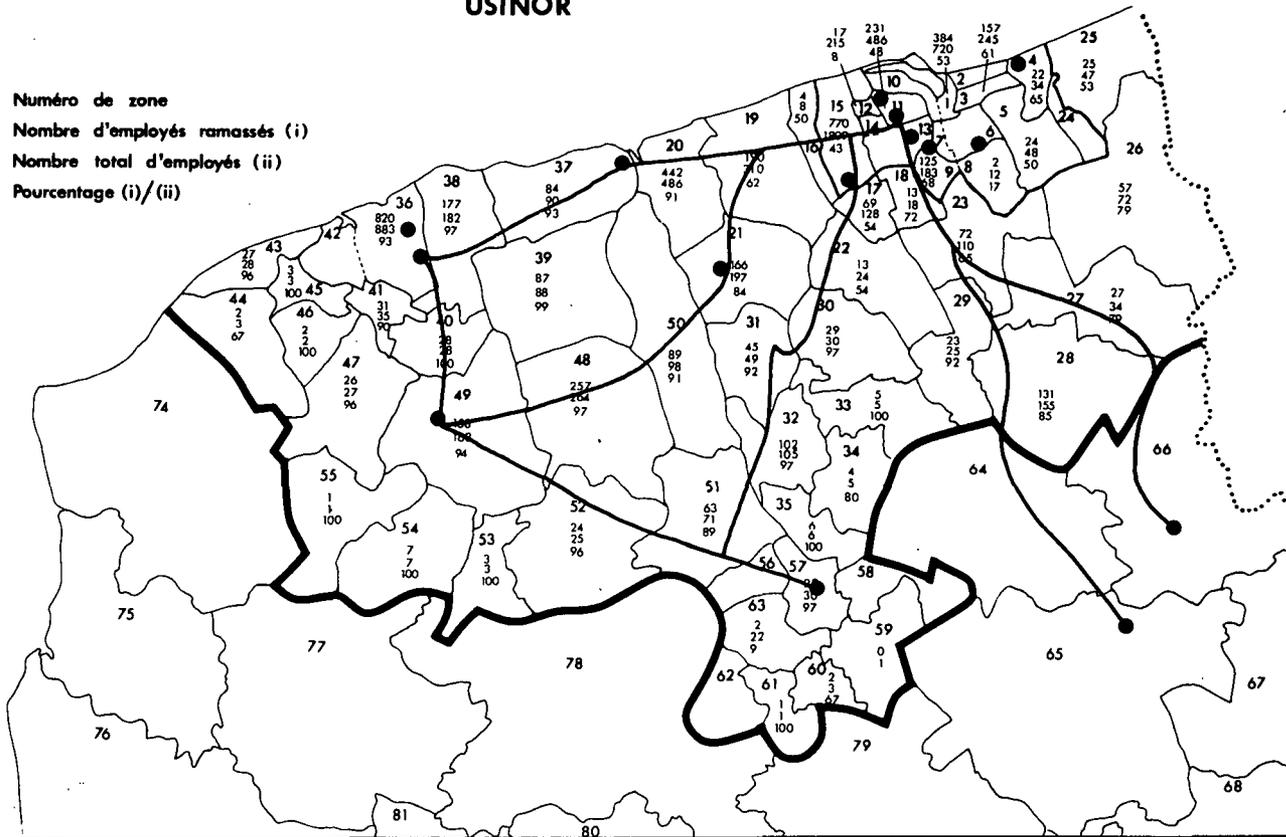
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Réseau de ramassage pour le personnel de jour

USINOR

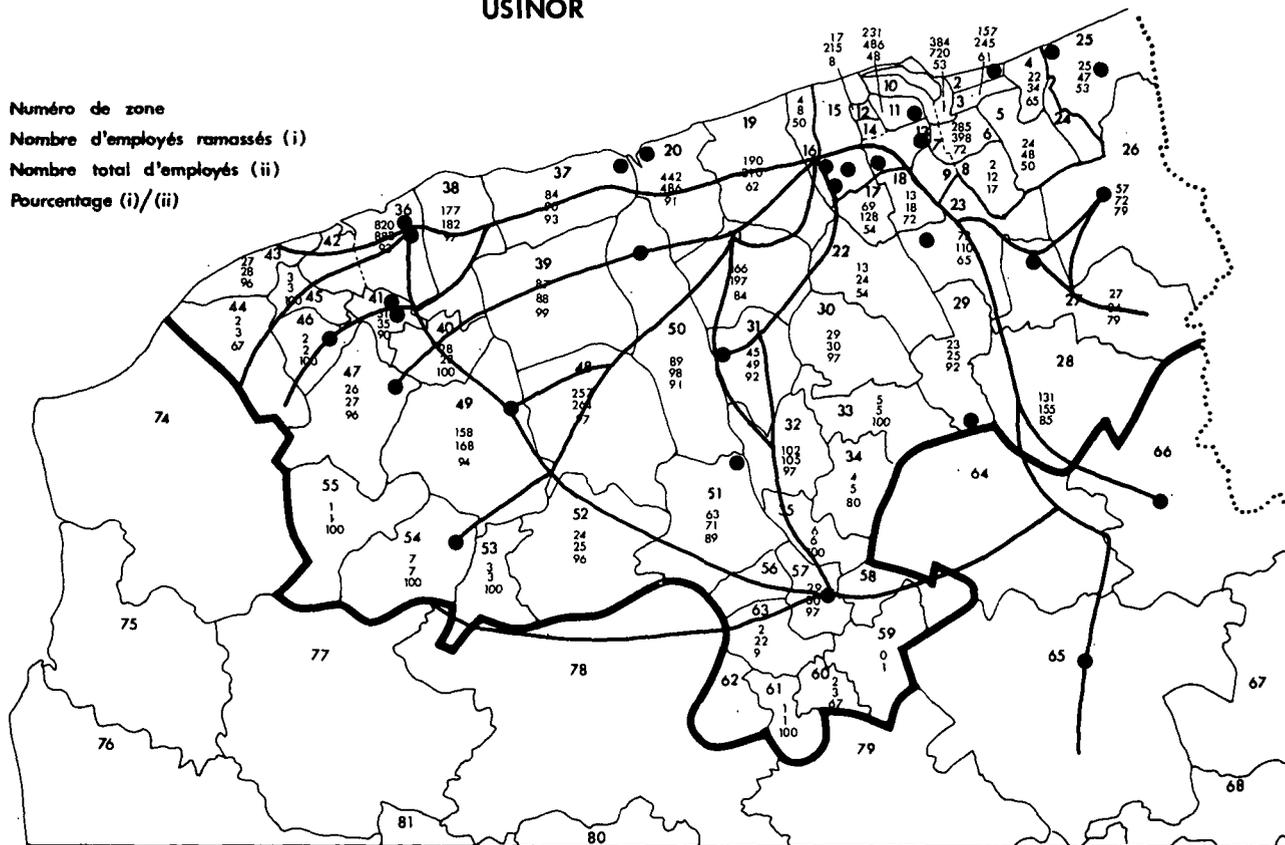
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Réseau de ramassage pour le personnel de journée continue

USINOR

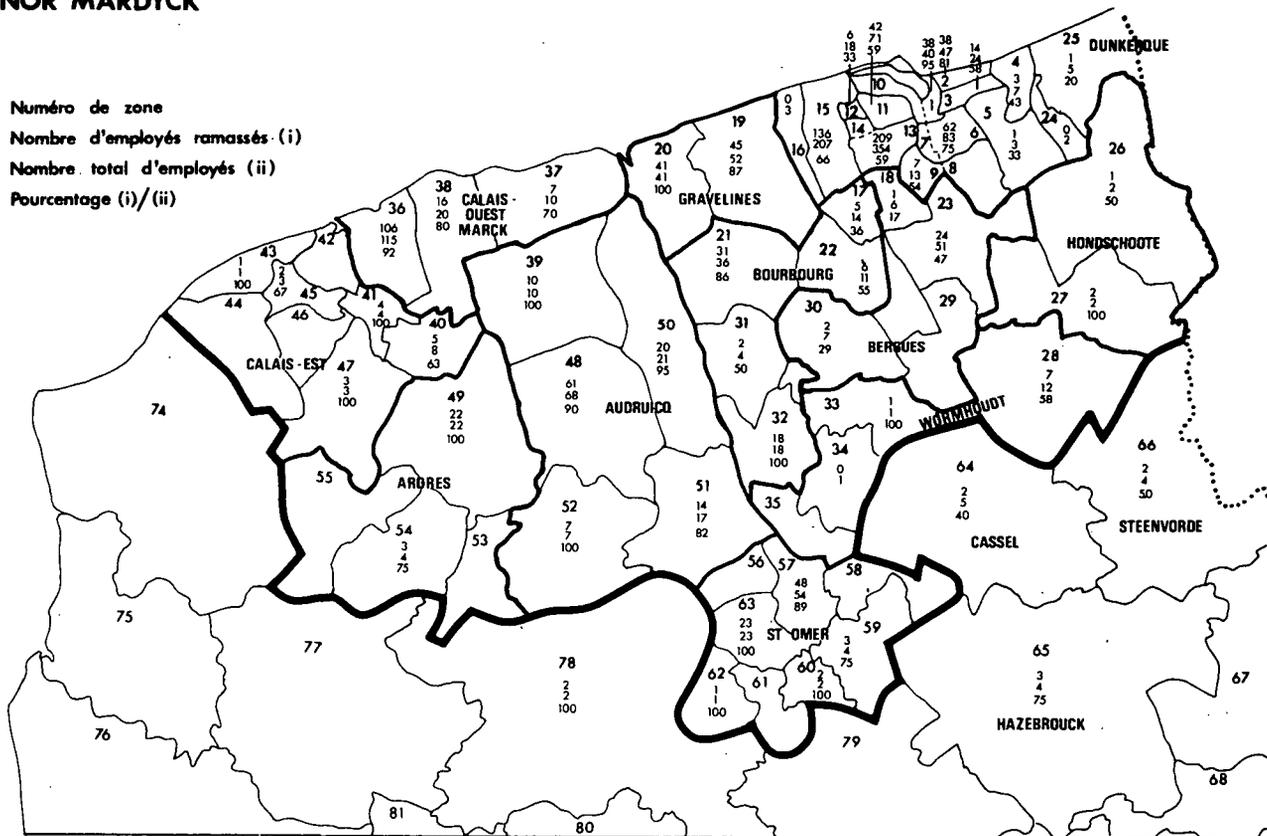
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Réseau de ramassage pour le personnel posté (3 x 8 et feux continus)

USINOR MARDYCK

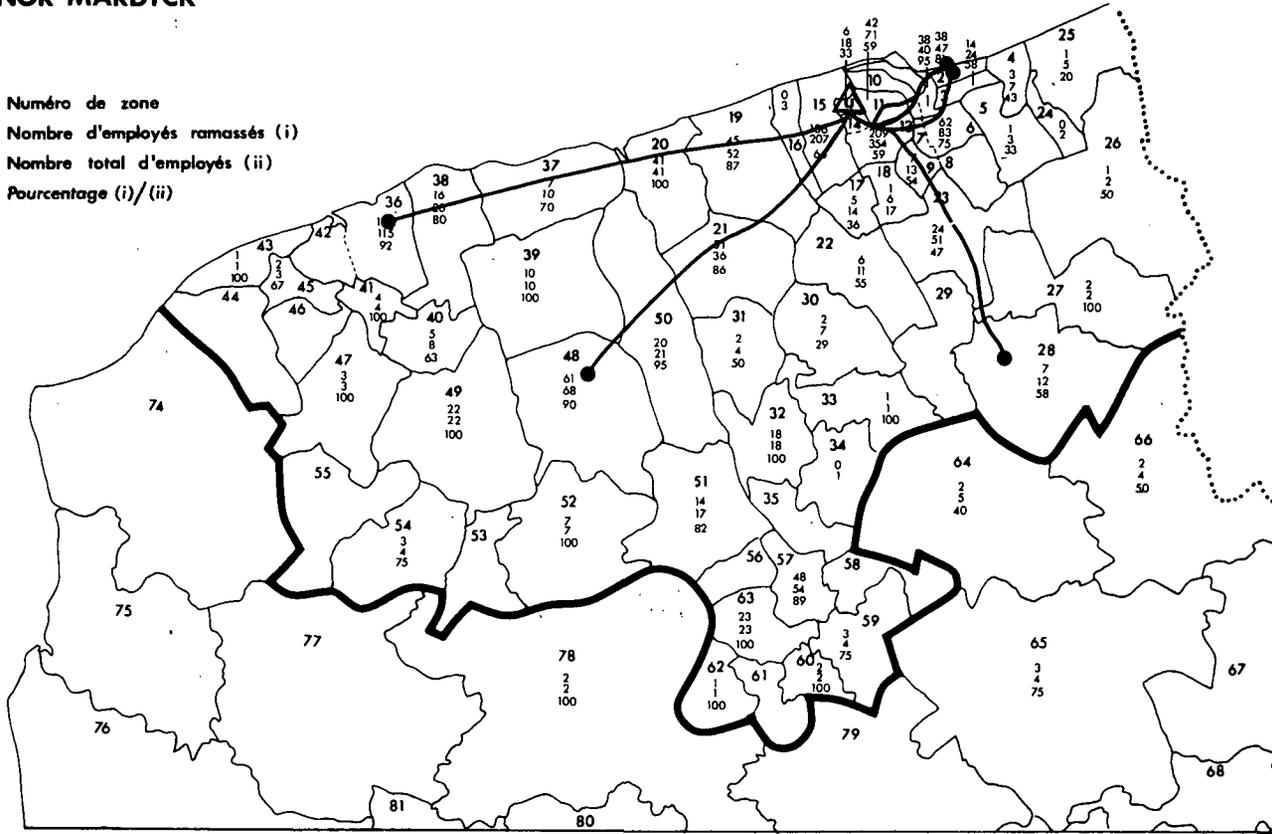
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Distribution du personnel utilisant les cars de ramassage dans les différents cantons du SDAU de Dunkerque et dans le P.A.R. de Calais

USINOR MARDYCK

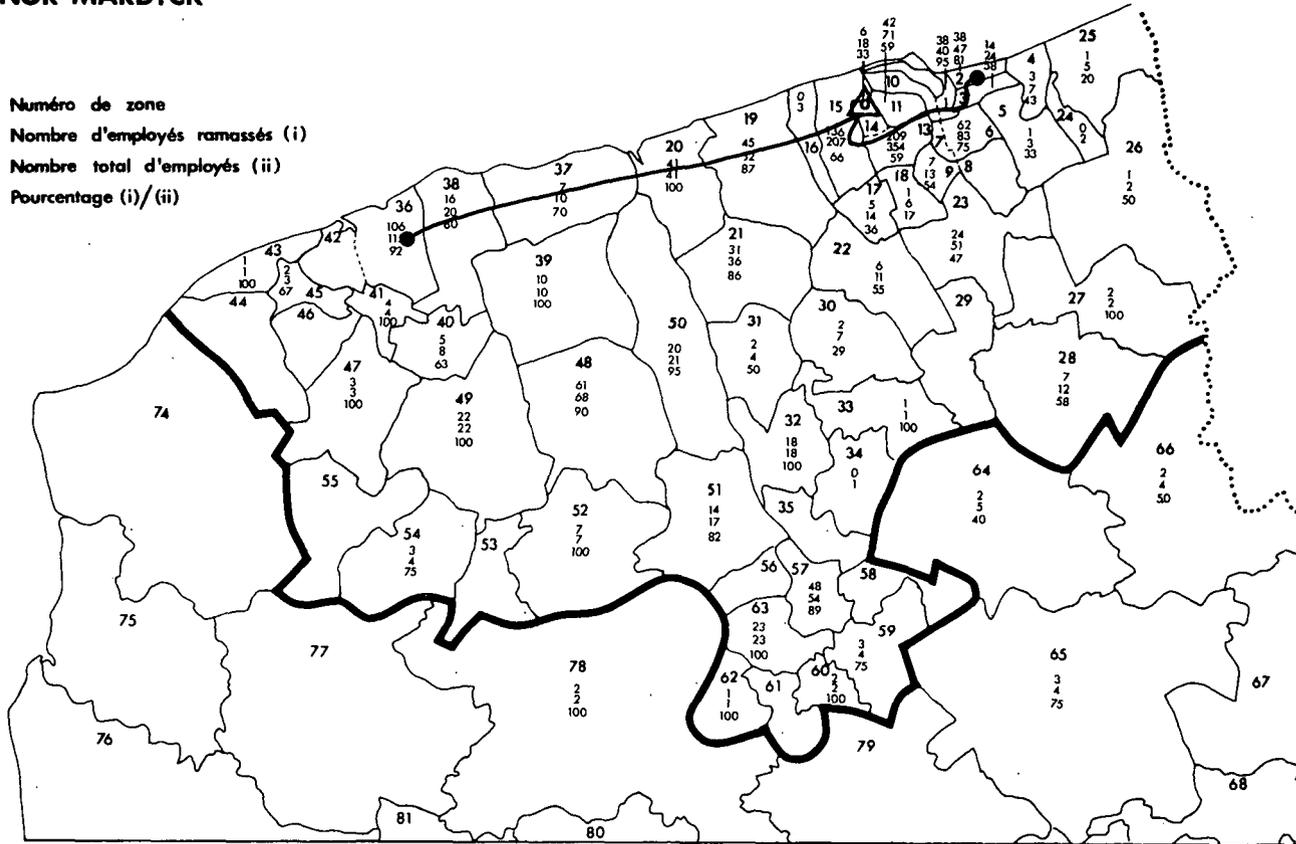
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Réseau de ramassage pour le personnel de jour

USINOR MARDYCK

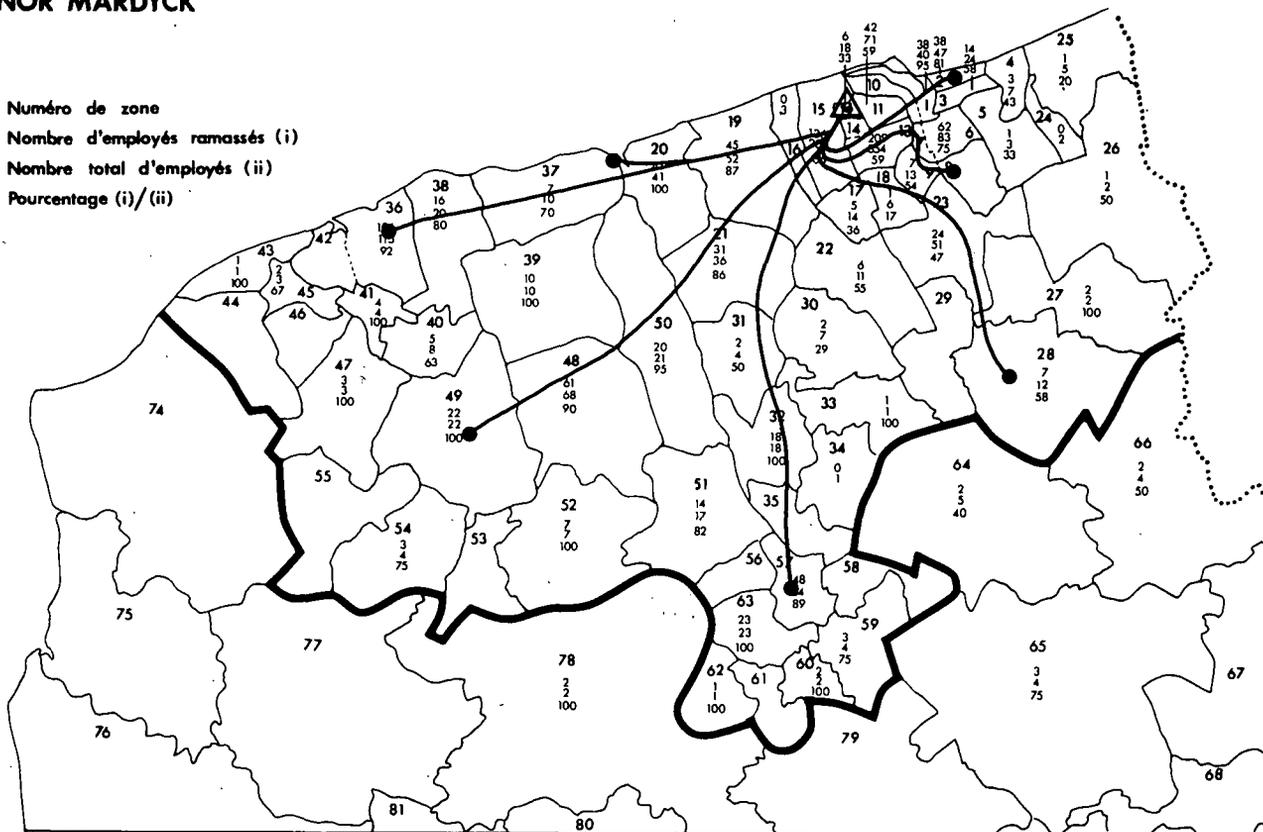
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Réseau de ramassage pour le personnel de journée continue

USINOR MARDYCK

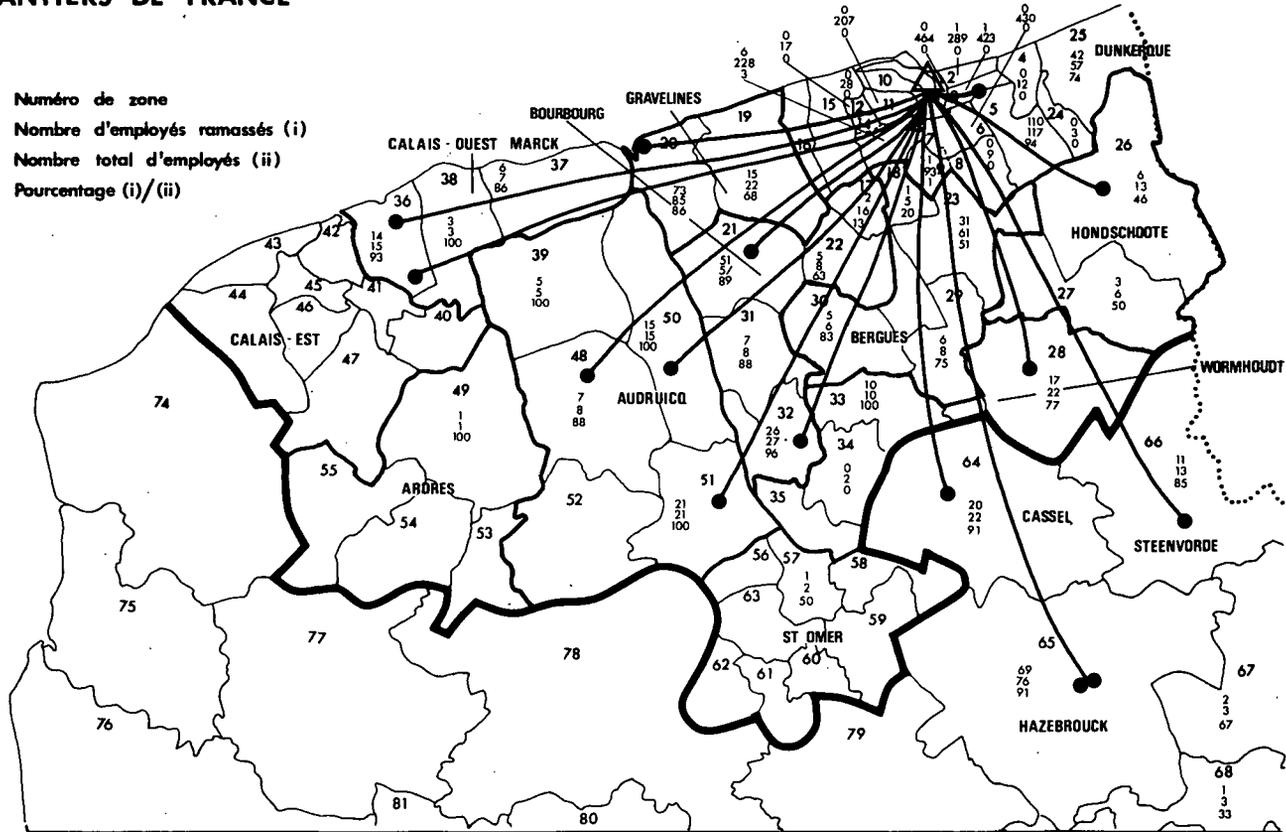
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Reseau de ramassage pour le personnel posté (3 x 8 et feux continus)

CHANTIERS DE FRANCE

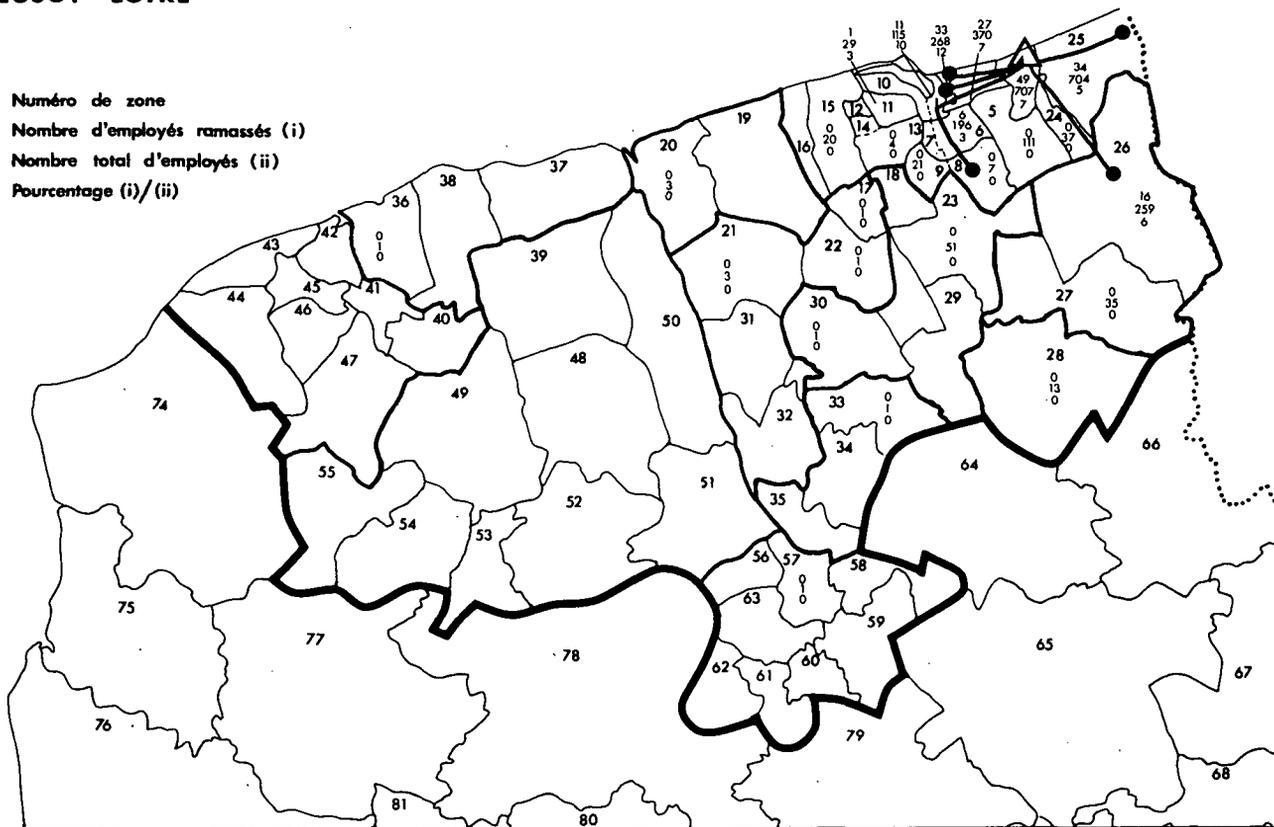
- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Distribution dans l'aire d'étude du personnel utilisant les cars de ramassage et tracé des réseaux

CREUSOT - LOIRE

- 25 Numéro de zone
- 34 Nombre d'employés ramassés (i)
- 704 Nombre total d'employés (ii)
- 5 Pourcentage (i)/(ii)



Distribution dans l'aire d'étude du personnel utilisant les cars de ramassage et tracé des réseaux

USINOR
USINE DE
DUNKERQUE

MEMORANDUM SUR L'HABITAT

Au cours des cinq années à venir : 1970 à Janvier 1975, les installations industrielles de notre Société à DUNKERQUE, connaîtront des développements importants. Cet accroissement de production exigera parallèlement une augmentation importante des effectifs, augmentation évaluée à environ 5 000/6 000 personnes.

Or, durant cette période il sera difficile de continuer à recruter la grosse partie de la main d'oeuvre nécessaire dans l'agglomération de DUNKERQUE et dans l'arrière-pays proche; il faut en effet considérer, qu'à l'heure actuelle USINOR a très largement puisé dans les ressources locales, et que la croissance démographique ne répondra que très partiellement aux besoins futurs. USINOR sera, de ce fait, contraint de faire venir à DUNKERQUE, de l'extérieur, la majeure partie de ce personnel nouveau.

Il sera donc nécessaire que s'ajoutent aux programmes de construction traditionnels, les programmes complémentaires propres à accueillir cet afflux de population.

Il nous est apparu, à ce propos, nécessaire de formuler un ensemble de souhaits qui aideraient à déterminer un type d'habitat, facilitant l'adaptation de ce nouveau personnel, et lui permettant une vie familiale et sociale satisfaisante.

Nous tenons à souligner que ce mémorandum résulte d'une concertation entre les responsables de l'Entreprise, les représentants qualifiés du personnel au Comité d'Entreprise et les services sociaux de l'usine.

Bien que s'appuyant en partie sur l'appréciation des réalisations antérieures, son seul objet est de participer à une définition aussi précise que possible de la qualité des opérations nouvelles. Les problèmes résultant des insuffisances des ensembles anciens ou récents restent par ailleurs posés ; ils ne sont donc pas traités dans la présente note.

.../

LOCALISATION

- . Insérer les logements du personnel "extérieur" d'USINOR dans les programmes de l'agglomération de DUNKERQUE, afin d'éviter le blocage dans un même secteur de ce personnel.
- . Brancher sur des ensembles ou des communes existants par groupes aussi réduits que possible, les programmes nouveaux, afin
 - De faciliter l'insertion dans la population actuelle ;
 - D'assurer dès l'occupation des premiers logements, un minimum d'équipement social, culturel, commercial et scolaire ;
 - D'éviter des problèmes de transports vers les centres existants,
- . Ne pas réaliser ces programmes aux portes de l'Usine, mais limiter cependant à environ 15 kms la distance entre l'Usine et l'habitat.
- . Préférer l'implantation des logements à proximité des équipements commercial, social, scolaire, culturel, de loisirs, à une implantation des logements proche du lieu de travail.
- . Les souhaits ci-dessus amèneront peut-être à localiser en zone périphérique ou rurale une partie du programme, en branchant cependant les réalisations sur des lignes de transports existantes ou possibles vers l'Usine et le centre de l'agglomération.

CARACTERISTIQUES

- . Réaliser 75 % du programme en maisons individuelles, si possible isolées ou jumelées.
- . Simplifier l'équipement d'un certain nombre de logements pour le personnel à très faibles ressources (notamment les immigrants), mais prévoir parallèlement un équipement social incitant ou aidant leur évolution, et ne réaliser ce type de logements que par petites unités.
- . Dans chacun des ensembles de constructions, introduire des logements de normes diverses, afin d'éviter une ségrégation sociale.
- . Insonoriser dans chaque logement individuel ou collectif au moins une chambre pour permettre le repos du personnel travaillant en postes : choix judicieux de l'emplacement de cette pièce par rapport à la rue ou aux aires de jeux extérieures, isolation phonique assurée à la construction, pas de passages de canalisations, possibilité d'occultation et de ventilation.

.../

ACCESSION A LA PROPRIETE

- . Réserver à l'accession à la propriété entre 1/4 et 1/3 des logements programmés.
- . Maintenir la possibilité de constructions individuelles personnalisées en plus des opérations groupées réalisées par les Organismes constructeurs.
- . Veiller dans l'étude financière des programmes d'accession à la propriété, à ce que la charge de remboursement des emprunts soit compatible avec les ressources de la population à loger.

MAISONS INDIVIDUELLES

- . Nécessité d'assurer, compte tenu du travail en postes, l'insonorisation d'une chambre.
- . Prévoir dans ces maisons, un garage, plus 10 à 15 m² pour cellier, bricolage.
- . Varier l'importance et la forme des jardins pour permettre des utilisations diverses : agrément, potager et petit élevage.
- . Varier l'implantation des maisons individuelles : constructions isolées, jumelées ou bandes de quelques logements.
- . Veiller à l'insonorisation du mur mitoyen.

COLLECTIFS

- . Prévoir peu de logements pour familles nombreuses, et ne pas les bloquer dans les mêmes cages d'escalier.
- . Tendre à limiter les grands logements au niveau du rez-de-chaussée.
- . Prévoir un ascenseur au-delà du 2^e étage.
- . Les logements de type F 4 doivent posséder 4 pièces principales dont 3 chambres, et non un séjour-salon qui ne fait en réalité, qu'une pièce.
- . Compte tenu du travail en postes d'une grande partie du personnel, prévoir l'insonorisation et la possibilité d'occultation d'une chambre.

.../

CELIBATAIRES

- . Tenir compte de la diversité de ce personnel en âge, en qualification, en origine, et prévoir donc des types de logements divers : studios avec cuisine et sanitaire particuliers, chambres individuelles, chambres à plusieurs lits, articulés autour d'un équipement commun : salle de détente, restaurant, bibliothèque, jeux, etc.
- . Insérer une partie au moins des studios dans les bâtiments abritant les logements familiaux.
- . Ne pas exclure les célibataires de la vie collective par une implantation des centres hors agglomération.

EQUIPEMENT GENERAL

- . Veiller à la mise en place d'un réseau efficace de transports publics vers les grands équipements.
- . Développer largement les espaces verts et les plantations en y insérant, aires de jeux d'enfants et jardins publics.
- . Veiller à ce que l'équipement scolaire, commercial, social, culturel, sportif..., soit non seulement programmé, mais effectivement réalisé en même temps que les logements pour permettre de bonnes conditions d'accueil et faciliter l'adaptation du personnel extérieur.
- . Programmer dès l'origine, pour une réalisation ultérieure éventuelle, des équipements collectifs répondant aux besoins des adolescents : C.E.S., Maisons de Jeunes, terrains de jeux et de sports.
- . Pousser cet équipement jusqu'à l'équipement de quartier : ateliers de bricolage, salles de réunions, clubs de jeunes.
- . Assurer la gestion de ces équipements et obtenir leur prise en compte par les habitants.
- . Mettre en place le personnel compétent pour assurer l'animation socio-culturelle et permettre une bonne définition et la meilleure utilisation des équipements. La recherche de cette animation nous paraît un impératif absolu.

OBSERVATIONS GENERALES

La diversité souhaitée dans la localisation des programmes, dans les types de logements, dans leurs caractéristiques, doit permettre au personnel "extérieur" le choix du logement correspondant le mieux à ses besoins et à ses souhaits.

Cette possibilité de choix semble être une condition essentielle à la satisfaction de ce personnel.